

RAPPROCHER NOS DIVERSITÉS

**Un recueil de bonnes pratiques en
éducation aux droits humains**

Version préliminaire



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

equitas

RAPPROCHER NOS DIVERSITÉS

**Un recueil de bonnes pratiques en
éducation aux droits humains**

Genève et Montréal, 2022

Version préliminaire



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

equitas

© 2022 Nations Unies

Publication des Nations Unies, publiée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains (Equitas).

La présente publication est disponible en libre accès en se conformant à la licence Creative Commons créée pour les organisations intergouvernementales, disponible à l'adresse suivante : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/deed.fr>.

Les éditeurs doivent supprimer les logos du HCDH et d'Equitas de leur édition et concevoir une nouvelle couverture. Les éditeurs doivent envoyer le fichier de leur édition à l'adresse suivante : publications@un.org.

La photocopie et la reproduction d'extraits sont autorisées moyennant indication précise de la source.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Cette publication a été éditée conformément au style éditorial d'Equitas.

Cette publication a été mise en page par Equitas, avec le soutien de China Marsot-Wood.

Sauf indication contraire, les photographies dans cette publication ont été prises par, et reproduites ici avec l'aimable autorisation du titulaire du droit d'auteur, Mikaël Theimer.

Equitas remercie Affaires mondiales Canada pour le soutien financier lui ayant été octroyé pour sa contribution à cette publication conjointe.

Les vues et positions des organisations citées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques des Nations Unies et/ou du HCDH, et n'impliquent pas non plus une quelconque approbation.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Qui sommes-nous? | 3 |
| Remerciements | 4 |
| INTRODUCTION | 5 |
| Le contexte : la conférence de Montréal | 6 |
| À propos de ce recueil | 7 |
| RÉPONDRE AUX ENJEUX PLANÉTAIRES | 13 |
| Introduction | 14 |
| Leçons apprises et bonnes pratiques | 14 |
| Exemples pratiques | 17 |
| 1. L'éducation aux droits humains pour créer un mouvement social | 17 |
| 2. Stratégies pour l'utilisation efficace de la technologie dans l'éducation aux droits humains | 20 |
| L'ÉGALITÉ DES GENRES | 23 |
| Introduction | 24 |
| Leçons apprises et bonnes pratiques | 25 |
| Exemples pratiques | 28 |
| 1. L'égalité des genres tout au long du cycle de projet | 28 |
| 2. Faire progresser les droits des personnes LGBTI par l'éducation aux droits humains | 35 |
| BÂTIR DES COMMUNAUTÉS ÉQUITABLES ET INCLUSIVES | 39 |
| Introduction | 40 |
| Leçons apprises et bonnes pratiques | 40 |
| Exemples pratiques | 44 |
| 1. L'éducation aux droits humains pour répondre à la marginalisation en utilisant les multimédias | 44 |
| 2. L'apprentissage expérientiel en éducation aux droits humains pour favoriser l'autoréflexion | 46 |
| 3. L'éducation aux droits humains pour autonomiser les enseignantes et enseignants | 48 |
| 4. L'éducation aux droits humains pour promouvoir des attitudes et comportements qui reflètent les droits humains | 51 |
| LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES | 55 |
| Introduction | 56 |
| Leçons apprises et bonnes pratiques | 56 |
| Exemples pratiques | 59 |
| 1. Utiliser des activités d'apprentissage expérientiel menées par les jeunes dans le domaine de l'éducation aux droits humains pour enseigner la réconciliation | 59 |
| 2. Créer « un prisme de la justice » pour les jeunes apprenantes et apprenants à travers l'éducation aux droits humains | 63 |

| | |
|---|-----|
| L'ÉVALUATION DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS | 67 |
| Introduction | 68 |
| Leçons apprises et bonnes pratiques | 68 |
| Exemples pratiques | 71 |
| 1. Intégrer l'évaluation tout au long du cycle de formation aux droits humains | 71 |
| 2. Le tableau de bord communautaire: un processus d'évaluation participative pour l'éducation aux droits humains | 77 |
| 3. La recherche d'action participative (RAP) pour mener une étude de référence dans les projets d'éducation aux droits humains | 80 |
| 4. Des ressources en ligne et une application mobile pour évaluer les événements dans le domaine de l'éducation aux droits humains | 83 |
| MOBILISER LES DÉCIDEURS ET LES DÉCIDEUSES | 87 |
| Introduction | 88 |
| Leçons apprises et bonnes pratiques | 88 |
| Exemples pratiques | 91 |
| 1. Créer des espaces de dialogue avec les décideurs et décideuses à travers l'éducation aux droits humains | 91 |
| 2. Faire progresser l'agenda de l'éducation aux droits humains en utilisant les organes et mécanismes des Nations Unies | 95 |
| ANNEXE I : À PROPOS DE LA CONFÉRENCE | 99 |
| ANNEXE II: DÉCLARATION ET RECOMMANDATIONS | 103 |

Qui sommes-nous ?

equitas

Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui œuvre à la promotion de l'égalité, de la justice sociale et du respect de la dignité humaine au Canada et partout dans le monde grâce à des programmes d'éducation destinés à susciter des transformations.

Bénéficiant de plus de 50 ans d'expérience, Equitas est devenue un leader mondial dans le domaine de l'éducation aux droits humains. Les programmes de renforcement des capacités mis en œuvre par Equitas au Canada et à l'étranger ont aidé des organisations de la société civile, des institutions nationales des droits humains et des institutions gouvernementales à participer efficacement aux débats sur les droits humains, à mettre en cause les attitudes et les pratiques discriminatoires et à promouvoir d'importantes réformes politiques et législatives visant à renforcer la protection et le respect des droits humains.

Les programmes d'éducation aux droits humains d'Equitas visent particulièrement à développer les connaissances et à renforcer les compétences des éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains afin de promouvoir des actions qui préconisent une approche fondée sur les droits humains, qui intègrent une perspective d'égalité des genres, qui encouragent la participation des enfants et des jeunes et qui incluent les groupes marginalisés. Pour de plus amples renseignements, consultez <https://equitas.org/fr/>.



Le **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)** est chargé de promouvoir et de protéger la jouissance et le plein exercice, par tous, de l'ensemble des droits énoncés dans les lois internationales relatives aux droits de l'homme. Son action est guidée par le mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 48/141 ainsi que par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme adoptés ultérieurement, la Déclaration et le Programme d'action de Vienne de la Conférence sur les droits de l'homme de 1993 et le document final du Sommet mondial de 2005. Le HCDH a pour mandat de prévenir les violations des droits humains, de veiller au respect de tous les droits humains, de promouvoir la coopération internationale en vue de protéger les droits humains, de coordonner les activités correspondantes à l'échelle du système des Nations Unies ainsi que de renforcer et de rationaliser le travail des Nations Unies dans le domaine des droits humains.

Dans ce contexte, par l'intermédiaire de son siège social à Genève et de ses bureaux hors siège, le HCDH conçoit et met en œuvre des programmes d'éducation et de formation aux droits humains et [aide](#) les gouvernements, d'autres institutions et la société civile dans ce domaine. Il coordonne le [Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme](#) (2005-en cours), ce qui comprend de colliger et de partager les meilleures pratiques ainsi que de mettre en œuvre des activités mandatées par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Il élabore et diffuse des méthodologies efficaces en matière d'éducation et de formation aux droits humains par l'entremise de [matériel de formation et d'éducation aux droits humains](#). Il promeut le partage d'informations et le réseautage grâce à des ressources comme [le matériel d'éducation et de formation aux droits humains proposé dans la collection](#) de la bibliothèque du HCDH. Pour obtenir plus d'informations, consultez la page [Éducation et formation aux droits de l'homme](#) du site Web du HCDH.

Remerciements

Rapprocher nos diversités : un recueil de bonnes pratiques en éducation aux droits humains s'inspire du riche travail de praticiennes et praticiens travaillant dans le domaine de l'éducation aux droits humains partout dans le monde. Equitas et le HCDH souhaitent remercier les précieuses contributions au contenu de ce recueil des organisations qui ont fourni des informations détaillées sur leurs pratiques dans le domaine de l'éducation aux droits humains.

Les membres des équipes d'Equitas et du HCDH qui ont contribué à la production de cette publication sont : d'Equitas, l'ancienne Directrice de l'éducation, Vincenza Nazzari ; les Spécialistes en éducation Panagiotis Dimitrakopoulos, Anna Hunt et Jean-Sébastien Vallée ; l'ancien Directeur général, Ian Hamilton ; et l'équipe de la Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation du HCDH.*

* In accordance with OHCHR policy, contributions to its publications are not attributed to individuals employed by the Office.

Panel inaugural / Keynote Panel

Andrew Gilmour

Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme,
Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies
aux droits de l'homme /
Assistant Secretary-General for Human Rights,
Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights

Personne modératrice / Moderator:

Azeb Wolde-Giorghis
Journaliste, Radio-Canada /
Journalist, Canadian Broadcasting
Corporation

Julie Miville-Dechéne

Émissaire aux droits et libertés de la personne du Québec /
Quebec Envoy for human rights and freedoms

Matt DeCoursey

Secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères /
Parliamentary Secretary to the Minister of Foreign Affairs, Canada

30 NOV. – 3 DEC. 2017 – MONTRÉAL, CANADA

#ichre2017



Equitas Photo/YouTube

Introduction



« La Déclaration Universelle affirme avec puissance que la dignité intrinsèque et l'égalité et l'inaliénabilité des droits pour tous les membres de la famille humaine sont les fondations de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Mais il semble que nous détournons de ce message de paix et de principe. Un nombre croissant de conflits brise les espoirs, les droits – et mêmes les vies – de millions de personnes. Les inégalités grandissent et, malgré nos efforts, la discrimination, l'oppression et la violence persistent. Nous avons besoin de nouvelles solutions aux nombreux défis urgents de notre temps. Des solutions ancrées dans la compréhension de l'idée que nous méritons tous la même dignité, le même respect et la même justice. C'est la tâche de l'éducation aux droits de l'homme : favoriser un sentiment d'appartenance à une humanité commune tout en acceptant et appréciant nos diversités. »

Message de l'ancien Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, aux participantes et participants de la conférence de Montréal.

Le contexte : la conférence de Montréal

La communauté internationale est de plus en plus unanime à considérer que **l'éducation aux droits humains** facilite considérablement la réalisation des droits humains et du développement durable. Des dispositions concernant l'éducation aux droits humains figurent dans de nombreux instruments et documents internationaux ; ce processus normatif culminant par l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2011, de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme.

Pour encourager les programmes d'éducation aux droits humains, les États Membres se sont dotés de divers moyens d'action internationaux, dont la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014). Le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale a proclamé un Programme mondial d'éducation aux droits de l'homme (2005-en cours) afin de favoriser la mise en œuvre de programmes en éducation aux droits humains dans tous les secteurs. L'éducation aux droits humains fait partie de la cible 4.7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans cette optique, en 2017 Equitas et le HCDH ont organisé la **Conférence internationale sur l'éducation aux droits humains : « Rapprocher nos diversités »** (30 novembre – 3 décembre, à Montréal, au Canada, ici – également appelée « conférence ») pour créer un espace pour les praticiennes et praticiens, les décideurs et décideuses politiques et les universitaires pour explorer les moyens par lesquels l'éducation aux droits humains peut construire des communautés plus pacifiques et équitables et fournir des solutions efficaces aux défis nationaux et mondiaux actuels.

* En conformité avec la politique du HCDH, les contributions à cette publication ne sont pas attribuées à des individus employés par le Haut-Commissariat.

Les objectifs de cette conférence étaient de :

- **Discuter et documenter l'apport de l'éducation** aux droits humains à la résolution des enjeux planétaires actuels
- **Identifier des stratégies** pour garantir la priorisation de l'éducation aux droits humains par les gouvernements et les organisations de la société civile
- **Partager et documenter les meilleures pratiques en éducation aux droits humains** et les expériences concluantes à travers le monde, dans le but de promouvoir le respect de la diversité et de l'inclusion, de renforcer la cohésion sociale et la réconciliation, de proposer des alternatives à l'extrémisme et à la violence
- **Renforcer les efforts existants pour construire des réseaux et communautés de pratique** pour les éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains.

La conférence a bénéficié de la collaboration de quatre institutions académiques, notamment l'Université Concordia, le Centre pour les droits de la personne et le pluralisme juridique de McGill, l'Université de Québec à Montréal et *Western Sydney University*, rassemblant plus de 300 participantes et participants venus de 58 pays.

Parmi les autres principaux contributeurs figurent Affaires mondiales Canada, le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, la Ville de Montréal, la Commission canadienne des droits de la personne et Amnistie internationale.

L'annexe 1 contient davantage d'informations au sujet de la conférence, tandis que l'annexe 2 comprend le document final Conférence internationale sur l'éducation aux droits humains : « *Rapprocher nos diversités* » (30 novembre – 3 décembre 2017, Montréal, Canada) : *Déclaration et recommandations*.

À propos de ce recueil

Cadre et objectifs

Rapprocher nos diversités : un recueil de bonnes pratiques en éducation aux droits humains collige **les leçons apprises et les bonnes pratiques en éducation aux droits humains** partagés par les participantes et participants lors de la conférence de Montréal. Ce faisant, le recueil n'examine pas ou ne couvre pas de manière exhaustive l'entièreté du travail en éducation aux droits humains à travers le monde, mais se concentre davantage sur l'expérience canadienne. Néanmoins, les leçons apprises, les bonnes pratiques et exemples contenus dans cette publication – qui dépendent des informations fournies par les praticiennes et praticiens concernés – peuvent guider et inspirer les autres pour leur programmation future en éducation aux droits humains.

Le public cible

Ce recueil est destiné à un large éventail d'individus et d'organisations. Ce public comprend **les praticiennes et praticiens et les organisations** travaillant dans le domaine de l'éducation aux droits humains, de l'éducation mondiale et dans les champs académiques, tels que **le droit des droits humains, les sciences politiques et la sociologie**. Ce recueil sert aussi d'outil pour **les autorités gouvernementales et les organisations de la société civile**.

Structure

Les thèmes couverts dans ce recueil sont ceux qui ont été abordés lors de la conférence et comprennent :

1. **Répondre aux enjeux planétaires**
2. **L'égalité des genres**
3. **Bâtir des communautés équitables et inclusives**
4. **Réconciliation avec les peuples autochtones**
5. **Évaluation**
6. **Mobiliser les décideurs et décideuses**

Ces thèmes couvrent des enjeux et stratégies interdépendants, qui **se complètent** au lieu de fonctionner en vase clos. Par exemple, assurer l'égalité des genres est aussi essentiel à la construction d'une communauté inclusive. De fait, beaucoup des pratiques décrites ici sont associées à deux thèmes ou plus. Ce recueil classe les pratiques selon les thèmes auxquels elles correspondent le plus, dans le but d'aider les utilisateurs et utilisatrices à trouver les informations les plus adaptées à leurs besoins.

Chaque thème est organisé autour de ces trois sections :

- **Une brève introduction** pour aborder la thématique
- **Les leçons apprises et les bonnes pratiques**, présentant une analyse et une synthèse des leçons apprises et des bonnes pratiques partagées lors de la conférence sur le thème spécifique
- **Des exemples pratiques**, illustrant des exemples concrets discutés lors de la conférence sur la mise en œuvre des bonnes pratiques et sur les façons de les adapter

Bien qu'il soit recommandé de lire toutes les informations fournies pour chaque thème afin d'avoir une compréhension exhaustive des enjeux et du contexte des bonnes pratiques, chaque section est conçue comme **une composante individuelle** fournissant des informations clés, sur un thème, sur des bonnes pratiques générales sur l'ÉDH liées au thème, ou sur des pratiques particulières.

Des photographies prises lors de la conférence ont été ajoutées pour enrichir le recueil.

Aspects méthodologiques

Définitions

Ce qui suit sont les termes clés utilisés tout au long du recueil :

Les bonnes pratiques sont des pratiques bien documentées et évaluées, qui font preuve de succès ou d'impact. Ce sont des pratiques qui ont été testées et qui ont produit des résultats positifs. Les bonnes pratiques comprennent des stratégies, des méthodes et techniques qu'il est utile de reproduire et de partager.

L'éducation aux droits humains comprend tous les processus d'apprentissage qui construisent le savoir, les compétences, les attitudes et comportements en matière de droits humains.

HÉducateur/éducatrice, facilitateur/facilitatrice, formateur/formatrice ou praticien/praticienne dans le domaine des droits humains renvoie aux individus qui assurent l'éducation aux droits humains et des activités de formation. Ces individus ont idéalement une expertise dans des sujets pertinents aux droits humains, une capacité à appliquer des méthodes participatives ainsi qu'une capacité à concevoir, développer, mettre en œuvre et évaluer des formations en droits humains. Dans ce recueil, ces termes sont utilisés de façon interchangeable.

Les apprentissages informels sont des formes d'apprentissage intentionnelles ou volontaires mais non institutionnalisées. Elles sont par conséquent moins organisées et moins structurées que l'enseignement formel ou non-formel. L'apprentissage informel peut comprendre des activités d'apprentissage se déroulant dans la famille, dans le lieu de travail, dans la communauté locale et dans la vie quotidienne, sur une base autodirigée, ou dirigée par la famille ou par la société.¹

Un **enseignement** est une connaissance ou une compréhension acquise par l'expérience d'une activité ou d'un processus. Cette expérience peut être positive, tel un séminaire réussi qui a réuni des praticiennes et praticiens et des acteurs de la société civile, ou négative, tel l'introduction d'un outil d'apprentissage qui n'était pas adapté à l'environnement des élèves.

L'enseignement non-formel est un « enseignement institutionnalisé, volontaire et planifié » en tant qu'« ajout, alternative et/ou complément à l'enseignement formel dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie des individus », ce qui comprend des activités éducatives menées par les organisations de la société civile.²

Participant/participante, apprenant/apprenante renvoie à toute personne suivant une formation ou un apprentissage dans un cadre formel, non-formel ou informel. Dans ce recueil, ces termes sont utilisés de façon interchangeable.

Cours de formation renvoie à une activité de formation organisée, autonome et d'une durée relativement courte. Il est conçu pour acquérir des connaissances et des compétences, et influencer les attitudes et à la fin les comportements des apprenantes et apprenants participants, leur permettant de mieux exercer leurs rôles et leurs responsabilités au sein de leurs organisations et communautés. Un cours de formation est généralement composé de plusieurs **sessions de formations**, chacune centrée sur un thème particulier.

¹ Le Glossaire de l'UNESCO, disponible ici <http://uis.unesco.org/fr/glossary>

² *Ibid.*

Critères de sélection

Les critères utilisés pour identifier les « bonnes pratiques » dans ce recueil s'appuient sur de précédents travaux dans le domaine,³ et comprennent les éléments suivants :

La pratique est **pertinente**, c'est-à-dire qu'elle :

- Aborde des thèmes fondamentaux liés à l'éducation aux droits humains
- S'adresse au public cible
- S'inscrit dans le contexte visé

La pratique est **participative**, c'est-à-dire qu'elle :

- Inclut les contributions, en terme de conception et de mise en œuvre, de toutes les parties prenantes
- Promeut et valorise le partage entre les individus des connaissances et expériences dans le domaine des droits humains
- Encourage la réflexion critique sur ses propres croyances et valeurs
- Encourage l'analyse sociale avec l'objectif d'autonomiser les participantes et participants à développer des actions concrètes pour le changement social, conformément aux valeurs et normes des droits humains

La pratique est **efficace**, c'est-à-dire qu'elle :

- Permet la réalisation des objectifs visés
- Apporte la preuve directe que la pratique atteindra les objectifs d'apprentissages quand elle est mise en œuvre comme prévu
- Contribue à la réalisation des droits humains

La pratique est **adaptable**, c'est-à-dire qu'elle :

- Peut être utilisée dans des contextes locaux et nationaux différents
- Peut être adaptée aux participantes et participants de milieux et aux identités différentes
- Est claire et ne requiert pas de nombreuses ressources

La pratique est **innovante**, c'est-à-dire qu'elle :

- Démontre une approche unique à l'éducation aux droits humains, intégrant de nouvelles idées, méthodes ou techniques

³ Conseil de l'Europe, BIDDH/OSCE, UNESCO, et HCDH, *Éducation aux droits de l'homme dans les systèmes scolaires d'Europe, d'Asie centrale et d'Amérique du Nord : Recueil de bonnes pratiques* (2011), p. 10.

Sources d'information et méthode d'analyse

La première étape dans l'identification des leçons apprises et des bonnes pratiques à inclure dans ce recueil a été de colliger tous les documents pertinents recueillis avant et pendant la conférence. Les sources de données suivantes ont été utilisées à cet effet :

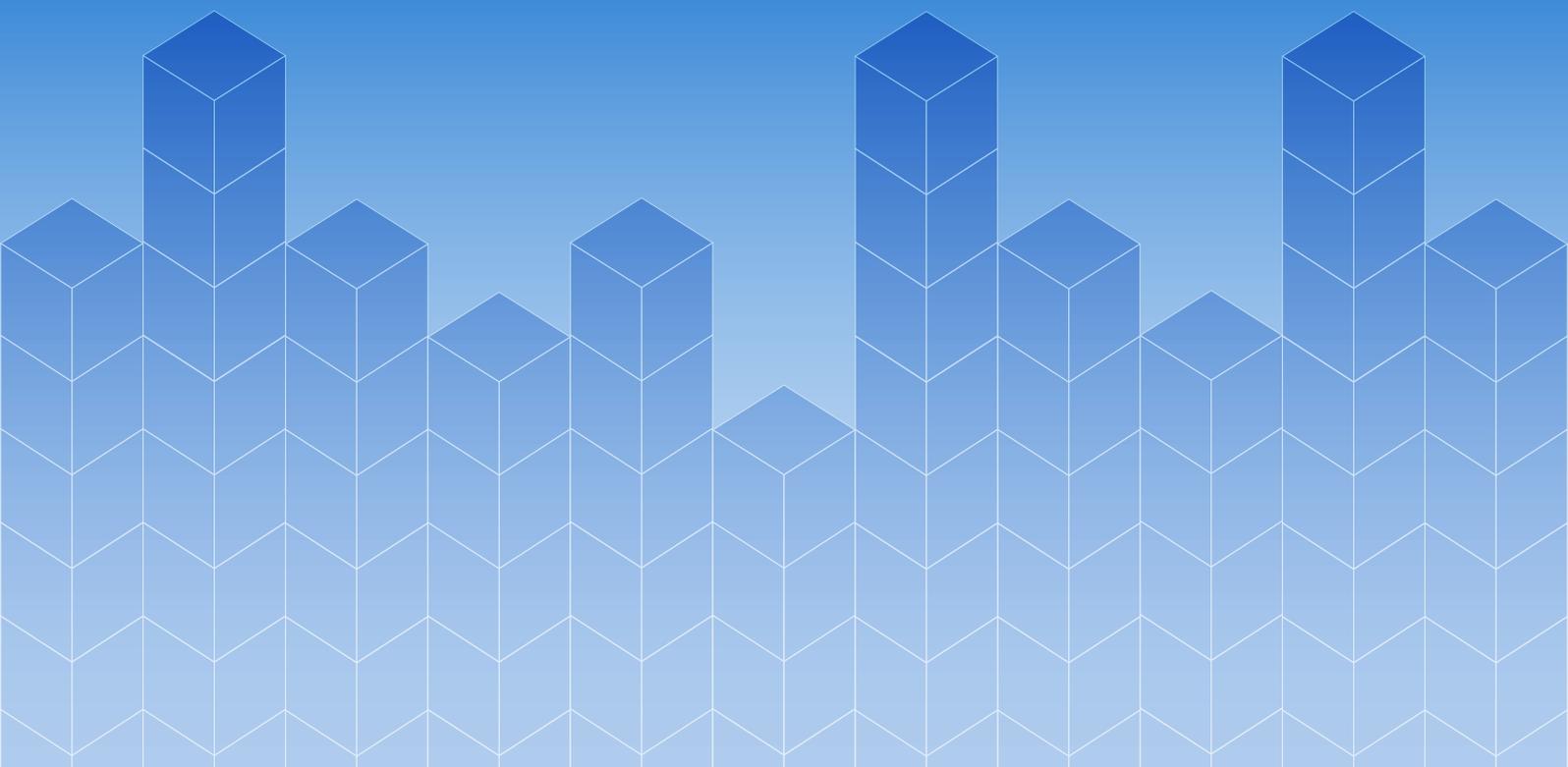
- **Des propositions sélectionnées pour la conférence**
Elles ont été reçues entre mars et avril 2017 et présentaient des recherches ou pratiques sur des approches en éducation aux droits humains ou des pratiques qui promeuvent la compréhension, le respect, l'inclusion, l'égalité et la réconciliation.
- **Des ressources partagées pendant les sessions**
De nombreux conférenciers et conférencières ont partagé des présentations de leur travail, ainsi que des feuillets d'information et autres matériels pédagogiques. Ces derniers ont été passés en revue lors de la sélection des bonnes pratiques pour ce recueil.
- **Les enregistrements des séances plénières**
Toutes les séances plénières et les présentations de groupe ont été filmées, et leurs enregistrements ont ensuite été analysés pour extraire les leçons apprises et les bonnes pratiques partagés par les experts dans ce domaine. Les séances plénières ont inclus des interactions avec les membres du public, y compris des sessions de questions-réponses, qui ont offert un aperçu des sujets discutés.
- **Des documents officiels supplémentaires**
Des rapports d'activité et des rapports annuels, ainsi que des manuels existants et des matériels pédagogiques sur les thèmes traités ont aussi été consultés pendant le processus de développement de ce recueil.
- **Les notes prises pendant les sessions**
Des rapporteurs et rapporteuses ont été affectés aux ateliers pour rassembler les leçons apprises et bonnes pratiques.
- **Les évaluations des sessions**
Les organisateurs et organisatrices ont effectué des évaluations à la fin des sessions, ce qui a aidé à identifier les pratiques qui ont été jugées ou ont été particulièrement utiles aux participantes et participants.
- **L'application mobile de la conférence**
Cet outil a permis aux participantes et participants de bénéficier d'un plus grand niveau de participation lors de l'évènement, à travers des forums de discussions, la collecte et le partage d'informations ainsi que de meilleures possibilités de réseautage à travers la messagerie privée. L'application permettait aussi de faire part de ses commentaires sur les sessions en indiquant ce que les participantes et participants avaient trouvé le plus pertinent pour leur contexte de travail.

Les informations susmentionnées ont été classées selon les thématiques, et les bonnes pratiques ont été identifiées conformément aux critères de sélection susmentionnés.



UN Photo/Elma Okic

Répondre aux enjeux planétaires



Introduction

Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a déclaré que « *Dans un monde où tous les problèmes sont mondiaux (...), il n'existe aucun moyen par lequel les pays peuvent s'en sortir seuls. Nous avons besoin de réponses mondiales (...)* »⁴ En effet, nous sommes confronté(e)s aujourd'hui à de nombreux défis. Les conflits fondés sur les identités et les différences ethniques, religieuses ou socio-économiques s'accumulent. Les communautés peinent à répondre à l'impact des migrations à l'échelle mondiale et ont besoin de gérer une plus grande diversité au sein de leurs populations. La pauvreté, les inégalités, la discrimination et la violence sont courantes dans nos sociétés. Il y a plus que jamais un besoin d'approches qui promeuvent la compréhension, le respect, l'inclusion, l'égalité, la non-discrimination et la solidarité.

L'éducation aux droits humains est une stratégie essentielle à cet effet. Elle génère et nourrit une compréhension commune de l'idée que tous les individus méritent la même dignité, le même respect et la même justice, au-delà de leurs différences. L'éducation aux droits humains aide les individus et les groupes à connaître leurs droits et à les revendiquer efficacement ; à faire des choix informés ; à résoudre des conflits de manière non-violente ; et à participer de manière responsable à leurs communautés et à la société dans son ensemble. L'éducation aux droits humains soutient la pensée critique et offre des solutions qui sont conformes aux principes des droits humains. Elle aide ceux qui sont responsables de la protection et de la réalisation de ces droits à respecter ces obligations.

Leçons apprises et bonnes pratiques

L'éducation aux droits humains peut aider à répondre aux enjeux planétaires à travers les leçons apprises et bonnes pratiques décrites ci-dessous.

1. En vue de prévenir les conflits et de rapprocher les positions de différents groupes dans la société apparemment inconciliables, il est important d'identifier **des valeurs et croyances communes**. Ces principes collectifs devraient être soulignés pour appuyer l'apprentissage de l'universalité des droits humains. Et ce, par les manières suivantes :
 - **Appliquer l'éducation aux droits humains aux principes partagés par les différentes religions** pour souligner les points communs et comment le plaidoyer pour les droits humains est compatible avec les différentes croyances religieuses.
 - **Faire participer différentes communautés en tant que parties prenantes**, qu'elles soient théistes, non-théistes, athées ou fondées sur d'autres croyances, afin de créer une culture des droits humains.⁵
 - **Utiliser différents formats de médias populaires**, tels que les films et chansons, pour plaire à une diversité de personnes.
2. L'autonomisation à travers l'éducation aux droits humains peut seulement être obtenue si **le processus éducatif est pertinent à la vie quotidienne et aux expériences des apprenantes et apprenants**. Cela peut rectifier la conception erronée qui considère les droits humains comme quelque chose qui

⁴ Traduction libre de : Discours inaugural du Sommet mondial des gouvernements (13 février 2017), disponible ici <https://news.un.org/fr/story/2017/02/352202-au-sommet-mondial-des-gouvernements-dubai-antonio-guterres-appelle-retablir-la>

⁵ Cette approche est conforme à la Déclaration de Beyrouth et à ses 18 engagements sur « La foi pour les droits » (2018). La Déclaration de Beyrouth considère que tous les croyants et croyantes – qu'ils soient théistes, non-théistes, athées ou autre – doivent travailler ensemble à déterminer des manières par lesquelles la Foi peut défendre les Droits plus efficacement, afin que les deux se renforcent mutuellement. Voir www.ohchr.org/fr/faith-for-rights

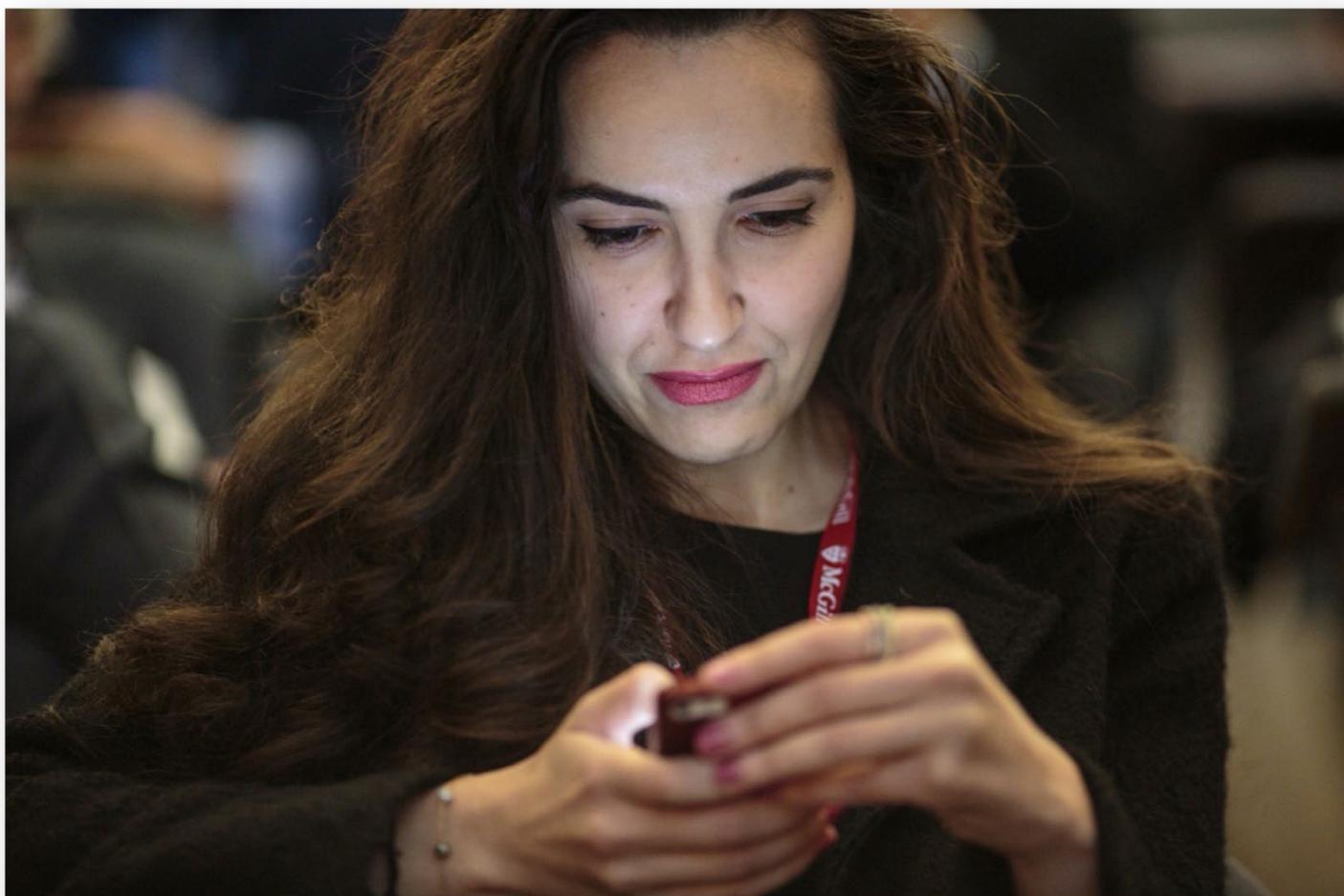
protègent les « autres » – par exemple, celles et ceux qui sont en situation d'exclusion ou de vulnérabilité, comme les réfugiés, les migrants ou les minorités – et non les apprenantes elles-mêmes et apprenants eux-mêmes. Un programme d'éducation aux droits humains est efficace seulement s'il fait participer les gens dans un dialogue sur les manières par lesquelles les normes des droits humains peuvent se traduire dans la réalité sociale, économique, culturelle et politique qui les entourent.

3. La communauté de l'éducation aux droits humains doit résoudre une mise en œuvre fragmentée, pour que tous et toutes, au-delà des défenseurs et défenseuses des droits humains – les activistes sociaux, les enseignants et enseignantes, les journalistes, les parlementaires, les responsables locaux, etc., puissent coopérer, créer un mouvement mondial. Il existe un besoin constant de trouver plus de manières de travailler en collaboration étroite et d'être plus ambitieux dans la diffusion de l'éducation aux droits humains, afin d'engendrer des résultats soutenables.

4. Il est important d'à la fois **impliquer davantage de personnes dans les droits humains et d'atteindre plus largement la population avec** l'éducation aux droits humains. **La technologie peut être un outil pour améliorer l'impact et la portée de l'éducation aux droits humains.** Les communautés en ligne – plus particulièrement les réseaux sociaux – ont créé des plateformes qui ont une portée mondiale et une influence considérable. L'utilisation de la technologie pour soutenir l'éducation aux droits humains devrait aider les apprenantes et apprenants à acquérir des connaissances et compétences et à développer des attitudes et comportements qui font respecter les droits humains. La manière dont l'outil est utilisé déterminera s'il soutient ou nuit aux droits humains.

- **Les environnements en ligne nécessitent des facilitateurs et facilitatrices forts pour modérer les échanges.** La technologie peut soutenir le travail de l'éducation aux droits humains mais ne remplace pas nécessairement les éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains qualifiés ou l'interaction en personne.
- Il est difficile d'affronter les peurs et de développer de l'empathie sans contact ou interaction direct avec les apprenantes et apprenants. **Pour garantir que la technologie est aussi complémentaire** que possible, il est important :
 - **Que le premier contact** avec la communauté d'apprenantes et d'apprenants **se fasse en personne**, et non par la technologie informatique
 - **Que l'apprentissage mixte** soit utilisé si possible, combinant les modalités hors ligne et en ligne.
- Les jeunes sont susceptibles de maîtriser la technologie. C'est une excellente occasion de connecter et de travailler avec les jeunes, comme participantes et participants actifs et organisateurs et organisatrices de projets et programmes impliquant la technologie et les droits humains. Une manière de profiter de ces compétences est **d'assurer que les jeunes soient les acteurs et actrices clés ou les leaders menant les activités en lien avec la technologie.**
- **Investir judicieusement dans toute nouvelle technologie** requiert de prendre en compte les questions suivantes :
 - À quel besoin éducatif va répondre cet outil ?
 - Cet outil est-il la meilleure méthode pour répondre à ce besoin et pour ce public ?
 - Cet outil est-il universellement accessible, y compris pour les personnes handicapées ?
 - Quelles sont les ressources humaines et non-humaines pour mettre en œuvre et entretenir cet outil ?
 - Quels sont les potentiels risques de coûts engendrés par l'utilisation de cet outil ?

- Les enfants et les jeunes utilisent les médias sociaux. Il est donc important de présenter aux jeunes **très tôt les concepts de citoyenneté numérique, de cyberharcèlement, et de discours haineux en ligne**. Pour familiariser les enfants et les jeunes avec ces sujets, **la création d'un espace protégé pour discuter** de ces sujets est une condition préalable.
 - Encourager les enfants et les jeunes à exprimer leurs idées et émotions à travers l'art. Promouvoir l'utilisation des médias, notamment de la photographie et de la vidéo, pour que les jeunes racontent leurs histoires et partagent leurs expériences des discours haineux en ligne.
 - Encourager les enfants et les jeunes à exprimer leurs idées et émotions en créant de la littérature, de la poésie ou de la musique qui répondent aux discours haineux en ligne.



Des exemples pratiques

Cette section donne des exemples concrets de la mise en œuvre des bonnes pratiques identifiées précédemment par les praticiennes et praticiens sur le terrain.

L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS POUR CRÉER UN MOUVEMENT SOCIAL

1

Cet exemple illustre comment l'ÉDH peut être utilisée pour créer un mouvement social non-violent qui promeut la liberté de religion et le respect de la diversité dans une société multiconfessionnelle.

Organisation

Le Centre pour l'éducation aux droits humains (Pakistan)

Le [Centre pour l'éducation aux droits humains \(CEDH\)](#) est une organisation basée à Lahore et fondée en 2010. Elle travaille à protéger les droits humains, à promouvoir la paix et la tolérance et à renforcer la démocratie à travers des sessions de formation, des campagnes de sensibilisation, du plaidoyer et la mobilisation sociale.

Titre de la pratique

Créer un mouvement social en utilisant l'ÉDH

Description de la pratique

Selon le CEDH, au Pakistan, la culture publique comprend des positions et éléments radicaux qui ne permettent pas l'émergence d'avis divergents. Dans les dernières années, les tendances à l'extrémisme, à la haine, à la discrimination et à la violence ont augmenté dans la société pakistanaise. Par conséquent, les libertés civiles ont fait l'objet d'une répression croissante.

[Rwadari Tehreek](#) (Mouvement pour le pluralisme) est un mouvement social non-violent créé par le CEDH en 2015 dans tout le Pakistan, pour lancer un débat sur l'importance de la tolérance religieuse et du respect de la diversité dans une société multiconfessionnelle. Sa mission est de rappeler au gouvernement, aux forces politiques, aux institutions de l'Etat et aux autres parties prenantes leurs responsabilités d'aborder sérieusement les tendances de haine, d'extrémisme violent et d'intolérance dans la société. Ces tendances ont émergé dans un climat de peur parmi les citoyennes et citoyens au détriment de la vie publique, et particulièrement des vies de ceux et celles appartenant aux groupes religieux minoritaires.

La plus grande force de Rwadari Tehreek est son nombre important de volontaires très motivés agissant pour la paix.

Afin d'utiliser l'ÉDH pour soutenir leur mouvement social, les stratégies clés utilisés par Rwadari Tehreek comprennent :

1. **L'utilisation d'histoires individuelles** pour créer une connexion personnelle avec le grand public et créer autant d'occasions que possible d'interagir en personne avec les membres du public :
 - Faire en sorte que les anciens participantes et participants des sessions de formation de CEDH soient des facilitateurs et facilitatrices pour les futures sessions de formation afin qu'ils/elles puissent partager leurs expériences individuelles et entretenir le réseau CEDH
 - Utiliser le bouche-à-oreille comme moyen d'atteindre de nouvelles personnes, et offrir aux membres une formation pour accroître leur capacité à parler avec leur famille et leurs ami(e)s de sujets sensibles ou controversés relatifs aux droits humains
2. **Créer un sentiment d'appartenance** à une cause commune parmi les différentes communautés et parties prenantes. Cela implique de :
 - Souligner les points communs entre les religions et comment toutes les religions soutiennent les principes des droits humains
 - Donner à tous les membres, quelle que soit leur position, la possibilité de faire des suggestions et de contribuer aux activités, créant ainsi une appropriation commune du mouvement
3. **Utiliser différents médias** pour atteindre le plus grand nombre de personnes possible grâce à la campagne :
 - Rwadari Tehreek est présent sur les médias sociaux, ce qui a beaucoup aidé à populariser son programme et a attiré les jeunes vers le mouvement
 - Utiliser la presse écrite pour diffuser le message du Rwadari Tehreek et promouvoir l'engagement dans sa cause
4. **Promouvoir le message positif** consistant à rendre le monde meilleur, ce qui implique d'affirmer ce que l'on **défend** plutôt que ce à quoi on **s'oppose**.

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique?

Cette pratique est :

- **participative** en ce sens que Rwadari Tehreek s'engage avec une énorme base de volontaires. Ces derniers peuvent s'impliquer directement dans le mouvement et acquérir une expérience de première main en s'engageant auprès de leurs pairs. Le mouvement s'appuie sur le fait que les gens partagent leurs histoires et parviennent à une compréhension mutuelle.
- **appropriate** as it engages with diverse communities and works towards religious tolerance and respect for diversity within a multi-religious society. It seeks to create a sense of belonging and focuses on finding commonalities among participants
- **innovante** dans sa capacité à inclure divers médias, comprenant aussi une présence sur les médias sociaux, pour aider à promouvoir son message et à étendre sa portée.

Adapter la pratique

Les initiatives liées aux médias sociaux peuvent être lancées dans n'importe quel contexte. Il est important de rester conscient des politiques en vigueur dans le pays pour éviter les représailles et les dangers qui accompagnent l'exposition en ligne. Encourager les utilisateurs à prendre des mesures pour dissimuler leurs données personnelles telles que leurs adresses est important. Il est également essentiel de se familiariser avec la modération des espaces en ligne et d'avoir des politiques pour faire face aux discours injurieux ou à la violence en ligne afin que les espaces en ligne ne se transforment pas en plateforme pour ces abus.

STRATÉGIES POUR L'UTILISATION EFFICACE DE LA TECHNOLOGIE DANS L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

2

Cet exemple présente des stratégies pour utiliser la technologie afin d'impliquer les jeunes et de toucher un large public. Il aborde les avantages et les défis de l'utilisation des technologies de l'information et des réseaux sociaux pour l'ÉDH.

Organisation

Le Conseil de l'Europe

Le [Conseil de l'Europe](#), fondé en 1949, compte 47 États membres. Le Conseil œuvre à la défense des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit en Europe. Son département Éducation développe des politiques et des pratiques pour aider les États membres à construire une culture de la démocratie par l'éducation.

Titre de la pratique

Stratégies pour l'éducation efficace de la technologie dans l'ÉDH

Description de la pratique

Les médias sociaux, et plus généralement les technologies de l'information, ont révolutionné la manière d'accéder à l'information et de la partager. Ces dernières années, il a été clairement démontré que les informations partagées via les réseaux sociaux peuvent façonner l'opinion publique. Ces technologies ne disparaîtront pas et les éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains doivent savoir quand et comment les utiliser le plus efficacement possible.

En 2013, le Conseil de l'Europe a lancé la [Campagne Jeunesse Contre le Discours de Haine](#), une campagne en ligne cherchant à **impliquer les jeunes** pour combattre, prévenir et dénoncer les discours de haine en ligne, et appeler à une culture des droits humains en ligne. La campagne a impliqué des blogueurs et blogueuses, a créé des chaînes YouTube, s'est adressée aux communautés de joueurs et joueuses et aux activistes en ligne. L'objectif initial était de produire des contre-discours pour combattre les récits haineux.

La lutte contre les discours de haine est toutefois un sujet complexe. Les organisateurs et organisatrices du mouvement ont tiré de nombreuses leçons et développé quelques stratégies au cours de ce processus. Ces stratégies clés sont les suivantes :

1. **Promouvoir l'apprentissage informel.** Si l'apprentissage formel (programme d'études planifié au sein des écoles) et l'apprentissage informel (programme se déroulant en dehors des systèmes scolaires) sont importants pour la promotion des droits humains. Les éducateurs et éducatrices ne doivent pas négliger l'apprentissage informel (non-planifié) qui est la source de la majorité des apprentissages.
2. **Autonomiser les jeunes.** Le Conseil de l'Europe cherche à introduire l'ÉDH dans le travail de la jeunesse en développant des ressources pour aider les organisations des jeunes à développer leurs propres programmes en utilisant leurs compétences technologiques.

3. **Utiliser une approche fondée sur les droits humains.** Les droits humains sont essentiels, quel que soit le sujet (égalité des genres, discrimination envers les minorités, hostilité envers les personnes réfugiées). Le fait de formuler ces défis comme des questions de droits humains permet d'élargir le champ d'action car tout le monde est concerné.
4. **Veiller à ce que les éducateurs et éducatrices soient étroitement impliqués.** Les technologies de l'information ne remplacent pas les éducateurs et éducatrices, elles soutiennent leurs initiatives. L'ÉDH nécessite une interaction humaine; l'apprentissage de l'empathie passe par l'interaction avec les autres.
5. **Savoir quand la technologie est utile et quand elle ne l'est pas.** Évaluez la situation avant d'investir du temps et de l'argent dans un appareil ou un logiciel à la mode qui, en fin de compte, ne vous aidera pas à atteindre vos objectifs.
6. **Les ressources hors ligne continuent d'être précieuses.** Une activité d'apprentissage ne doit pas toujours avoir une version en ligne.
7. **Éviter de considérer les environnements en ligne et hors ligne comme des mondes séparés.** Les environnements en ligne ont tendance à amplifier les opinions qui existent hors ligne.
8. **S'engager de manière critique dans les technologies de l'information et de la communication et les médias sociaux.** Lorsque vous utilisez les réseaux sociaux pour promouvoir l'éducation aux droits humains, restez critique quant à leurs limites.

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique?

Cette pratique est :

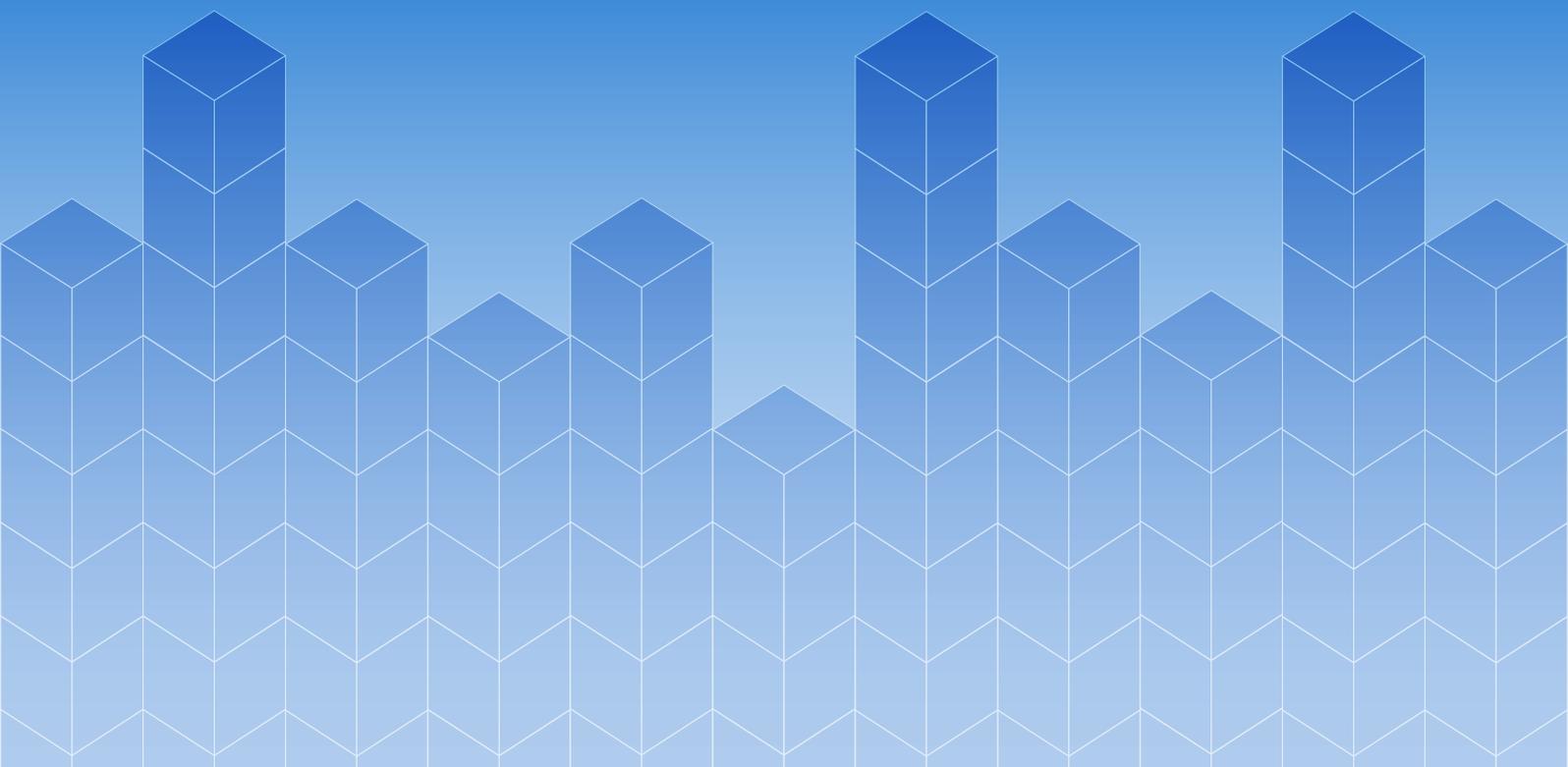
- **innovante** dans son utilisation des réseaux sociaux comme outil de recrutement de jeunes éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains et comme moyen d'engager les jeunes dans le mouvement contre les discours de haine en Europe. Elle tire parti des plateformes médiatiques populaires pour entrer en contact avec les jeunes.
- **participative** car elle demande à son public de s'impliquer directement dans la lutte contre la haine et la violence en ligne. En outre, elle s'appuie sur les compétences et les idées des jeunes, car ils/elles sont plus à même d'entrer en contact avec d'autres jeunes et de les faire participer.
- **appropriée** dans la mesure où elle cible la population qui est la plus à l'aise en ligne.

Adapter la pratique

Les initiatives liées aux médias sociaux peuvent être lancées dans n'importe quel contexte. Il est important de rester conscient des politiques en vigueur dans le pays pour éviter les représailles et les dangers qui accompagnent l'exposition en ligne. Encourager les utilisateurs à prendre des mesures pour dissimuler leurs données personnelles telles que leurs adresses est important. Il est également essentiel de se familiariser avec la modération des espaces en ligne et d'avoir des politiques pour faire face aux discours injurieux ou à la violence en ligne afin que les espaces en ligne ne se transforment pas en plateforme pour ces abus.



L'égalité des genres



Introduction

L'égalité des genres fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités de tous les êtres humains, quels que soient leur sexe et leur identité de genre. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes doivent être identiques, mais que leurs droits, responsabilités et opportunités ne doivent pas dépendre de leur sexe, qu'ils soient nés hommes, femmes ou en dehors de ces catégories binaires.⁶ Tous les êtres humains ont droit à des chances égales de réaliser pleinement leurs droits fondamentaux et leur potentiel pour contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel, et de bénéficier des résultats. Ils sont libres de faire valoir leurs aptitudes personnelles, d'avoir une carrière professionnelle et de faire leurs choix à l'abri des contraintes imposées par les stéréotypes, la conception rigide des rôles de l'homme et de la femme et les préjugés.⁷

Le principe de l'égalité des genres est central aux droits humains. Un monde où l'égalité des genres est une réalité est un monde où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à l'autonomisation des femmes et des filles ont été levés, une contribution capitale à la réalisation du potentiel humain et du développement durable.⁸

L'éducation aux droits humains est un outil puissant pour faire progresser l'égalité des genres. Elle encourage le respect de chaque personne, quelle que soit son orientation sexuelle et son identité de genre, ainsi que l'opposition à la discrimination sur cette base. En particulier, l'éducation aux droits humains contribue à ébranler les normes sexistes préjudiciables, à promouvoir des relations égales entre les sexes, et à transformer les stéréotypes sexistes préjudiciables, qui sont tous au cœur de la discrimination⁹ systémique et de la violence à l'égard des femmes et des filles.¹⁰ L'éducation aux droits humains peut également renforcer l'autonomie des victimes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre en leur donnant la possibilité de développer des compétences pour obtenir justice par le biais des mécanismes juridiques.

⁶ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *L'intégration d'une perspective fondée sur le genre dans les enquêtes sur les droits de l'homme* (2019), p. 8, disponible ici : www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/IntegratingGenderPerspective_FR.pdf

⁷ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Recommandation générale No. 28 (2010) concernant les obligations fondamentales des Etats parties découlant de l'Article 2 de la Convention, para. 22.

⁸ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, A/70/L.1 (25 septembre 2015), paras. 8 and 20.

⁹ Il peut s'agir de la ségrégation dans l'emploi/la profession, du déni de santé et de droits sexuels et reproductifs, de l'inégalité de participation et de leadership politique, de la discrimination dans les relations familiales (telles que le mariage, le divorce, l'héritage et la garde des enfants), ainsi que la charge disproportionnée et stéréotypée des travaux domestiques et des soins.

¹⁰ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Examen des pratiques prometteuses et des enseignements tirés, des stratégies existantes et des initiatives des Nations Unies et autres initiatives visant à associer les hommes et les garçons à la promotion et à la réalisation de l'égalité des sexes, dans le contexte de l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, A/HRC/38/24 (2018), paras. 5 and 19.

Leçons apprises et bonnes pratiques

L'ÉDH peut être utilisée pour réaliser l'égalité des genres à travers les leçons apprises et bonnes pratiques décrites ci-dessous :

1. Les éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains doivent **montrer l'exemple**. Ils et elles doivent examiner d'un œil critique leurs propres préjugés, partis pris et stéréotypes liés au genre, y compris ceux qui sont inconscients, et s'engager à les surmonter afin d'améliorer leur comportement individuel conformément au principe de l'égalité des genres.
2. Dans le processus éducatif, les éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains doivent adopter des stratégies de facilitation qui permettent aux participantes et participants de faire l'expérience, dans le cadre de l'apprentissage, de types d'opportunités, d'accès, de rôles sociaux et d'interactions nécessaires à la réalisation de l'égalité des genres dans la société. En outre, le contenu de la formation aux droits humains doit **intégrer une perspective de genre**, ce qui implique d'examiner les impacts de l'inégalité des sexes sur les opportunités, les rôles sociaux et les interactions des personnes et de concevoir des stratégies efficaces pour les contrer.
3. Quand ils impliquent les participantes et participants dans l'apprentissage de l'égalité des genres, les éducateurs et éducatrices doivent **appliquer une perspective intersectionnelle** pour faire apparaître d'autres questions qui entrent en jeu dans les violations des droits humains. Cela implique une prise de conscience du fait que les femmes et les hommes, les filles et les garçons, ou toute personne dont l'apparence ou le comportement ne correspond pas aux normes traditionnelles de genre féminin ou masculin, peuvent être victimes de discrimination fondée sur le sexe, ainsi que sur la race, l'identité ethnique et religieuse, le handicap, l'âge, la classe sociale, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.¹¹
4. Afin de favoriser un changement dans les attitudes et les comportements qui contribuent à l'inégalité des sexes et d'encourager le soutien de la communauté locale aux programmes d'éducation aux droits humains qui luttent contre l'inégalité des sexes, il est important **d'utiliser une approche participative**. Cela peut se faire par l'une des manières suivantes :
 - **Travailler avec les structures communautaires existantes** et relier le travail aux lignes directrices nationales existantes sur l'égalité des genres tout en abordant, le cas échéant, de manière critique le manque ou l'insuffisance de sensibilité aux questions de genre dans ces structures ou lignes directrices. Cela permettrait de soutenir la durabilité de toute intervention développée.
 - Garantir **la participation non seulement des hommes, mais aussi des femmes, des filles, des garçons et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI), des personnes d'origines diverses** à la planification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'éducation aux droits humains, y compris dans le contexte culturel où certains groupes ne participent généralement pas.

¹¹ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Recommandation générale No. 28 (2010) concernant les obligations fondamentales des Etats parties découlant de l'Article 2 de la Convention, para. 22 ; Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains, *Programme international de formation aux droits humains, Manuel de l'animatrice-teur* (2017), p. 3-16; Pour plus d'information sur l'impact des formes croisées de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles, voir le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Effets des formes multiples et croisées de discrimination et de violence dans le contexte du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée sur la pleine jouissance par les femmes et les filles de tous leurs droits de l'homme*, A/HRC/35/10 (2017).

- Développer **des outils et des programmes d'études en ÉDH sur l'égalité des genres qui soient simples, faciles à utiliser et adaptables** aux environnements locaux. Ces ressources ou programmes éducatifs ont beaucoup plus de chances d'être mis en œuvre par la communauté cible, surtout s'ils sont facultatifs.
- 5. Les éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains doivent créer des espaces protégés** pour les discussions relatives à l'égalité des genres. Cela peut impliquer de :
- **Créer des groupes sensibles au genre**, à certaines étapes de la formation, afin de garantir une pleine participation. Par exemple, les femmes peuvent ne pas se sentir à l'aise pour prendre la parole lors de discussions en groupes mixtes dans une communauté très dominée par les hommes. Offrez un espace protégé aux femmes pour qu'elles puissent partager leurs pensées, leurs sentiments et leurs expériences les unes avec les autres. Une fois qu'un temps suffisant a été alloué à cet effet, veillez à réunir toutes les participantes et participants pour une discussion plus large.
 - **Renforcer les capacités des apprenantes et apprenants à dialoguer sur des questions sensibles** entre les membres des groupes marginalisés, les dirigeantes et dirigeants locaux, les organisations de la société civile, les autorités et les institutions publiques. La possibilité pour un groupe de personnes diverses de s'exprimer ouvertement et honnêtement dans un environnement protégé contribue à rompre l'isolement des groupes marginalisés en raison de leur genre.
 - **Offrir des espaces protégés dans les écoles** pour que les jeunes puissent parler et poser des questions sur la sexualité et le genre sans craindre de conséquences négatives.
 - **Fournir des moyens anonymes de poser des questions**, comme une boîte à questions où les gens peuvent soumettre leurs questions. Cela peut également encourager l'engagement.
- 6. Développer les capacités des groupes marginalisés à chercher à agir** pour contrer la discrimination fondée sur le genre et la violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment par le biais du système juridique. Cela permet non seulement d'autonomiser les personnes directement concernées, mais aussi d'attirer l'attention de la société sur leur situation et d'inciter d'autres personnes à agir.
- 7. Dans les zones touchées par un conflit, l'inégalité des sexes et la violence sexuelle et fondée sur le genre sont des questions sous-jacentes qui mobilisent un intérêt important au sein de la communauté, les écoles offrant un environnement approprié pour un changement collectif de la communauté. Pour inciter les participantes et participants à s'instruire sur l'égalité des genres dans les contextes de conflit, il est important de :**
- **Se concentrer sur les masculinités positives**¹², pour permettre aux hommes et aux garçons d'exprimer leur masculinité à travers l'amour, l'attention et le respect plutôt que par les stéréotypes (machisme) et la violence.

¹² Pour aborder la masculinité positive, il faudra examiner d'un œil critique les privilèges dont jouissent les hommes et les garçons dans le cadre du patriarcat. Voir le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Examen des pratiques prometteuses et des enseignements tirés, des stratégies existantes et des initiatives des Nations Unies et autres initiatives visant à associer les hommes et les garçons à la promotion et à la réalisation de l'égalité des sexes, dans le contexte de l'élimination de la violence à l'égard des femmes. A/HRC/38/24 (2018) : « Afin de pouvoir opérer ces changements, les mesures d'intervention axées sur les hommes et les garçons doivent remettre en question les structures et les rapports de force inégaux, en partant du principe que le patriarcat privilégie les hommes et les garçons, et opprime les femmes et les filles. Si ces principes ne sont pas posés, les initiatives visant à associer les hommes et les garçons aux efforts déployés risquent de préserver et de renforcer les inégalités entre les sexes et les stéréotypes sexistes patriarcaux et discriminatoires. Dans le même ordre d'idées, les mesures d'intervention axées sur les hommes et les garçons devraient être conçues en consultation avec les défenseurs des droits des femmes pour que les préoccupations et les points de vue de ces derniers soient pris en considération. »

- **Aborder la manière dont la violence sexuelle** peut être et **est utilisée comme stratégie militaire** dans les zones de guerre et les effets que cela a sur une communauté.
 - **Veiller à mesurer les résultats** (à la fois les produits et les processus) des programmes portant sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, et sur la violence fondée sur le genre dans les zones de conflits.
8. Les programmes d'études¹³ et le matériel pédagogique doivent être exempts de stéréotypes liés au genre, tels que l'utilisation d'images renforçant l'idée que certains attributs ou caractéristiques sont seulement portés par les filles/femmes ou par les garçons/hommes, la division des programmes d'études pour les filles (par exemple la danse et la cuisine) et les garçons (par exemple la menuiserie et les arts martiaux), ainsi que la sous-représentation de la contribution des femmes dans les livres d'histoire.
9. Souvent, malgré l'existence de programme scolaire ministériel et officiel sur la sexualité et l'égalité des genres, la mise en œuvre de ce programme n'est pas obligatoire. De plus, la complexité de ce programme demande en général beaucoup d'efforts de la part des enseignantes et enseignants pour leur mise en œuvre dans leurs écoles. Ainsi, si les écoles locales ne sont pas soutenues, elles sont beaucoup moins susceptibles de mettre en œuvre de tels programmes. Des actions peuvent comprendre :
- **Soutenir les écoles locales en leur offrant des formations** pour la mise en œuvre de ces programmes et en leur offrant l'accès **aux ressources nécessaires**.
 - **Impliquer tous les membres de la communauté** (par exemple les garçons, les filles, les aînés, les enseignantes et enseignants, les membres de la communauté locale) dans le processus de sensibilisation à la sexualité et à l'égalité des genres. Si le programme d'études est largement accepté, cela demande la reconnaissance en dehors des écoles et dans la communauté dans son ensemble.
 - Utiliser **une approche participative** et garantir **la prise en compte de la diversité culturelle** dans tous les aspects du développement et de la mise en œuvre du projet dans les pays ayant une très grande diversité de communautés ethniques, il est courant de rencontrer une forte résistance aux initiatives et programmes nationaux, y compris les initiatives en faveur de l'égalité des genres, en particulier si ces programmes ne sont pas considérés comme pertinents au contexte culturel des différentes communautés.

¹³ Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes recommande aux Etats parties d'élaborer et de déployer, à tous les niveaux d'enseignement, des programmes obligatoires adaptés à chaque âge, fondés sur des données factuelles et scientifiquement exacts, qui donnent des informations complètes sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, parmi d'autres droits, pour lutter contre les violences faites aux filles et aux femmes. Voir Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Recommandation générale No. 36 sur le droit des filles et des femmes à l'éducation (2017), para. 69.

Des exemples pratiques

Cette section donne des exemples concrets de la mise en œuvre des bonnes pratiques identifiées précédemment par les praticiennes et praticiens sur le terrain.

L'ÉGALITÉ DES GENRES TOUT AU LONG DU CYCLE DE PROJET

1

Cet exemple illustre les manières de garantir que l'égalité des genres est prise en compte à chaque étape d'un projet d'ÉDH.

Organisations

Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (Sénégal)

[Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme](#) (RADDHO) est une organisation non-gouvernementale basée à Dakar, dont l'objectif est de promouvoir, défendre et protéger les droits humains au Sénégal et en Afrique.

Réseau Équitas Sénégal pour l'éducation aux droits humains (Sénégal)

[Réseau Équitas Sénégal pour l'éducation aux droits humains](#) (RESEDHU) est un réseau d'organisations sénégalaises qui partagent des expériences et des bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation aux droits humains.

Comité de lutte contre les violences faites aux femmes (Sénégal)

[Comité de lutte contre les violences faites aux femmes](#) (CLVF) est un réseau d'organisations sénégalaises dont l'objectif est de contribuer à l'éradication de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants.

Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains (Canada)

[Equitas](#) œuvre à la promotion de l'égalité, de la justice sociale et du respect de la dignité humaine à travers des programmes d'éducation aux droits humains grâce à des programmes d'éducation destinés à susciter des transformations dans le Canada et partout dans le monde.

Titre de la pratique

Intégrer l'égalité des genres dans le cycle de projet

Description de la pratique

Cette pratique présente un outil pour guider l'intégration d'une perspective d'égalité des genres dans toutes les phases du cycle d'un projet en éducation aux droits humains (c'est-à-dire phase 1 – planification du projet, phase 2 – conception du projet, 3 – la mise en œuvre du projet, phase 4 – suivi et évaluation du projet, phase 5 – le renforcement et le partage des connaissances). Cette pratique est illustrée dans le contexte du projet d'Equitas « Andandoo ! », mis en œuvre au Sénégal en partenariat avec RADDHO, RESEDHU et CLVF.

Intégrer l'égalité des genres dans le cycle de projet

Phase 1 – La planification du projet

L'égalité des genres doit être considérée dès la phase initiale d'un projet, ce qui implique de développer des idées de projets en collaboration avec les partenaires potentiels.

Dans le travail avec les partenaires, il est essentiel d'avoir une **compréhension commune** de l'égalité des genres ainsi que des actions nécessaires pour la réaliser dans le projet. Considérez les points suivants :

- Quelles sont les forces de l'organisation et des partenaires dans le domaine de l'égalité des genres ?
- Les partenaires ont-ils déjà travaillé sur des sujets liés à l'égalité des genres ? Comment ?
- Quels sont les lacunes et comment l'organisation et ses partenaires peuvent les combler ?

Si le projet doit être soumis à un potentiel bailleur de fonds, **déterminez les exigences du bailleur concernant les résultats en égalité des genres**. Il est utile de prendre en compte l'alignement de la vision de l'organisation et de celle du bailleur. Réfléchissez aux questions suivantes :

- Quels sont les exigences du potentiel bailleur liées aux résultats en égalité des genres ?
- Est-ce que le potentiel bailleur a des outils spécifiques qui peuvent guider la manière d'exploiter les résultats en égalité des genres dans ce projet ?

C'est pendant cette phase initiale qu'une analyse sensible au genre est menée, dans le cadre de **l'analyse contextuelle**. Cela comprend **l'identification de potentiels obstacles** à l'égalité des genres dans la communauté cible, ainsi que les besoins particuliers des femmes, des hommes, des personnes LGBTI. Prenez en compte des facteurs croisés qui peuvent davantage contribuer à l'inégalité des sexes, tels que l'âge, le groupe socio-économique et l'ethnicité. Il est important de prendre en compte les risques potentiels liés à l'intégration d'une stratégie d'égalité des genres et de développer des stratégies pour atténuer ces risques.

Projet au Sénégal

- *Au début du projet, dans le cadre de l'analyse du contexte menée à Pikine et Thiès (2 communautés du Sénégal), l'état de l'égalité des genres dans ses communautés a été évalué.*
- *À travers l'analyse fondée sur le genre spécifique au contexte, les obstacles à la véritable participation des femmes et des jeunes à la prise de décisions dans ces communautés ont été identifiés.*
- *Les résultats de cette analyse ont informé l'orientation des activités en éducation aux droits humains pour le projet qui ont été développées en collaboration avec les partenaires locaux.*
- *Dans l'établissement de comités consultatifs aux échelles locales et nationales pour soutenir les activités du projet, la parité entre les sexes a été assurée parmi les membres qui avaient une expérience dans le domaine de l'égalité des genres.*

Phase 2 – La conception du projet

Pendant les phases de planification et de conception du projet, il est important de développer une stratégie sur les manières par lesquelles le projet va lutter contre l'inégalité des sexes, y compris les types de résultats à réaliser et les activités à mener.

Pour garantir que l'égalité des genres soit incluse avec cohérence et transversalement dans tous les résultats, activités et produits, **une stratégie d'égalité des genres doit être développée**, définissant comment le projet va produire des résultats en faveur de l'égalité des genres à travers les résultats du projet et comprenant un plan de mise en œuvre, de suivi et l'établissement des rapports sur l'égalité des genres.

Les activités planifiées doivent intégrer une perspective de genre, promouvoir une meilleure compréhension et finalement mener à une meilleure mise en œuvre de l'égalité des genres dans la communauté. Les activités devraient être planifiées de manière à ce qu'elles permettent le plus haut degré de participation possible, en prenant en compte les potentiels obstacles et comment ils peuvent être éliminés.

Dans le **plan d'évaluation, les données doivent être ventilées par genre** pour une compréhension plus précise des différences entre les expériences des hommes et des femmes impliqués dans les activités.¹⁴ **Des indicateurs appropriés et sensibles au genre doivent être développés** pour mesurer le progrès du projet dans l'égalité des genres. Les risques potentiels à la réalisation de l'égalité des genres résultant du projet ainsi que les stratégies d'atténuation doivent être régulièrement révisés. Voici quelques questions pour réfléchir au développement du plan d'évaluation :

- Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont-ils été développés pour mesurer le progrès dans le domaine de l'égalité des genres ?
- Est-ce que des données de base ont été fournies pour chaque indicateur de performance et détaillées selon les catégories appropriées et recueillies pour les femmes et filles les plus marginalisées et pour les hommes et garçons et les autres groupes concernés (par exemple les personnes LGBTI) ?
- Des objectifs réalistes en matière d'égalité des genres à atteindre à une date précise ont-ils été identifiés ?

Lors de l'élaboration du **budget du projet**, il est important **d'allouer suffisamment de ressources pour atteindre les objectifs d'égalité de genre** du projet. Réfléchissez-y :

- Le budget prévoit-il des activités liées à l'égalité des genres, des ressources pour surmonter les obstacles auxquels sont confrontés les femmes et les groupes LGBTI (par exemple, garde d'enfants, espaces protégés, transport, programmation des activités) ?
- Le budget prévoit-il du temps pour que le personnel puisse se concentrer sur l'égalité des genres dans le projet ?
- Le budget alloué est-il suffisant pour pouvoir offrir un salaire équitable aux femmes locales qui fournissent des services tels que la garde d'enfants, la restauration, etc. ?

¹⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Une approche des données fondée sur les droits de l'homme : ne laisser personne de côté dans le programme de développement durable à l'horizon 2030* (2018), p. 7, disponible ici : www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/HRIndicators/GuidanceNoteonApproachtoData_FR.pdf

- Des ressources suffisantes sont-elles allouées pour évaluer les résultats en matière d'égalité des genres (par exemple, pour recueillir et analyser des données ventilées par genre)

Projet au Sénégal

- *Dans le cadre de l'analyse contextuelle (qui comprend une analyse sur l'égalité des genres), une étude de référence a été menée en collaboration avec les partenaires locaux, afin d'identifier les obstacles à la participation significative des femmes et des filles à la prise de décision dans leur communauté.*
- *S'inspirant des recommandations de l'Examen périodique universel adressées au Sénégal concernant le droit à l'éducation,¹⁵ deux principaux obstacles ou problèmes ont été identifiés : (1) la violence contre les femmes et les filles, et (2) l'accès limité à l'éducation des jeunes en raison de l'insuffisance de l'enregistrement des naissances. Ces obstacles ont été validés par les communautés respectives.*
- *Les conclusions de l'étude de référence ont servi à l'élaboration de résultats et d'indicateurs ventilés selon le genre pour évaluer la contribution du projet à l'égalité des genres dans les communautés respectives.*

Phase 3 – Project implementation

La stratégie pour la promotion de l'égalité des genres sera mise en œuvre lors de cette phase.

Il s'agit de **s'assurer que toutes les activités, tous les évènements, tout le matériel et tous les outils du projet permettent une participation égale** des femmes, des hommes et groupes marginalisés (tels que les LGBTI), et de prendre en compte les obstacles qui peuvent empêcher leur participation, ou les facteurs qui les discriminent involontairement.

Le suivi de la promotion de l'égalité des genres, y compris par les partenaires, tout au long du projet est essentiel pour garantir la mise en œuvre efficace de la stratégie pour la promotion de l'égalité des genres. Si un renforcement des capacités dans le domaine de l'égalité des genres s'avère nécessaire, il est essentiel d'obtenir les ressources nécessaires à cette fin.

Projet au Sénégal

- *Pour répondre aux deux problèmes clés identifiés par l'étude de référence, le guide d'action « Andandoo ! pour la participation citoyenne des jeunes et des femmes au Sénégal » a été développé en collaboration avec les partenaires locaux. Le guide est un outil participatif d'éducation aux droits de l'homme qui vise à doter les participantes et participants, en particulier les femmes et les jeunes, des compétences nécessaires pour s'engager dans des efforts de mobilisation*

¹⁵ Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel du Sénégal, A/HRC/25/4 (2013), disponible ici : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G13/189/36/PDF/G1318936.pdf?OpenElement>

sociale afin de répondre aux enjeux clés identifiés par l'étude de référence. La formation au guide d'action a été adaptée aux besoins des participantes et participants, et comprend des activités et des outils pédagogiques explorant le concept de genre au niveau communautaire.

- *Avant de concevoir la formation au guide d'action, une première version du guide d'action a été testée dans les communautés cibles afin de valider sa pertinence et son efficacité.*
- *Lors de la planification de la mise en œuvre de la formation au guide d'action, les organisateurs et organisatrices ont veillé à la parité entre les sexes parmi les facilitateurs et facilitatrices et les participantes et participants, et ont choisi des dates, des heures et des lieux qui ne constitueraient pas des obstacles à la participation des femmes.*
- *Lors de la mise en œuvre de la formation au guide d'action, les facilitateurs et facilitatrices ont veillé à ce que la voix des participantes et participants issus des groupes le plus souvent exclus (souvent les femmes rurales) soit prise en compte en encourageant les participantes et participants à s'exprimer dans leur langue maternelle, plutôt qu'en français.*
- *Pendant le travail de groupe, les facilitateurs et facilitatrices ont encouragé la parité entre les genres au sein des groupes, et ont également encouragé les membres du groupe à en faire rapport au nom de leur groupe.*

Phase 4 – Le suivi et l'évaluation du projet

Le suivi et la documentation des résultats en matière d'égalité des genres doit avoir lieu tout au long du projet et, au cours de cette phase, les résultats cumulés du projet, y compris ceux liés à l'égalité des genres, doivent être évalués.

L'équipe responsable du **suivi et de l'évaluation** du projet **doit disposer des compétences nécessaires** pour faire le suivi des résultats en matière d'égalité des genres, y compris pour l'élaboration d'outils d'évaluation, ainsi que la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe.

Comme pour tous les aspects du projet, **la méthodologie d'évaluation doit également être participative et inclusive**, en tenant compte de tous les facteurs croisés pertinents tels que l'âge, le genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, l'ethnicité, les groupes socio-économiques, etc.

Les outils de suivi et d'évaluation doivent être appropriés et accessibles, et permettre aux personnes chargées de l'évaluation et du suivi d'observer et de mesurer comment les changements en matière d'égalité des genres peuvent être considérés comme le résultat des activités, par exemple, les changements dans les rôles et responsabilités, la prise de décision, la participation, le respect des droits, les changements d'attitudes, l'inclusion des femmes des groupes marginalisés.

Lors **de l'établissement des rapports, les données** relatives à l'égalité des genres doivent être à la fois **qualitatives et quantitatives et ventilées par genre**.

Tout **résultat inattendu** concernant **l'égalité des genres** doit également être signalé, car il peut contribuer à orienter les projets futurs.

Projet au Sénégal

- Une évaluation participative et inclusive, tenant compte de la stratégie d'égalité des genres, a été intégrée à tous les niveaux : avant, pendant et après les formations/ateliers.
- Divers outils ont été utilisés pour recueillir les données quantitatives et qualitatives ventilées par genre nécessaires pour évaluer le projet, notamment des questionnaires, des groupes de discussion, des entretiens individuels et des réunions de travail. La désagrégation des données nous a permis de voir des relations cachées, de recueillir des détails sur celles et ceux qui sont le plus souvent exclus ou marginalisés (par exemple, les femmes dans les communautés rurales, les femmes vivant avec un handicap), et en substance de saisir la situation réelle afin de pouvoir mesurer efficacement les progrès accomplis vers l'obtention des résultats prévus.
- Le processus de collecte des données a également fait apparaître des problèmes de dynamique du pouvoir. Ceux-ci ont été mis en évidence par la plus grande participation des hommes aux groupes de discussion (qui avaient tendance à avoir une éducation plus formelle) par rapport aux femmes (qui avaient tendance à avoir une éducation moins formelle).
- En outre, les données ont montré qu'il y avait un réel besoin de faire un effort concerté pour s'adresser spécifiquement aux jeunes dans les futurs appels à candidatures afin de garantir leur inclusion. Les candidatures provenaient souvent de candidates et candidats plus établis et expérimentés qui avaient tendance à être plus âgés.

Phase 5 – Le renforcement et le partage des connaissances

Au cours de cette phase, les résultats en matière d'égalité des genres devront faire l'objet d'une réflexion plus approfondie afin de saisir les leçons apprises et les bonnes pratiques.

Lorsque le projet est dans sa phase finale et sur le point d'être achevé, il est très bénéfique pour l'organisation, les partenaires et les autres parties prenantes **de réfléchir et de partager les bonnes pratiques** qui se sont avérées efficaces pour promouvoir l'égalité des genres.

Les histoires et les images illustrant les résultats des projets liés à l'égalité des genres peuvent être utilisées comme des outils de communication efficaces pour **promouvoir l'égalité des genres**, en donnant de la visibilité aux contributions des femmes et des groupes LGBTI. Cependant, lors de la publication d'informations à grande échelle, il est important de **garantir la confidentialité et la sécurité** des participantes et participants au projet. Il convient de s'efforcer d'utiliser **un langage d'autonomisation** dans ces communications.

Projet au Sénégal

- *Tout au long du cycle du projet, les activités de suivi et d'évaluation ont permis de recueillir des données sur les leçons apprises et les bonnes pratiques, en particulier celles qui ont contribué à la réalisation de l'égalité des genres.*
- *Ces éléments ont été documentés dans des rapports descriptifs périodiques. Des exemples de réussite ont également été recueillis auprès des organisations partenaires du projet et documentés.*
- *Les bonnes pratiques recueillies ont permis d'élaborer une série de fiches d'information qui prévoient des procédures pour aborder la violence à l'égard des femmes et des filles, la question de l'enregistrement tardif des naissances et la manière de plaider contre la violence à l'égard des femmes et des filles, et pour leur meilleur accès à l'éducation.*
- *Des fiches d'information ont été distribuées aux communautés, aux membres de la communauté, aux acteurs clés, aux écoles et aux administrations scolaires, aux parents, aux cliniques, aux centres de naissance et institutions municipales.*

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique?

Cette pratique est :

- **efficace** car elle encourage une approche systématique en exigeant que les concepteurs et conceptrices de projets considèrent la manière dont l'égalité des genres sera abordée à chaque étape du cycle du projet, dès la phase de conception.
- **appropriée et adaptable** car elle peut être facilement intégrée à tout projet d'éducation aux droits humains.
- **participative**, car elle exige la création d'espaces protégés pour la participation égale des femmes, des hommes et des personnes LGBTI tout au long du cycle du projet, ainsi que l'implication des différents acteurs de la communauté.

Adapter la pratique

Cet outil peut contribuer à une meilleure intégration de la perspective de genre lors de l'élaboration d'un nouveau projet d'éducation aux droits humains ou de la mise en œuvre d'un projet existant.

FAIRE PROGRESSER LES DROITS DES PERSONNES LGBTI PAR L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

2

Cet exemple illustre comment l'éducation aux droits humains peut être menée efficacement dans un contexte difficile pour aborder des questions sensibles. Il s'agit notamment **de prendre des mesures pour garantir une participation significative, d'atteindre les populations majoritaires et de créer des espaces protégés pour aborder ce type de questions.**

Organisations

KOURAJ (Haïti)

[KOURAJ](#) est le premier mouvement LGBTI basé sur les droits humains en Haïti, qui lutte contre la discrimination et la stigmatisation basées sur le genre et l'orientation sexuelle.

Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains (Canada)

[Equitas](#) œuvre à la promotion de l'égalité, de la justice sociale et du respect de la dignité humaine à travers des programmes d'éducation aux droits humains grâce à des programmes d'éducation destinés à susciter des transformations dans le Canada et partout dans le monde.

Titre de la pratique

L'éducation aux droits humains pour la promotion de l'inclusion et du respect des droits des personnes LGBTI en Haïti

Description de la pratique

En Haïti, Equitas et Kouraj, avec d'autres organisations haïtiennes et des partenaires internationaux, ont entrepris le projet Ensemble pour l'égalité - Consolider le mouvement LGBTI en Haïti en 2016. Ce projet porte sur les problèmes auxquels sont confrontées les personnes LGBTI dans le pays. Une composante essentielle de ce projet était les initiatives d'éducation aux droits humains visant à créer des espaces protégés pour le dialogue entre les acteurs clés, notamment les personnes LGBTI, les élus et élues locaux, les organisations de la société civile et les institutions de l'État. **Pour assurer une participation significative de toutes les personnes impliquées, il était essentiel de créer un environnement où chacun et chacune se sentait en sécurité et soutenu pour parler ouvertement et honnêtement.**

La boîte à outils d'éducation aux droits humains "*Ensemble pour l'égalité*", développé en créole et en français, est conçue pour équiper les individus, les organisations et les institutions intéressés par la promotion et la protection des droits humains de toute personne en Haïti, sans discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. La boîte à outils d'ÉDH promeut six valeurs qui renforcent la promotion et la protection des droits humains : le respect, la responsabilité, l'égalité, l'inclusion, la collaboration et la solidarité.

Cette boîte à outils est conçue pour accompagner un groupe d'individus dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives d'ÉDH visant à renforcer le respect des droits humains des personnes LGBTI.

Grâce à une approche éducative participative et étape par étape, les participantes et participants développent leur compréhension des droits humains et des droits des personnes LGBTI, pour aboutir à des initiatives collectives de promotion et de protection des droits humains et, en particulier, de ceux des personnes LGBTI. Voici un bref aperçu du guide.

La boîte à outils

ENSEMBLE POUR L'ÉGALITÉ

Section 1 – L'approche – présente l'approche pédagogique sous-jacente et un guide d'utilisation de la boîte à outils.

Section 2 – Dinamicas et activités – contient 16 « dinamicas »¹⁶ et 25 activités pour mettre en œuvre l'approche.

Section 3 – Références – fournit des fiches d'informations essentielles pour soutenir le processus et la mise en œuvre des initiatives.

Les activités de la boîte à outils vont au-delà de la simple transmission de connaissances et de compétences, et abordent les attitudes et les comportements en encourageant les participantes et participants à remettre en question les hypothèses existantes ainsi que leur propre engagement à respecter et à promouvoir les droits humains des personnes LGBTI. L'approche se concentre sur la reconnaissance au sein des communautés que les personnes LGBTI ont non seulement les mêmes droits que tout le monde, mais aussi que chacun et chacune est responsable du respect de ces droits.

La création d'espaces protégés et propices au dialogue, dans tous les aspects du projet, de l'élaboration et de la mise en œuvre au suivi et à l'évaluation, a été un facteur de réussite essentiel. Cela a impliqué de :

- Développer une compréhension profonde parmi les parties prenantes du projet du contexte socioculturel, économique et politique en Haïti et des problèmes rencontrés par les personnes LGBTI
- Prendre le temps nécessaire pour établir des relations solides et de confiance avec les groupes LGBTI impliqués dans le projet
- S'assurer que les personnes LGBTI ont un rôle visible et actif dans les activités du projet, comme la facilitation d'ateliers, de réunions et de processus d'évaluation
- Garantir la présence d'acteurs et actrices ayant une influence sociale, issus des organisations de la société civile et des institutions publiques

¹⁶ Technique ou type d'activité auquel se réfèrent certains éducateurs et éducatrices populaires de l'Amérique latine ; dans d'autres contextes, on parle d'« énergisants » ou de « briseurs de glace ». L'objectif des « dinamicas » est d'augmenter le niveau d'énergie du groupe et de mettre les participantes et participants dans un état d'esprit plus créatif, ainsi que de briser les barrières entre les membres du groupe et de les préparer à travailler ensemble. Les « dinamicas » sont généralement utilisées comme une introduction ou une entrée en matière pour d'autres activités.

- Renforcer les capacités des membres de la communauté engagés dans la facilitation des initiatives de dialogue dans les communautés, en les formant à l'approche participative, ainsi qu'à l'utilisation d'activités ou d'outils particuliers pour soutenir ou faciliter les dialogues
- S'assurer que les détails concernant l'heure et le lieu des activités du projet ne soient communiqués qu'aux personnes directement impliquées et ne soient pas diffusés dans les médias

Cet engagement constructif des parties prenantes a permis de rompre l'isolement des personnes LGBTI **en sensibilisant la société dans son ensemble** aux problèmes relatifs aux droits humains auxquels ces personnes sont confrontées. Les gens ont pris conscience de leurs fausses idées ; la communication entre les personnes LGBTI ainsi que leur capacité à affirmer leur identité de groupe et leurs droits humains ont été renforcées.

Depuis 2016, on observe une augmentation notable de l'engagement dans les activités de renforcement des droits des personnes LGBTI en Haïti, à la fois par les organisations LGBTI, mais aussi par d'autres organisations de la société civile et des acteurs étatiques.



En mémoire de Charlot Jeudy (ici à gauche), éducateur et militant haïtien des droits humains, et ancien président de l'organisation non-gouvernementale KOURAJ.

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique?

Cette pratique :

- a impliqué **la participation significative** d'un grand nombre de partenaires, d'organisations et d'acteurs différents, ainsi que la mobilisation **de la population majoritaire**. Equitas et Kouraj dépendaient du soutien et de la collaboration d'organisations partenaires, ainsi que d'éducatrices et éducateurs et de défenseurs et défenseuses des droits humains individuels, particulièrement ceux et celles qui luttent pour les droits des personnes LGBTI.

Les activistes sociaux impliqués dans le renforcement des droits d'autres groupes marginalisés, ainsi que les membres de ces groupes, ont également été ciblés et inclus. L'implication des citoyennes et citoyens haïtiens, ainsi que des autorités locales, départementales et nationales a joué un rôle clé dans cette pratique.

- est **efficace** dans la mesure où :
 - Les institutions publiques sont sensibilisées aux droits des personnes LGBTI et participent à la lutte contre la discrimination et l'intimidation
 - Les groupes LGBTI et les organisations de la société civile, individuellement ou en collaboration, mènent des initiatives de mobilisation communautaire et des campagnes de plaidoyer pour promouvoir et protéger les droits des personnes LGBTI
 - Les groupes LGBTI sont mieux équipés pour faire face à la discrimination et à l'intimidation, et pour promouvoir et défendre les droits des personnes LGBTI
- est **innovante** car elle a pour objectif programmatique d'inclure des organisations de défense des droits humains en Haïti qui ne travaillent pas nécessairement sur les questions LGBTI, dans le but de construire un réseau plus large et une base de soutien pour faire avancer les droits humains des personnes LGBTI dans le pays.

Adapter la pratique

Les droits des personnes LGBTI restent un sujet sensible dans de nombreux pays, ainsi que parmi les défenseurs et défenseuses des droits humains. Il est essentiel de **connaître le cadre social et juridique** du pays concernant les droits des personnes LGBTI pour garantir la sécurité de toutes les personnes concernées. La terminologie relative aux personnes LGBTI peut être très différente selon le contexte culturel. Il est donc important de **reconnaître la terminologie locale** et de partager en même temps **la terminologie internationalement acceptée** (Nations Unies). Cela contribuera à faire progresser le discours sur les droits humains à l'égard des personnes LGBTI. Même lorsque le contexte est hostile aux personnes LGBTI, il est toujours possible de **trouver des personnes et des organisations ouvertes et qui soutiennent** ces questions. **Avoir des partenaires de longue date** dans ces différents contextes, même s'ils ne travaillent pas nécessairement sur la question, est essentiel pour avancer.



Bâtir des communautés équitables et inclusives



Introduction

Une communauté équitable et inclusive est une communauté dont tous les membres - indépendamment de leur statut ou de leur position, y compris de leur origine ethnique, leur âge, leurs revenus, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur langue ou leurs capacités - peuvent participer pleinement et librement à tous les aspects de la vie communautaire. Cela implique que chacun ou chacune, y compris les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les personnes migrantes et réfugiées et les autres groupes marginalisés :

- a la capacité, la motivation et la possibilité de participer de manière significative à la vie de la communauté
- est valorisé(e) et ne fait pas l'objet de discrimination

Dans une communauté équitable et inclusive, les droits humains de chacun et de chacune sont idéalement respectés et promus, y compris ceux des plus marginalisés. Les autorités locales et les membres de la communauté travaillent en collaboration pour un plus grand respect et une meilleure protection des droits humains de tous et toutes.

L'éducation aux droits humains est un processus qui contribue à créer des communautés plus équitables et inclusives. Permettre aux gens d'apprendre à connaître leurs propres droits humains est une première étape essentielle pour promouvoir un plus grand respect des droits humains des autres. Lorsque les gens sont conscients de leurs droits, ils commencent à comprendre que tous les individus sont égaux en dignité et en droits. Ils commencent également à réaliser que ce qu'ils vivent, pensent et ressentent a de la valeur et qu'ils peuvent apporter une contribution positive à la vie du groupe, de leur famille, de leur école et de leur communauté. Cette prise de conscience conduit à une plus grande ouverture aux autres et permet aux gens de valoriser la participation et l'engagement de tous les membres de la communauté, en particulier les plus marginalisés, ce qui conduit à des communautés plus équitables et inclusives.¹⁷

Leçons apprises et bonnes pratiques

L'éducation aux droits humains peut aider à bâtir des communautés équitables et inclusives à travers les leçons apprises et bonnes pratiques décrites ci-dessous :

1. La marginalisation est un processus par lequel des groupes spécifiques de personnes sont relégués aux confins de la société et ne peuvent donc pas se développer pleinement. Quelle que soit la base de la marginalisation, elle conduit à l'exclusion sociale.¹⁸ Il existe différentes catégories distinctes de marginalisation qui se recoupent parfois. Le fait de posséder des identités multiples et croisées appartenant à divers groupes marginalisés (par exemple, les personnes LGBTI, les femmes, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les minorités ethniques) augmente de manière exponentielle la probabilité de discrimination. Ces types d'expériences sont distincts et souvent plus intenses que celles liées à une seule identité marginalisée et peuvent augmenter le désavantage et l'exclusion sociale et économique.

¹⁷ Adapté d'Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains, « L'éducation aux droits humains pour créer des espaces accueillants et inclusifs » dans *Accueillir les enfants et les jeunes réfugié-e-s* (2017).

¹⁸ Définition adaptée de : C. Kagan et al. *Working with People who are marginalized by the social system: challenges for community psychological work*, disponible ici www.compsy.org.uk/margibarc.pdf; Centre de recherche en développement, Université d Bonn, *Marginality: Addressing the Root Causes of Extreme Poverty*, available at www.zef.de/fileadmin/webfiles/downloads/projects/margip/downloads/Poster-marginality-tropentag.pdf

Lorsque l'on travaille avec des groupes marginalisés, les pratiques d'éducation aux droits humains doivent impliquer de :

- **Situer les problèmes relatifs aux droits humains** auquel un groupe marginalisé est confronté, par exemple les personnes LGBTI, **dans le contexte plus large des problèmes mondiaux**. Cela aidera les éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains à faire part des préoccupations générales pour leurs droits, en particulier dans un contexte où ces droits ne peuvent être exercés en raison de contraintes imposées par le gouvernement, les pratiques culturelles traditionnelles ou l'environnement actuel.
 - **Créer des espaces protégés** pour l'éducation et la formation aux droits humains, où un véritable dialogue sur des questions sensibles peut avoir lieu entre les acteurs et actrices concernés, notamment les membres des groupes marginalisés, les dirigeantes et dirigeants locaux, les organisations de la société civile, les autorités et les institutions publiques. La possibilité pour un groupe de personnes diverses de s'exprimer ouvertement et honnêtement dans un environnement sûr contribue à rompre l'isolement des groupes marginalisés.
 - **Permettre aux membres des groupes marginalisés d'apprendre et d'utiliser le langage des droits humains** leur permet de partager et de valider leurs expériences de violation et de marginalisation avec d'autres personnes en utilisant un langage commun qui s'appuie sur des normes juridiques et des mécanismes de protection internationalement reconnus. Cela donne aux membres de ces groupes les outils nécessaires pour revendiquer leur espace en tant qu'êtres humains ayant des droits, appartenant à la communauté, ainsi que pour défendre ces droits auprès des autorités compétentes.
 - **Les méthodes informelles** dans l'éducation aux droits humains sont importantes car les individus marginalisés peuvent être confrontés à des obstacles sociaux ou physiques pour accéder aux espaces destinés à l'éducation ou à des formes alternatives d'éducation. Par exemple, les enfants et les jeunes vivant avec un handicap qui sont victimes d'intimidation de la part de leurs pairs ou qui sont cachés par leur famille bénéficieraient de méthodes informelles telles que la recherche personnelle sur une question qui les intéresse ou qui est pertinente pour elles/eux ; l'utilisation de ressources d'apprentissage telles que les livres, les bibliothèques, les formateurs et formatrices informels, l'internet, adaptées à leurs besoins particuliers.
 - **Prendre des mesures pour assurer une participation significative** des membres des communautés ou des groupes marginalisés, par exemple en veillant à ce qu'ils jouent un rôle clé (par exemple, en tant qu'organiseurs et organisatrices, facilitateurs ou facilitatrices) dans tous les aspects des initiatives d'éducation aux droits humains, y compris dans la planification, la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi.
- 2.** Dans l'éducation aux droits humains pour des communautés inclusives, il faut également mettre l'accent sur **le dialogue avec les populations majoritaires**, car une communauté inclusive ne peut être atteinte en se concentrant uniquement sur les membres marginalisés, ainsi que sur les fonctionnaires et les institutions gouvernementales afin qu'ils/elles puissent remplir leurs obligations de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains. L'éducation aux droits humains vise à faire comprendre la responsabilité commune de chacun et chacune de faire des droits humains une réalité dans chaque communauté et dans la société en général.
- 3. Développer l'empathie** consiste à permettre aux gens de ressentir les émotions et les intentions des autres afin de mieux les comprendre. L'empathie a joué un rôle important dans l'élaboration des normes relatives aux droits humains et constitue également un élément clé de l'éducation aux droits humains, comme l'illustrent les leçons apprises partagées par les présentateurs et présentatrices de la conférence, décrites ci-dessous :

- **L'utilisation d'histoires personnelles** sur les expériences des gens est un outil puissant pour briser les préjugés et les stéréotypes, car elle aide les individus à développer une compréhension émotionnelle de la perspective et du contexte d'une autre personne. C'est essentiel pour développer l'empathie.
 - Lorsqu'il s'agit d'éduquer les enfants sur l'expérience des personnes réfugiées, **l'utilisation de médias avec lesquels la plupart des enfants sont familiers** (par exemple, les dessins animés et les personnages de dessins animés) aide les enfants à établir un lien personnel et à faire preuve d'empathie envers des personnes et des expériences qu'ils ne connaissent peut-être pas.
4. Pour aider les gens à mieux comprendre l'expérience des groupes marginalisés et à développer de l'empathie, **utilisez des activités d'apprentissage expérientiel** comme les jeux de rôle, la simulation de scénarios réels tels que les camps de réfugiés et les zones de conflit, les espaces partagés pour la discussion et le débat, les récits. Ce type d'activités encourage les participantes et participants, et en particulier les enfants et les jeunes, à réfléchir à la manière dont ils interagissent avec les autres et à la façon dont ils peuvent modifier leur comportement pour mieux refléter les valeurs des droits humains. Une fois qu'ils ont pris conscience de l'importance du respect de la diversité, de la coopération et de l'intégration, ils sont plus à même de mettre ces valeurs en pratique dans leur travail et dans leur vie quotidienne.¹⁹
5. **Le respect des droits humains**, de la diversité et de l'inclusion **doit faire partie de l'ADN des organisations ou des institutions** qui mènent à bien des projets en éducation aux droits humains. En d'autres termes, les organisations ou institutions doivent donner l'exemple du respect des droits humains et refléter elles-mêmes la diversité. Voici quelques exemples :
- Au sein d'une organisation – **créer une vision commune de l'importance des droits humains** en intégrant une perspective des droits humains dans la formation des employés et employées ; mettre en place une stratégie de diversité organisationnelle et fournir une formation appropriée pour promouvoir un lieu de travail exempt de discrimination et de harcèlement.
 - Au sein d'une école - s'assurer que les enseignantes et enseignants passent par **un processus de reconnaissance de leurs préjugés personnels, de leur privilège et de leur pouvoir**, qui pourraient affecter leur façon d'aborder certains sujets ou de travailler avec les élèves; fournir une formation complète sur les valeurs fondamentales des droits humains et les pratiques de classes intégratrices; prendre des mesures pour montrer que les enseignantes et enseignants sont soutenus dans leur enseignement des droits humains, par exemple, la présence de la direction de l'école aux réunions importantes liées au programme d'éducation aux droits humains; la mise en œuvre d'une évaluation des besoins de l'école et de la communauté au sens large pour s'assurer que le programme ou le contenu réponde aux besoins des multiples parties prenantes.
6. Pour que l'éducation aux droits humains soit **un processus d'autonomisation** menant à l'action pour le changement social, il faut que les éducateurs et éducatrices créent un environnement propice à l'apprentissage pour les participantes et participants. Les éléments clés incluent la possibilité pour les participantes et participants :
- d'être entendus
 - de remettre en questions les relations de pouvoir concernant les rôles liés au genre dans la société

¹⁹ Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains, « L'éducation aux droits humains pour créer des espaces accueillants et inclusifs » dans *Accueillir les enfants et les jeunes réfugié-e-s* (2017).

- de comprendre les relations entre les différents secteurs de la société, ainsi qu'avec et entre les groupes marginalisés
 - de s'engager dans des stratégies de transformation
 - de se mobiliser pour l'action
 - de revendiquer des droits
 - d'offrir un accompagnement continu
7. Les enfants et les jeunes sont essentiels pour faire évoluer les attitudes de leurs parents et de la communauté dans son ensemble. En **enseignant aux enfants leurs droits et les principes de non-discrimination et d'égalité**, ainsi que la manière de les appliquer dans leur vie quotidienne, ils peuvent apporter un changement dans leur communauté en mettant en pratique les valeurs des droits humains. En commençant au sein de leur famille, puis dans leur quartier, les enfants disposent d'un espace pour parler de ces valeurs et les appliquer, contribuant ainsi à la création d'une culture des droits humains.

Des exemples pratiques

Cette section donne des exemples concrets de la mise en œuvre des bonnes pratiques identifiées précédemment par les praticiennes et praticiens sur le terrain.

1 L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS POUR RÉPONDRE À LA MARGINALISATION EN UTILISANT LES MULTIMÉDIAS

Cet exemple illustre comment **créer de l'empathie** et **atteindre les populations majoritaires** grâce à l'utilisation de différents médias.

Organisation

Génération des droits humains (États-Unis d'Amérique)

[Génération des droits humains](#), fondée en 1998, crée des programmes d'ÉDH pour les jeunes. Les programmes intègrent le multimédia et sont basés sur l'art afin que les matériaux soient tangibles pour les jeunes.

Titre de la pratique

Intégration de matériel multimédia dans la pédagogie / la méthodologie / le programme d'éducation aux droits humains

Description de la pratique

La pratique comprend deux activités :

- a) La simulation d'un camp de réfugiés : une **simulation** pratique de la vie dans un camp de réfugiés, et
- b) La création de cartes corporelles : **une activité artistique** de construction de l'identité réalisée avec de jeunes réfugiés.

Ces activités sont axées sur **la création de liens et de l'identité**.

L'objectif de la première activité, la simulation du camp de réfugiés, est de développer **l'empathie**. L'accent n'est pas mis sur le jeu de rôle mais plutôt sur le fait de porter l'histoire de quelqu'un d'autre pour éviter tout préjudice involontaire. Les histoires sont réelles, utilisées avec l'autorisation de [Médecins Sans Frontières](#), qui les a fournies. Il existe différentes façons de terminer l'activité, par exemple en écrivant des lettres à la personne dont les individus portent l'histoire.

La deuxième activité, *la création de cartes corporelles*, est une activité psychosociale visant à **nouer des relations de confiance** avec les autres et à développer **les capacités d'autoréflexion**. Chaque enfant ou jeune se fait tracer son propre corps, puis s'identifie à celui-ci comme étant LE SIEN. Dans cette activité, les jeunes sont guidés à travers une visualisation en utilisant leurs « cartes corporelles » pour soutenir leurs réflexions personnelles sur les endroits où ils/elles sont allé(e)s, les objectifs qu'ils/elles ont atteints, où ils/elles ont l'intention d'être à l'avenir et les objectifs qu'ils/elles espèrent atteindre.

Les jeunes écrivent et dessinent leurs réflexions sur leurs cartes corporelles. Il s'agit d'une pratique de résilience destinée à soutenir les enfants et les jeunes dans la construction de leur identité personnelle.

Le **matériel** utilisé dans ces deux activités est le suivant :

- **Une vidéo** comprenant de courts entretiens de jeunes réfugiés arrivant sur l'île de Lesbos, en Grèce
- **Des photographies** faisant le portrait de personne réfugiées
- **Autres** – cartes de simulation de camp de réfugiés (reçues au préalable), grandes feuilles de papier et marqueurs pour le traçage du corps

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique ?

Les activités sont pratiques et **participatives**. Les activités sont **adaptées** à la protection des jeunes en situation de vulnérabilité puisque les actions et supports sont soigneusement sélectionnés. Les pratiques sont très simples et donc **adaptables**. La pratique aide les enfants et les jeunes à prendre conscience de leurs droits fondamentaux et de ceux des autres, ce qui la rend **efficace**.

Adapter la pratique

La simulation est actuellement téléchargeable pour les enseignantes et enseignants sur le site Web de l'organisation. L'activité de cartographie corporelle peut être demandée via le site Web.

Les enseignantes et enseignants et/ou les personnes travaillant avec des jeunes en situation de vulnérabilité trouveront cette pratique très utile. Le public visé comprend les enfants et les jeunes issus de nombreux contextes, mais peut également bénéficier à différents publics.

L'APPRENTISSAGE EXPÉRIENTIEL EN ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS POUR FAVORISER L'AUTORÉFLEXION

2

Cet exemple illustre comment permettre aux jeunes de **reconnaître les préjugés individuels, ainsi que les privilèges et le pouvoir dans leurs communautés** et comment les activités d'apprentissage expérientiel contribuent à construire des communautés équitables et inclusives.

Organisation

ENSEMBLE pour le respect de la diversité (Canada)

[ENSEMBLE pour le respect de la diversité](#) (anciennement La Fondation de la tolérance) travaille avec les jeunes dans les écoles (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} année et élèves de collèges) pour promouvoir le respect des différences et engager un dialogue afin de construire un environnement exempt de discrimination et d'intimidation.

Titre de la pratique

La caravane de la tolérance sur la diversité, l'égalité et la discrimination

Description de la pratique

La [Caravane de la tolérance](#), qu'Ensemble a présenté lors de la conférence, est un atelier interactif qui encourage les élèves à développer une pensée critique sur les différentes formes de préjugés, de stéréotypes et de discriminations, ainsi que sur leurs conséquences. Les jeunes réfléchissent à la véritable signification et à l'importance du vivre ensemble dans une société plurielle et mettent en pratique des stratégies pour y parvenir.

L'atelier aborde quatre thèmes principaux en utilisant des activités d'apprentissage expérientiel.

Thème 1

L'identité et l'autre

L'activité de *l'iceberg* pour faire apparaître les formes visibles et non visibles de discrimination.

Thème 3

Stéréotypes et préjugés

L'activité du *jeu de rôle* pour explorer comment les stéréotypes et les préjugés se développent, examiner comment les idées préconçues se traduisent parfois en actes de discrimination et comment, à son tour, la législation, dans ce cas la Charte des droits et libertés de la personne au Québec, peut aider à assurer le respect des droits.

Thème 2

Les inégalités de pouvoir entre la majorité et les minorités

L'activité de *la course aux privilèges* pour mettre en évidence les inégalités fondées sur le pouvoir et les privilèges.

Thème 4

Discrimination et sensibilisation

Partage d'expériences personnelles pour discuter de questions telles que le profilage racial et d'autres formes de discrimination vécues par les jeunes et les *jeux de rôle* pour reconnaître les formes directes de discrimination.

L'atelier se termine par une discussion sur le rôle de chacun et chacune dans le maintien de relations sociales harmonieuses et sur les moyens de promouvoir le respect et l'inclusion au sein de leur école.

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique ?

Les sujets (par exemple, le racisme, l'islamophobie, la transphobie, la misogynie) sont d'actualité et sont présentés par le biais d'activités **participatives**. La pratique comprend un certain nombre d'activités **innovantes**, en particulier celles qui impliquent des jeux de rôle. Les exemples sont pertinents pour la vie des jeunes. Ils traitent de sujets d'actualité tels que *Black Lives Matter* dont les jeunes entendent parler sur diverses plateformes médiatiques.

Adapter la pratique

Bien que cette pratique ait été développée pour un contexte nord-américain et un public jeune, elle peut facilement être adaptée pour être utilisée avec des participantes et participants jeunes et adultes dans des contextes différents. Il est nécessaire de bien connaître son contexte local afin de pouvoir répondre à ses défis de la manière la plus efficace possible. Il est essentiel de connaître la législation locale qui porte sur la discrimination et les droits humains de manière plus générale afin de s'assurer que le lien avec la protection et la promotion des droits humains est bien fait.



L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS POUR AUTONOMISER LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

3

Cet exemple illustre l'importance de permettre l'**autonomisation** des éducateurs et éducatrices en droits humains par le biais du processus de formation.

Organisation

L'Institut d'éducation aux droits humains (IEDH)/People's Watch (Inde)

L'[Institut d'éducation aux droits humains](#) a été créé dans le but de construire une culture des droits humains dans la société indienne par le biais de l'éducation. Une expérience, lancée en 1997 dans quelques écoles du Tamil Nadu pendant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), s'est développée pour devenir un programme national d'une importance considérable. Il est mis en œuvre dans près de 4 000 écoles à travers l'Inde et utilise activement [le Programme mondial d'éducation dans le domaine de droits de l'homme](#) en cours comme une plateforme pour inciter le gouvernement indien et la société civile à développer des programmes efficaces d'éducation aux droits humains efficaces.

Titre de la pratique

Impliquer les enseignantes et enseignants dans l'éducation aux droits humains en Inde

Description de la pratique

Selon l'IEDH, l'Inde est caractérisée par un patriarcat fort et un système de castes institutionnalisé où les gens sont catégorisés et discriminés en raison de leur statut social. Cette discrimination continue de s'aggraver à mesure que le fossé entre les riches et les pauvres se creuse avec l'expansion de la mondialisation. Dans de nombreux cas (en Inde et ailleurs), les enseignantes et enseignants commettent des sévices sur les enfants et/ou sont indifférents lorsqu'ils y sont confrontés. L'ÉDH peut, dans une certaine mesure, contrer ces pratiques par des changements individuels qui transforment les pratiques abusives des enseignantes et enseignants dans les écoles.

L'implication des enseignantes et enseignants dans l'éducation aux droits humains est essentielle au succès des programmes de l'IEDH, grâce auxquels les élèves apprennent les droits de l'enfant et le principe de non-discrimination et d'égalité, parallèlement à la Constitution indienne. L'IEDH obtient l'autorisation du gouvernement et de la direction des écoles en présentant ses programmes dans le contexte du Programme mondial des Nations Unies d'éducation dans le domaine des droits humains.

Il est demandé à chaque école participante d'envoyer un ou deux enseignants ou enseignantes suivre **une formation résidentielle** de trois à cinq jours **sur les droits humains**. Ces enseignantes et enseignants déterminent ensuite deux périodes par semaine au cours desquelles ils enseignent les droits humains à partir de manuels préparés par l'équipe de l'IEDH et des spécialistes en programmes scolaires affiliés. Les manuels reflètent les réalités locales et les défis en matière de droits humains et sont disponibles dans les langues locales.

Dépasser **la résistance des enseignantes et enseignants** à l'approche démocratique et non hiérarchique de l'ÉDH a été l'un des plus grands défis rencontrés par l'IEDH. Ils ont découvert qu'il était essentiel de partir des expériences des enseignantes et enseignants lors de la formation pour les motiver à changer leur propre comportement et à agir au sein de leur communauté.

Vous trouverez ci-dessous les éléments jugés essentiels à la réussite de la formation des enseignantes et enseignants selon l'IEDH :

- **Utiliser une approche participative**

Les enseignantes et enseignants ne peuvent pas apprendre l'éducation aux droits humains par des cours magistraux. Il est important d'utiliser une méthodologie qui permette aux enseignantes et enseignants de participer à la formation d'une manière qui les rende partenaires des formateurs et formatrices et leur permette de considérer l'ÉDH comme pertinente dans leurs propres contextes. Les moyens d'y parvenir sont les suivants :

- Donner des exemples et des conseils sur les violations des droits humains reposant sur leur propre expérience, par exemple leurs propres expériences de discrimination ou d'abus.
- Organiser des séminaires-retraites pour les enseignantes et enseignants dans des cadres naturels, **immersifs** et permettant aux participantes et participants de rompre avec leur routine conventionnelle.

- **Développer l'estime de soi**

Utiliser des méthodes qui peuvent contribuer à développer l'estime de soi des enseignantes et enseignants peut également soutenir les valeurs et les comportements promus par l'éducation aux droits humains. Cela peut se faire de différentes manières :

- Faire appel à des oratrices et orateurs de renom, tels que des hauts fonctionnaires, pour mener des sessions de formation et interagir avec les enseignantes et enseignants **sur un pied d'égalité**.
- Communiquer clairement le rôle des enseignantes et enseignants en tant que **figures d'autorité** dans la communauté élargie et leurs liens avec les organisations de défense des droits humains. Cela peut aider les enseignantes et enseignants à voir comment ils/elles peuvent tirer parti de dynamiques sociales préexistantes, telles que leur position respectée dans des communautés semi-alphabétisées, pour intervenir dans les violations des droits humains qu'ils/elles observent en dehors de l'école.
- La tenue de la formation dans un cadre agréable contribue également à renforcer l'éducation aux droits humains en tant qu'expérience rafraîchissante et responsabilisante pour les enseignantes et enseignants concernés.

- **Légitimer l'éducation aux droits humains**

Dans le cours de formation, il est indiqué que l'ÉDH bénéficie du soutien des autorités ou des entités qui sont respectées au sein des communautés. Cela est renforcé par les ressources éducatives en matière de droits humains qui donnent accès aux numéros de téléphone ou même aux noms des institutions, telles que les ONG très visibles situées dans les capitales des États ou les institutions nationales des droits humains, comme les commissions des droits humains.

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique?

Les activités de formation de l'IEDH sont participatives car elles s'appuient sur l'expérience et les valeurs des enseignantes et enseignants pour communiquer l'importance et la pertinence de l'ÉDH dans leurs propres situations et communautés. L'efficacité et la durabilité de la formation de l'IHRE sont démontrées

par le fait qu'elle a pu toucher un large public scolaire, dont plus de 4 000 enseignants dans plus de 3 500 écoles, impliquant plus de 300 000 enfants en Inde. Cette pratique est appropriée, car elle garantit que le respect et la compréhension mutuels sont au cœur de la formation des éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains, et donc de leur pratique de l'éducation aux droits humains.

Adapter la pratique

Chaque contexte apportera ses propres défis et obstacles. Cependant, cette pratique rend l'éducation aux droits humains accessible en incluant toutes les parties prenantes et en utilisant un cadre sur lequel tout le monde peut s'accorder.

Par exemple, pour introduire un programme d'enseignement des droits humains dans les écoles, il est important d'impliquer les enseignantes et enseignants et les administrateurs et administratrices, qui sont les spécialistes du contexte local, tout au long du processus – en les faisant se sentir valorisés et inclus. Présentez les questions culturelles controversées comme des questions de droits humains, en utilisant des cadres locaux, nationaux ou internationaux pour trouver un terrain d'entente entre les parties prenantes.



L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS POUR PROMOUVOIR DES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS QUI REFLÈTENT LES DROITS HUMAINS

4

Cet exemple illustre l'utilisation de **l'éducation aux droits humains fondée sur l'expérience** comme méthode efficace pour encourager des attitudes et des comportements appropriés aux droits humains. Il illustre également l'importance **d'intégrer une perspective de droits humains dans l'infrastructure d'une organisation**.

Organisation

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

[Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme \(HCDH\)](#) est le principal organisme des Nations unies dans le domaine des droits humains, et a pour mandat de promouvoir et protéger tous les droits humains.

Titre de la pratique

Apprendre par l'expérience : ressentir la discrimination, l'égalité et les droits humains – en partant de l'intérieur, de soi-même !

Description de la pratique

En République de Moldova, le HCDH travaille depuis plus de 10 ans à la formation aux droits humains des juges, des procureurs et procureures, des fonctionnaires, du personnel des institutions nationales des droits humains (INDH), des avocats et avocates en exercice, des militants et militantes de la société civile et d'autres acteurs nationaux. Ces dernières années, afin d'améliorer l'impact de ce travail, le Haut-Commissariat a mis en œuvre une approche innovante comportant trois éléments principaux :

- **Des activités d'apprentissage expérientiel** qui ont amené les participantes et participants à ressentir et à vivre la discrimination, l'égalité, l'inclusion et les droits humains.
- **Des changements structurels internes** au sein du HCDH. Pour refléter les valeurs de la diversité, de l'inclusion et de l'égalité en République de Moldova, il s'agissait de réviser les règles de recrutement et de passation de marchés, ainsi que les pratiques de communication, afin de garantir l'inclusion de personnes issues de groupes sous-représentés. Ces actions ont permis au HCDH en République de Moldova d'agir comme un centre de partage d'expériences pour les institutions et les organisations ciblées par leurs programmes éducatifs.
- **La transformation organisationnelle** en vue d'une plus grande diversité et inclusion au sein des institutions participant à la formation aux droits humains du HCDH, comme l'introduction de programmes de stages pour les personnes issues de groupes discriminés.

Le bureau du HCDH en République de Moldova a développé une série d'ateliers interactifs et expérientiels. Voici un exemple **d'une activité expérimentale d'une journée entière, basée sur des rôles**. Elle se compose de **quatre épisodes**, à la fin desquels les participantes et participants élaborent leur propre ensemble de principes de société qui correspondent aux principes et normes clés des droits humains.

Activité de l'île déserte

Les participantes et participants imaginent qu'ils/elles sont des survivant(e)s d'un accident aérien sur une île déserte aux ressources limitées. Chaque personne se voit attribuer un rôle, couvrant divers milieux (groupes ethnolinguistiques et religieux, âges et genres, etc.).

Épisode 1 : Configuration des relations de base

- Les participantes et participants doivent décider des moyens de répartir les rôles pour la distribution des denrées alimentaires, en tenant compte des exigences de l'alimentation variée (sur la base de la santé et des convictions)
- Les participantes et participants doivent décider des structures et processus de gouvernance
- Les participantes et participants doivent décider des langues de travail de la communauté

Épisode 2 : Gérer l'opposition intérieure

- Un groupe de survivants veut construire un bateau, un autre veut s'abriter dans des grottes et le dernier groupe veut maintenir le statu quo
- Les participantes et participants doivent trouver un moyen de gérer les dissidents et les minorités

Épisode 3 : Gérer les nouveaux arrivants avec un nouveau leadership et des règles alternatives

- Les participantes et participants doivent décider de la manière de traiter les nouveaux arrivants avec un nouveau leadership et des règles alternatives
- Les participantes et participants doivent décider des structures familiales acceptées (en République de Moldova, il s'agissait de certaines attitudes à l'égard du mariage homosexuel)

Épisode 4 : Travailler avec les peuples autochtones et leurs revendications sur les îles occupées

- Les participantes et participants doivent trouver un moyen de travailler avec les peuples autochtones qui viennent réclamer leur île, qui a été occupée par des invités indésirables
- Les participantes et participants doivent décider de la manière de négocier ainsi que des conditions de la négociation.

A la fin, les participantes et participants créent leur propre code des droits humains, ou au moins identifient les principes de base des droits humains, ce qui les aide à comprendre que les droits humains :

- a) ne sont pas des valeurs déterminées par l'extérieur, mais plutôt des principes universels de coexistence
- b) font partie de la vie et des relations quotidiennes et doivent être la base de toutes les relations humaines (« approche fondée sur les droits humains »)
- c) sont utilisées dans un contexte pratique

Voici quelques exemples d'autres activités utilisées dans ces ateliers :

- Un déplacement en fauteuil roulant ou avec des lunettes de simulation de basse vision autour du bâtiment ou de l'autre côté de la rue
- Des représentantes et représentants de groupes victimes de discrimination sont invités à partager leurs histoires et les gens peuvent poser des questions et interagir avec ces histoires.

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique ?

Cette pratique :

- est **innovante et appropriée** parce qu'elle aborde directement le problème principal de la faible intégration des principes, valeurs et concepts des droits humains, qui est essentielle pour le transfert des connaissances et des compétences en matière de droits humains dans la pratique.
- est hautement **participative et expérientielle** et a été développée en collaboration avec les personnes issues des groupes les plus sous-représentés, vulnérables et discriminés de la République de Moldova, qui étaient également co-facilitateurs des sessions et activités d'ÉDH.
- est **efficace**. À la suite des ateliers, le HCDH en République de Moldova a constaté une amélioration significative des reportages dans les médias sur des sujets liés aux droits humains, ainsi que des décisions de justice historiques.
- peut être **facilement adaptée** pour être utilisée dans d'autres contextes locaux et nationaux, car les idées principales et les approches éducatives clés proposées sont universelles et générales.

Adapter la pratique

L'adaptation de cette pratique à d'autres contextes nécessitera de s'adapter aux contextes et thèmes locaux.

L'activité de l'île déserte peut être adaptée pour se concentrer davantage sur un concept ou une idée que l'éducatrice ou l'éducateur essaie de transmettre. Par exemple, si cette activité devait être menée dans un cadre médical, elle pourrait créer des problèmes de santé. Si elle était réalisée dans une communauté traditionnellement patriarcale, les défis pourraient exiger que les femmes occupent des rôles de leadership. Chaque éducatrice ou éducateur doit adapter l'activité aux défis de sa propre communauté.

Agente d'éducation et de coopération, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse /
Education and Cooperation Officer, Quebec Human Rights Commission /
Youth Rights Commission, Canada

Marie-Claude Landry
Présidente de la Commission des droits de la personne /
Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission

Charlene Bearhead

Coordonnatrice pédagogique, Enquête sur les filles autochtones disparues et assassinées /
Education lead, National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, Canada

30 NOV. – 3 DEC. 2017 – MONTRÉAL

#ich

La réconciliation avec les peuples autochtones



Introduction

Au cours des trois dernières décennies, les droits des peuples autochtones sont devenus une composante importante du droit et des politiques internationales, grâce à un mouvement mené par les peuples autochtones, la société civile, les mécanismes internationaux et les États au niveau national, régional et international.

L'une de ses principales réalisations a été l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Après des décennies de négociations, en 2007, les États et les peuples autochtones se sont réunis pour proclamer la Déclaration comme « un idéal à atteindre dans un esprit de partenariat et de respect mutuel ».²⁰ La Déclaration réaffirme les droits humains des peuples autochtones et développe les normes existantes en matière de droits humains et de libertés fondamentales telles qu'elles s'appliquent à leur situation spécifique. Lors de son adoption, le Secrétaire général des Nations Unies de l'époque a salué la Déclaration comme un outil favorisant la réconciliation.²¹ Il a déclaré que l'adoption marquait « un moment historique où les États membres de l'ONU et les peuples autochtones avaient réconcilié leurs histoires douloureuses et décidé d'avancer ensemble sur le chemin des droits de l'homme, de la justice et du développement pour tous ».²²

Cependant, la réalisation des droits des peuples autochtones est loin d'être atteinte. Certains des défis les plus difficiles auxquels ils sont confrontés en matière de droits humains découlent des pressions exercées sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources par les activités liées au développement et à l'extraction des ressources. Leurs cultures continuent d'être menacées, et la protection et la promotion de leurs droits résistent.

Dans ce contexte, l'éducation aux droits humains souligne que les droits humains sont universels et que les violations des droits des peuples autochtones sont des violations des droits humains. La réalisation des droits des peuples autochtones face au racisme et à la discrimination institutionnalisés fait partie d'une lutte plus large pour les droits humains fondamentaux et non d'une question d'acquisition de privilèges.

Leçons apprises et bonnes pratiques

L'éducation aux droits humains peut être utilisée pour **soutenir le processus de réconciliation avec les peuples autochtones** à travers les leçons apprises et bonnes pratiques décrites ci-dessous, qui sont principalement tirées de l'expérience canadienne.²³

²⁰ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007), Préambule, disponible ici : www.ohchr.org/fr/indigenous-peoples/un-declaration-rights-indigenous-peoples

²¹ Sur la réconciliation avec les peuples autochtones, voir le Rapport du Mécanisme d'expert sur les droits des peuples autochtones, *Actions menées aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : reconnaissance, réparation et réconciliation*, A/HRC/EMRIP/2019/3/Rev.1 (2019).

²² Traduction libre de : *Statement attributable to the Spokesperson for the Secretary-General on the adoption of the Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* (2007), disponible ici www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/2016/Docs/updates/Statement-SG-IDWIP-2007.pdf

²³ Tiré de l'introduction de « [Honoré la vérité, réconcilier pour l'avenir – Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada](#) » (2015) : « Pendant plus d'un siècle, les objectifs centraux de la politique indienne du Canada étaient les suivants : éliminer les gouvernements autochtones, ignorer les droits des autochtones, mettre fin aux traités conclus et, au moyen d'une assimilation, faire en sorte que les peuples autochtones cessent d'exister en tant qu'entités légales, sociales, culturelles, religieuses et raciales au Canada. L'établissement et le fonctionnement des pensionnats ont été un élément central de cette politique, que l'on pourrait qualifier de « génocide culturel ».

Contexte éducatif

1. **Le système éducatif formel** doit inclure l'enseignement de l'histoire et de la situation actuelle des peuples autochtones ; **la perspective autochtone**, y compris la culture, les croyances et les lois, devrait être intégrée dans le programme d'études.²⁴
2. **L'enseignement de l'histoire** doit être dispensé **de manière à combler les lacunes dans les connaissances historiques** et à favoriser le respect mutuel, l'empathie et l'engagement. Cela peut être réalisé en :
 - **Adaptant les pratiques éducatives et les programmes d'études** pour y inclure l'histoire des droits des peuples autochtones.
 - **Faisant apprécier** la richesse de l'histoire et des connaissances des peuples autochtones et leur forte contribution continue au pays.
 - **Formant les enseignantes et enseignants** sur l'histoire du territoire sur lequel ils enseignent. S'assurer que les enseignantes et enseignants ne présentent pas les violations des droits humains comme une simple « mauvaise conduite » résultant de l'ignorance.
 - **Enseignant aux jeunes apprenantes et apprenants**, issus des communautés autochtones et non-autochtones, **la culture autochtone et les droits humains**. Cela contribuera à élever des générations qui apprennent à respecter les droits d'autrui dès leur entrée dans le système éducatif, permettant ainsi un changement d'attitude à l'échelle de la société.
 - **Intégrant la 'reconnaissance territoriale'**²⁵ de l'emplacement de l'établissement d'enseignement dans les pratiques pédagogiques.
3. **La perspective autochtone** devrait être respectée et intégrée à un niveau multidisciplinaire, y compris dans l'enseignement des sciences et de la littérature, en étroite consultation et coopération avec les peuples autochtones. Cela permet non seulement de souligner que leur expérience est valable, mais aussi de déconstruire les idées fausses et les préjugés qui les entourent. Le recrutement et la formation d'enseignantes et enseignants issus des communautés autochtones, ainsi que l'animation d'ateliers et de séances par des membres de ces communautés, dans les écoles ou ailleurs, contribuent à la promotion d'un récit autochtone exact.
4. Dans le travail avec les peuples autochtones, **l'apprentissage du protocole** est une partie importante des efforts de réconciliation. Cela inclut la reconnaissance territoriale et d'autres cérémonies traditionnelles pertinentes dans le contexte particulier.

²⁴ Voir le Rapport du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, *Étude sur les enseignements tirés et les défis à relever pour faire du droit des peuples autochtones à l'éducation une réalité*, A/HRC/12/33 (2009). Le rapport souligne que le droit des peuples autochtones à l'éducation comprend le droit de dispenser et de recevoir une éducation selon leurs méthodes traditionnelles d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que le droit d'intégrer leurs propres perspectives, cultures, croyances, valeurs et langues dans les systèmes et institutions d'éducation traditionnels.

²⁵ La reconnaissance territoriale est un moyen de reconnaître que les peuples autochtones ont une longue histoire avec les terres et les eaux sur lesquelles les gens se rassemblent aujourd'hui et qu'il s'agit de leur maison et de leur territoire. Elle vise à aider les personnes qui ne s'identifient pas comme autochtones à se situer dans un lieu/territoire autochtone et à rappeler aux gens une histoire plus profonde qui est souvent oubliée ou négligée. En général, la reconnaissance est énoncée au début de tout événement, réunion ou rassemblement se déroulant sur le territoire. Adapté de Shiann Wahéshon Whitebean, *Énoncé de reconnaissance territoriale de l'Université Concordia située à Tiohtiá:ke (Montréal)* (2017).

5. Il est essentiel de **créer des espaces de dialogue protégés** pour les jeunes autochtones et non autochtones. La réconciliation n'est pas un processus unilatéral, et la façon dont les autochtones et les non-autochtones travaillent ensemble doit être repensée de manière à ce que les deux groupes travaillent en collaboration et pas seulement l'un à côté de l'autre. La réconciliation doit inspirer les autochtones et les non-autochtones à transformer la société afin que les générations futures puissent à l'avenir vivre ensemble dans la paix, la dignité et la prospérité, le dialogue interculturel pour la compréhension et la coopération.
6. **Sensibiliser les enfants à la réconciliation** par le biais de l'ÉDH dès leur entrée à l'école. Cela permet d'élever des générations futures qui apprécient l'universalité des droits humains, tant pour les autochtones que pour les non-autochtones, et d'éduquer les parents sur l'inégalité avec laquelle les peuples autochtones ont été traités. Cela permet de contrecarrer **l'ignorance intergénérationnelle** qui a été transmise par le système éducatif formel.

Dans un contexte plus large

1. **Il est essentiel de garder un intérêt pour le genre** dans l'éducation aux droits humains en vue de la réconciliation, en reconnaissant que les femmes ont une expérience particulière dans le cadre du récit colonial et continuent d'être affectées de manière disproportionnée par l'héritage de la domination coloniale.
2. **Utiliser des activités d'apprentissage expérientiel** pour enseigner sur la domination coloniale, en permettant aux participantes et participants de jouer les rôles des colons et des peuples autochtones et d'expérimenter la distance créée par la colonisation et les actes de violence coloniale. Par exemple, des activités où les groupes s'éloignent les uns des autres chaque fois qu'une violation des droits humains est lue. Cela permet non seulement d'informer les participants et participantes sur des événements dont ils n'ont pas connaissance, mais aussi de montrer pourquoi le processus de réconciliation est si difficile.
3. L'éducation aux droits humains peut encourager **les jeunes autochtones et non autochtones** à s'engager dans **le militantisme social**. Une nouvelle perspective sur la lutte pour les droits des autochtones est offerte aux jeunes lorsqu'ils réalisent que leurs droits sont violés et que faire campagne pour les droits des peuples autochtones, tels que l'accès à l'eau potable, au logement, aux ressources de santé mentale et à une éducation de qualité et culturellement adaptée, fait partie d'une lutte plus large pour les droits humains.
4. **Utiliser des documents officiels**, publiés par des organismes locaux, régionaux et internationaux. Ces documents constituent de puissantes ressources pour les éducateurs et éducatrices en droits humains lorsqu'ils enseignent la réconciliation et le traitement actuel des peuples autochtones. Par exemple, la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** est un outil d'apprentissage important pour les éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains, pour mettre en évidence les normes internationales de protection et de respect des droits des peuples autochtones auxquelles les gouvernements doivent adhérer. Elle souligne également que les droits des peuples autochtones ne sont pas distincts des droits humains, mais qu'ils en sont le prolongement.

Des exemples pratiques

Cette section donne des exemples concrets de la mise en œuvre des bonnes pratiques identifiées précédemment par les praticiennes et praticiens sur le terrain.

UTILISER DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE EXPÉRIENTIEL MENÉES PAR LES JEUNES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS POUR ENSEIGNER LA RÉCONCILIATION

1

Cet exemple illustre comment **l'utilisation d'activités d'apprentissage expérientiel** menées par les jeunes autochtones peut jouer un rôle clé dans le changement positif de la communauté et soutenir le processus continu de réconciliation avec les peuples autochtones. Il illustre également l'importance d'avoir des programmes qui **offrent des espaces protégés pour le dialogue** entre les autochtones et les non-autochtones dans le but de développer des partenariats plus équitables.

Organisation

Canadian Roots Exchange (Canada)

[Canadian Roots Exchange](#) (CRE) est une organisation nationale de premier plan dirigée par des jeunes, composée de jeunes autochtones et non-autochtones, qui propose des programmes axés sur la réconciliation. CRE est la seule organisation nationale dont le mandat exclusif est d'inciter les jeunes d'origine autochtone et non autochtone à jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la réconciliation et de la solidarité au Canada.

Titre de la pratique

Initiative de réconciliation des jeunes : Participation de jeunes autochtones et non-autochtones de tout le Canada

Description de la pratique

Au cours des dix dernières années, Canadian Roots Exchange s'est efforcé de faire participer les jeunes des communautés urbaines, rurales et éloignées à des programmes d'apprentissage expérientiel, transformateurs et dirigés par des jeunes. CRE estime que les jeunes jouent un rôle de premier plan dans le renforcement des relations intergénérationnelles et la redéfinition des relations existantes entre les divers peuples du Canada. D'un océan à l'autre, CRE réunit des équipes de jeunes autochtones et non-autochtones pour briser les stéréotypes qui divisent les communautés. Dans son atelier, le personnel du CRE a fait la démonstration de deux activités qu'il utilise avec les jeunes dans les écoles et les groupes communautaires.

Activité 1 – Épreuve de sensibilisation

Cette première activité montre comment les perspectives sont réduites si les gens ne cherchent que ce qu'ils veulent voir, ce qui conduit à passer à côté d'informations, d'idées ou d'événements importants. Les étapes de cette activité sont les suivantes :

1. Les participantes et participants visionnent une vidéo montrant deux équipes se passant un ballon entre elles, l'une étant habillée en maillot blanc et l'autre en maillot noir.
2. Les participantes et participants sont invités à compter combien de fois l'équipe en maillot blanc se passe le ballon pendant le clip vidéo.
3. À la fin du clip, le nombre de passes est indiqué. On demande ensuite aux participantes et participants combien d'entre elles/eux ont vu la « distraction » mise en place par les organisateurs et organisatrices, c'est-à-dire une personne en costume de gorille marchant au milieu du jeu. La plupart des gens sont généralement trop concentrés sur le ballon et ne voient même pas le gorille.
4. Les animateurs et animatrices parlent ensuite du « processus décolonial irréfléchi », qui exige que les gens soient conscients des choses qui sortent de leur mode de pensée habituel et qu'ils deviennent attentifs à des choses qu'ils n'avaient peut-être jamais envisagées auparavant.

Activité 2 – Les histoires et l'apaisement

Cette activité a été développée par un jeune participant à l'Initiative de réconciliation des jeunes. Elle permet aux participantes et participants de ressentir la distance créée par la colonisation et la violence coloniale en cours et de comprendre pourquoi le processus de réconciliation est si difficile. Les étapes de cette activité sont les suivantes :

1. Deux rangées de personnes se font face et sont suffisamment proches pour se serrer la main et avoir une conversation. Une ligne représente les peuples autochtones et l'autre les colons, tout en reconnaissant la grande diversité au sein de ces catégories (Premières nations, Métis, Inuits, nouveaux arrivants, personnes réfugiées, colons de cinquième génération).
2. Les participantes et participants se présentent à la personne en face d'eux/elles et commencent une conversation.
3. Les animatrices et animateurs distribuent un certain nombre de papiers contenant des informations sur les injustices commises à l'encontre des personnes autochtones au Canada. Les injustices comprennent :
 - Les pensionnats²⁶
 - Les politiques de protection de l'enfance telles que « la rafle des années 60 » ou « la rafle du nouveau millénaire » qui ont retiré les enfants autochtones de leur foyer pour les placer dans des familles non autochtones

²⁶ À partir de 1831, les enfants autochtones vivant sur le territoire de l'actuel Canada ont été séparés de leurs parents et envoyés dans des pensionnats. Cela n'a pas été fait dans le but de leur offrir une éducation, mais essentiellement pour rompre le lien avec leur culture et leur identité. De nombreux enfants n'ont jamais retrouvé leur famille. Extrait de *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir – Sommaire du rapport final de la Commission vérité et réconciliation du Canada*, (2015), p. 2, disponible ici : https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/trc/IR4-7-2015-fra.pdf

- L'abattage massif des chiens de traîneau²⁷
 - La réinstallation forcée des peuples autochtones
 - Le nombre élevé de femmes autochtones assassinées ou disparues
4. À chaque information partagée, les deux rangs font un pas en arrière l'un par rapport à l'autre et reprennent leur conversation.
 5. Lorsque les deux rangées sont trop éloignées l'une de l'autre pour avoir une conversation, les participantes et participants reçoivent des papiers avec des actions incluant des étapes vers la réconciliation et l'activisme. Les actions comprennent :
 - Des ateliers sur les traités de paix et d'amitié entre les différentes nations autochtones, tels que [le traité Dish with One Spoon](#) entre les Anichinabés, les Mississaugas et les Haudenosaunee
 - Les mouvements communautaires affirmant les droits des autochtones à la souveraineté, tels que [Idle No More](#)
 - Des installations artistiques commémoratives visant à honorer et à sensibiliser le public au sujet des femmes autochtones assassinées et disparues, telles que [Walking With Our Sisters](#)
 - [La Commission de vérité et réconciliation](#)
 - [La marche pour l'eau](#) en 2003 autour du lac Supérieur par l'aînée Joséphine Mandamin
 6. Avec chacune des trois actions partagées, les deux rangs font un pas en avant et essaient de commencer une conversation.
 7. Les participantes et participants se réunissent en cercle pour se présenter, dire d'où elles/ils viennent et ce qu'elles/ils pensent de la réconciliation.

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique?

Cette pratique :

- est participative, car les activités sont menées par des équipes de jeunes autochtones et non-autochtones et utilisent des méthodologies participatives
- est efficace, car les participantes et participants peuvent faire l'expérience physique de la distance créée par la colonisation et les actes de violence coloniale. Le fait de s'asseoir en cercle pour discuter crée un espace égalitaire, encourageant les gens à se présenter et à dire d'où elles et ils viennent, leur permettant ainsi de développer des relations et des liens. Implicitement, cela permet également d'enseigner les modes de relation autochtones, c'est-à-dire s'asseoir en cercle, entrer et sortir du cercle, et l'importance de se présenter et de dire d'où l'on vient pour se situer par rapport aux autres personnes. Cela leur permet de mieux comprendre les enjeux de la réconciliation
- utilise des techniques innovantes qui rompent avec les conventions de l'apprentissage formel

²⁷ De 1950 à 1970, la Gendarmerie Royale du Canada a délibérément tué des milliers de chiens de traîneau dans l'Arctique pour forcer les populations inuites à quitter les camps mobiles pour s'installer dans des communautés permanentes. Extrait de QTC *Final Report: Achieving Saimaqatigiingniq*, Qikiqtani Truth Commission (2013), p. 44, disponible ici : www.qtcommission.ca/en/reports/qtc-final-report-achieving-saimaqatigiingniq

- est appropriée et nécessaire, en mettant en avant les voix autochtones qui ont traditionnellement été absentes des manuels d'histoire et des programmes scolaires.

Adapter la pratique

Les connaissances acquises lors de cet atelier sont applicables à toute organisation qui tente de devenir plus accessible aux jeunes et aux leaders des communautés autochtones. Les discussions mettront en lumière certains des obstacles qui existent dans la société et aideront les gens à aller de l'avant d'une façon orientée vers l'action.

CRÉER « UN PRISME DE JUSTICE » POUR LES JEUNES APPRENANTES ET APPRENANTS À TRAVERS L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

2

Cet exemple illustre comment **l'introduction de l'ÉDH auprès d'apprenants et d'apprenantes à un très jeune âge** peut être utilisée comme un outil pour changer le récit raciste et sexiste sur les femmes et les filles autochtones au Canada. Il présente un guide que les éducateurs et éducatrices peuvent utiliser lorsqu'ils ou elles élaborent leurs propres cours, ateliers et boîtes à outils pour **les apprenantes et apprenants autochtones et non-autochtones**. Il aide également **les enseignantes et enseignants** à se familiariser avec les coutumes des peuples sur les terres desquels ils enseignent.

Organisation

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (EN - FFADA) (Canada) : Composée de quatre commissaires provenant de tout le Canada, [l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#) est indépendante des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux, des sociétés d'État et des formes de gouvernement autochtone. Les commissaires ont pour mandat d'examiner les causes systémiques de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles autochtones et des personnes 2SLGBTQ²⁸ au Canada et de faire un rapport à ce sujet, en examinant les cycles de violence et les facteurs contributifs sous-jacents.

Titre de la pratique

« *Leurs voix nous guideront* »

Description de la pratique

Dans le cadre de cette pratique, la personne coordinatrice de l'éducation du EN-FFADA a présenté « *Leurs voix nous guideront* », un guide créé pour aider les responsables de l'éducation à développer des programmes et des leçons sur l'histoire et les droits des autochtones. Ce guide doit être utilisé par les éducateurs et éducatrices pour développer leurs propres cours, ateliers et boîtes à outils adaptés à leurs environnements locaux. Le guide est conçu pour être utilisé à trois niveaux d'enseignement :

- La petite enfance
- L'école primaire
- L'école secondaire, post-secondaire et au-delà

La présentatrice a souligné l'importance d'enseigner les droits humains aux enfants **dès leur entrée dans le système scolaire**, afin de créer un « **prisme de justice** » à travers lequel elles et ils voient le monde et commencent à façonner leur système de valeurs. Grâce à l'éducation aux droits humains,

²⁸ '2S' ou 'bispirituel' est un terme des Premières Nations désignant les personnes qui incarnent à la fois un esprit féminin et un esprit masculin ou dont l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou l'identité spirituelle n'est pas limitée par la dichotomie homme / femme. Adapté de Gouvernement du Canada, *Lexique sur la diversité sexuelle et de genre*, (2022), disponible ici : www.btb.termiumplus.gc.ca/publications/diversite-diversity-fra.html

les élèves apprennent que chaque être humain est titulaire de droits qui doit avoir une chance égale de réaliser son plein potentiel de développement, indépendamment de son âge, de sa race, de sa religion, de son ethnie, de son statut social ou de toute autre différence. C'est dans ce contexte que les élèves apprennent ensuite comment les droits humains des femmes et des filles autochtones ont été et continuent d'être affectés par la violence, les attitudes sociétales et systémiques, les stéréotypes et les facteurs historiques. En enseignant aux apprenantes et apprenants de tous âges, y compris les enfants, la valeur, les rôles et les droits des femmes autochtones à travers le prisme original de leurs Nations et de leurs communautés, ainsi que les « questions autochtones » à travers « le prisme de la justice », les éducateurs et éducatrices peuvent commencer à faire évoluer les attitudes de la société à l'égard du traitement des peuples autochtones.

Une stratégie puissante et efficace pour enseigner aux jeunes apprenantes et apprenants les droits humains et la réconciliation consiste à raconter des histoires et à faire référence à des expériences et des valeurs personnelles. Les enfants âgés de 4 à 10 ans sont des gardiennes et gardiens naturels de la justice et de l'équité, ce qui fait de cette tranche d'âge un groupe idéal pour l'ÉDH.

Le guide est structuré comme suit :

Contexte et ressources

Cette section prépare les enseignantes et enseignants en leur fournissant des liens vers tous les principaux documents, commissions et modèles (avec profils), ainsi que des ressources permettant aux enseignantes et enseignants d'apprendre les informations essentielles. Elle fournit des projets et des ressources, notamment des listes et mentionne des organisations et des exercices clés, ainsi qu'une section consacrée à la terminologie importante. Elle aborde l'importance de créer un « espace éthique », c'est-à-dire un lieu d'apprentissage sûr où tous les participantes et participants sont égaux et où la contribution de chacun et chacune est appréciée et respectée.

La petite enfance

Les thèmes de cette section comprennent :

- L'importance des femmes dans la famille et la communauté
- Les effets de la dévalorisation des femmes
- L'interconnexion
- L'identité
- Le rôle des personnes bispirituelles

L'école primaire

Les thèmes de cette section comprennent :

- L'autonomisation des femmes et des filles
- Le rôle de la langue dans l'inculcation des valeurs²⁹
- Le rôle traditionnel des hommes dans les sociétés
- Les causes profondes de la violence
- Le lien avec l'eau et la terre
- La participation de la police
- Les traités
- L'exploitation en ligne
- La résistance, la résilience and la résurgence

²⁹ À ce sujet, voir l'Étude du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, *Rôle des langues et de la culture dans la promotion des droits et de l'identité des peuples autochtones*, A/HRC/21/53 (2012).

L'école secondaire, post-secondaire et au-delà

Les thèmes de cette section comprennent :

- Les pratiques actuelles des services à l'enfance et à la famille
- La violence systémique contre les enfants
- La résistance and la résilience
- Les rôles des femmes dans la culture et les cérémonies
- La sécurité
- Le rôle des médias
- Des ressources et apprentissage pour l'éducation continue
- Le militantisme communautaire et la justice sociale
- Le racisme, la discrimination et les stéréotypes

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique?

Cette pratique est :

- **appropriée**, car elle contribue à combler les lacunes dans le contenu et l'enseignement des questions autochtones au Canada, en servant de référence aux responsables de l'éducation pour actualiser leur contenu et adapter leur enseignement aux meilleures pratiques à l'échelle nationale.
- **participative**, car l'élaboration du guide a impliqué une coalition d'éducateurs et éducatrices autochtones (Premières nations, Métis et Inuits). L'EN-FFADA collabore également avec les conseils scolaires, les fédérations d'enseignants, les facultés d'éducation et les ministères de l'éducation de tout le Canada pour assurer sa distribution et sa mise en œuvre.
- **novatrice** en ce qu'elle cible à la fois les élèves autochtones et non-autochtones, et qu'elle s'adresse aux enfants dès l'âge de 5 ans.

Adapter la pratique

Bien que le contenu du guide soit spécifique au contexte autochtone canadien, le concept du guide est adaptable à différents contextes. La création d'un document qui fournit des ressources aux éducateurs et éducatrices et aux responsables de l'éducation, séparées en thèmes adaptés à l'âge des élèves mais sans proposer de plans de cours spécifiques, permet aux éducateurs et éducatrices de s'approprier le contenu.

Accès aux ressources

[Leurs voix nous guideront](#) est accessible au public sur [le site Web](#) de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.



L'évaluation dans le domaine de l'éducation aux droits humains



Introduction

L'ÉDH a pour objectif ultime de favoriser un plus grand respect des droits humains et d'entraîner un changement social, ce qui est difficile à mesurer indépendamment des facteurs politiques, économiques et sociaux. Comme l'ÉDH englobe un très large éventail d'activités avec des buts et des objectifs différents, elle nécessite différents types de processus d'évaluation. Le manque de ressources pour l'évaluation et le manque d'expérience en la matière sont des défis courants auxquels sont confrontés les éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains lorsqu'ils tentent de démontrer l'impact de leur travail d'ÉDH³⁰.

Leçons apprises et bonnes pratiques

Le thème de l'évaluation en EDH est abordé à travers les leçons apprises et bonnes pratiques décrites ci-dessous :

1. **Une bonne évaluation** commence avec un **objectif clair** en tête. Elle vise à répondre à des questions spécifiques et à fournir des informations pour soutenir les objectifs liés à une activité d'ÉDH. Elle fournira également des données sur lesquelles les décisions ultérieures de planification, de conception, de mise en œuvre et de suivi de l'évaluation pourront être prises et exécutées.
2. L'évaluation est souvent perçue comme un événement singulier qui a lieu à la fin d'une activité éducative, mais il doit s'agir d'un **processus systématique et continu** qui permet aux organisateurs et organisatrices de **recueillir systématiquement des informations** pendant **toutes les phases d'une activité d'éducation et de formation aux droits humains**. Un **énoncé des résultats mesurables** est important pour établir les attentes d'un programme donné et maintenir l'orientation du programme.
3. L'éducation aux droits humains doit également contribuer aux résultats en matière d'égalité des genres, car les femmes et les filles ont des expériences communes qui sont souvent très différentes de celles des garçons et des hommes. Il s'agit notamment des types de violations des droits humains dont chacune est victime et des moyens par lesquels chacune peut jouir de ses droits. Dans l'éducation aux droits humains, **l'application d'une perspective de genre à l'évaluation de l'éducation** est donc **essentielle** et implique d'évaluer les différentes conséquences pour les femmes, les filles, les hommes et les garçons à chaque étape du processus d'évaluation. Veillez à ce que les femmes et les filles soient elles-mêmes impliquées dans le processus d'évaluation.
4. Une **approche participative** dans l'évaluation de l'ÉDH est importante car elle met l'accent sur l'inclusion, la diversité, la participation égale et pleine et une structure non hiérarchique. Elle offre la possibilité de développer de bonnes relations de travail avec les parties prenantes concernées. Par conséquent, elle implique non seulement l'engagement des apprenantes et apprenants participant à l'activité d'ÉDH, mais aussi celle des formateurs et formatrices, des organisations et de la communauté des apprenantes et apprenants, ainsi que des organismes de financement. Ceci est particulièrement important lors de la conduite d'évaluations liées à des projets à plus grande échelle. Les moyens de mettre en œuvre une approche participative dans l'évaluation de l'ÉDH sont les suivants :
 - **Réaliser une étude de référence** au tout début du projet en impliquant **toutes les parties prenantes concernées**. Cela permettra : a) d'identifier les besoins réels de la communauté cible,

³⁰ Des conseils sur l'évaluation de la formation aux droits humains sont disponibles sur le site suivant : Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Évaluer les activités de formation aux droits de l'homme : Manuel destiné aux éducateurs dans le domaine des droits de l'homme (2011), disponible ici : www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/EvaluationHandbookPT18_fr.pdf

- b) de fournir des données de base permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'obtention des résultats, et c) de promouvoir l'adhésion de tous les membres de la communauté
- **S'assurer que les termes clés des énoncés de résultats et des indicateurs soient clairement définis**, en collaboration avec les parties prenantes, et qu'ils soient compris et soutenus par celles-ci
 - **Renforcer les capacités d'évaluation des parties prenantes** qui leur permettront d'observer et de mesurer leur propre succès
 - **Évaluer les connaissances en matière de droits humains** par rapport aux expériences et contextes propres des apprenantes et apprenants et à la manière dont elles et ils utilisent ces connaissances
5. Les programmes d'ÉDH doivent avoir des résultats et des indicateurs ainsi que des situations de référence et des cibles qui nous permettent de **mesurer les changements en matière d'égalité des genres**. Les indicateurs d'égalité des genres doivent être considérés pour chaque étape du cycle du programme d'ÉDH : la planification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation.
6. **Le renforcement des pratiques d'évaluation** augmentera la responsabilité **des éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains** et leur permettra de mesurer et de démontrer l'effet transformateur de l'ÉDH et son pouvoir de changement social.
7. Il est essentiel de développer **de « bons » indicateurs** capables de saisir efficacement les preuves de la progression vers les résultats.³¹ Pour que les indicateurs fournissent des données appropriées, ils doivent être capables de mesurer les changements qui correspondent aux résultats. Lorsque vous élaborez des indicateurs pour mesurer les résultats de l'éducation aux droits humains, veillez à ce qu'ils soient :
- Directement **liés aux résultats** à mesurer
 - **Pertinent** dans le contexte
 - Indicateurs **des preuves précises**
 - **Neutres**, c'est-à-dire qu'ils n'expliquent ni ne précisent la direction du changement
 - **Limitez le nombre d'indicateurs** à un maximum de deux par résultat. Veillez également à ce que les informations nécessaires à l'indicateur soient faciles à recueillir.
8. Compte tenu des types de résultats visés par l'ÉDH, les indicateurs qualitatifs sont très importants. Cependant, les données qualitatives sont plus complexes à analyser et demandent plus de ressources. **La quantification des données qualitatives** peut aider à simplifier l'analyse. Voici quelques moyens d'y parvenir :
- **Codez les données** (c'est-à-dire analysez et catégorisez les données qualitatives, puis comptez les occurrences des réponses par catégorie).
 - **Fournissez une échelle** qui offre une certaine mesure de l'ampleur du changement. Par exemple : *le niveau de confiance (sur une échelle de quatre points) des jeunes (f/m/x) dans leur capacité à influencer les décisions politiques de leur communauté*

³¹ Des conseils sur l'évaluation de la formation aux droits humains sont disponibles sur le site suivant : Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Évaluer l'impact de la formation aux droits de l'homme : Orientations pour l'élaboration d'indicateurs* (2020), disponible ici : www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/EvaluatingHRTraining-fr.pdf

- **Utilisez des pourcentages et des chiffres** pour quantifier les données qualitatives. Par exemple, pour connaître la qualité d'un matériel pédagogique, un indicateur qualitatif pourrait être : *% ou # de participantes et participants formés qui estiment que le matériel pédagogique est utile*
9. Les activités éducatives non formelles, telles que les expositions, les médias sociaux et les activités parascolaires, sont plus difficiles à évaluer car ils se déroulent en dehors des structures éducatives traditionnelles qui fournissent normalement le cadre de l'évaluation. Voici quelques idées pour **évaluer l'éducation non formelle** :
- Développer un **processus de suivi** pour les événements d'ÉDH, tels que les expositions, afin de contrôler les publics touchés par ces événements. Cela permet également d'identifier les groupes de personnes qui ne sont *pas* touchés et d'identifier les actions à entreprendre pour augmenter les groupes ou les personnes touchés.
 - Développer **des outils d'évaluation pour mesurer les attitudes des participantes et participants avant et après** qu'ils aient participé à l'activité, par exemple avant et après la visite d'une exposition.
10. **L'utilisation de la technologie** pour soutenir l'évaluation peut être un moyen efficace de recueillir des données auprès d'un grand nombre de personnes lorsque les ressources sont limitées. Par exemple, l'utilisation **d'enquêtes ou de questionnaires en ligne** pour évaluer la réaction des apprenantes et apprenants à une activité éducative ou les connaissances acquises dans le cadre de celle-ci. Pour s'assurer que le nombre de réponses recueillies donne des informations représentatives du public et permette de tirer des conclusions significatives, il est important que les éducateurs et éducatrices :
- S'assurent que **l'objectif** de l'enquête ou du questionnaire **est clair** et accessible aux personnes qui y répondent, ainsi que la manière dont les résultats seront utilisés.
 - **Indiquent le temps** qu'il faudra **pour remplir** le questionnaire ou l'enquête.
 - Rédigent des **questions** aussi **concises** que possible et ne recueillent que des informations sur les éléments à mesurer. Il faut se concentrer sur la collecte des informations nécessaires. Les questionnaires ou enquêtes plus longs reçoivent moins de réponses et fournissent souvent des informations sans rapport, ce qui rend les résultats plus difficiles à analyser.
 - Choissent des applications ou des plateformes technologiques qui **sont accessibles sur différents supports** (par exemple les téléphones intelligents, ordinateurs portables, tablettes).
 - S'assurent que les applications elles-mêmes ont été conçues en tenant compte de **l'accessibilité des utilisatrices et utilisateurs** (par exemple, facile d'accès, options pour les utilisateurs et utilisatrices en situation de handicap).
 - Veillent à ce que les questionnaires ou les enquêtes soient disponibles **à la fois en ligne et sur papier** afin qu'aucun participant ou participante ne soit exclu parce qu'il n'a pas accès à la technologie nécessaire.
 - Prennent des mesures pour **garantir la confidentialité des personnes qui répondent**, par exemple en ne mentionnant pas leur adresse électronique, leur numéro de téléphone ou leur date de naissance
 - **Envient l'outil d'évaluation dès que possible** après l'activité éducative, ou même avant sa fin.
 - Recueillent **des données ventilées par genre** et, lorsque cela est pertinent et possible, des données ventilées en fonction des autres principaux motifs de discrimination (par exemple, l'âge, la situation économique et sociale, l'origine ethnique).

Des exemples pratiques

Cette section donne des exemples concrets de la mise en œuvre des bonnes pratiques identifiées précédemment par les praticiennes et praticiens sur le terrain.

INTÉGRER L'ÉVALUATION TOUT AU LONG DU CYCLE DE FORMATION AUX DROITS HUMAINS

1

Cet exemple illustre la façon dont l'évaluation est intégrée tout au long du cycle de formation aux droits humains, y compris les outils et les techniques qui peuvent être utilisés pour mener différents types d'évaluation.

Organisations

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

[Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme \(HCDH\)](#) est le principal organisme des Nations Unies dans le domaine des droits humains, et a pour mandat de promouvoir et protéger tous les droits humains.

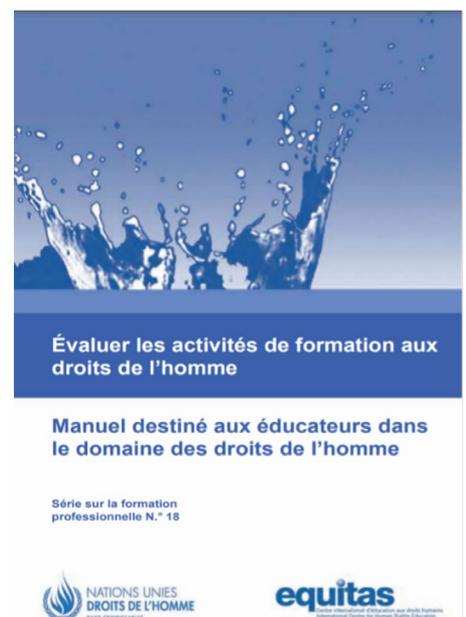
Titre de la pratique

Intégrer l'évaluation tout au long du cycle de formation aux droits humains

Description de la pratique

Cette pratique consiste en **un modèle méthodologique d'évaluation des formations aux droits humains** tel que détaillé dans la publication « Évaluer les activités de formation aux droits de l'homme : Manuel destiné aux éducateurs dans le domaine des droits de l'homme », développée conjointement par Equitas et le HCDH. Ce manuel vise à développer les compétences des éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains travaillant avec des apprenantes et apprenants adultes en matière de théorie et de pratique de l'évaluation éducative. Il est disponible en [arabe](#), en [anglais](#), en [français](#), en [russe](#) et en [espagnol](#).

Dans l'éducation aux droits humains, l'évaluation est une entreprise systématique visant à recueillir des informations sur l'ampleur des changements au niveau des apprenantes et apprenants, de leurs organisations et de leurs communautés conduisant à un plus grand respect des droits humains, qui peuvent être raisonnablement liés à l'activité éducative.



L'évaluation doit être considérée comme un processus continu **intégré tout au long du cycle de formation aux droits humains (c'est-à-dire les phases de planification, de conception, de prestation et de suivi)**. Vous trouverez ci-dessous un exemple de la manière dont le HCDH a mis en œuvre cette pratique dans son cours de formation sur « La conception, la gestion et la prestation de la formation aux droits humains » qui a eu lieu en 2017 à Bamako, au Mali. Ce cours était une édition adaptée localement du programme régulier de formation des formatrices et formateurs du HCDH, qui vise à développer les connaissances et les compétences du personnel des Nations Unies chargé des questions des droits humains et d'autres acteurs et actrices dans le domaine de la méthodologie de formation aux droits humains. L'édition de Bamako s'adressait au personnel des Nations Unies basé au Mali (au siège à Bamako et dans les bureaux régionaux) ainsi qu'au personnel de certaines agences nationales et organisations de la société civile ayant des fonctions de formation.

L'évaluation pendant la phase de planification de la formation

Lors de la planification d'un cours de formation aux droits humains, l'évaluation se fait par le biais **d'une évaluation des besoins de formation**, afin de recueillir des informations sur les écarts entre la situation actuelle des droits humains et la situation souhaitée, qui peuvent être réduits par une formation. L'évaluation des besoins en formation implique une analyse du contexte et de l'institution/communauté à laquelle appartiennent les apprenantes et apprenants, ainsi que des apprenantes et apprenants eux-mêmes – leur profil général et en particulier leurs connaissances, compétences et attitudes en matière de droits humains. Les outils pour cette évaluation comprennent, entre autres, des questionnaires, des consultations avec des experts, l'examen de la documentation connexe et des entretiens avec des apprenantes et apprenants représentatifs.³² Sur la base des besoins de formation identifiés, les formatrices et formateurs peuvent définir les résultats souhaités de la formation, ainsi que le but général et les objectifs d'apprentissage spécifiques du programme/cours.

La formation du HCDH sur la conception, la gestion et la prestation de la formation aux droits humains à Bamako, au Mali (2017)

Pendant la phase de planification, l'équipe de formation :

- **a longuement discuté avec des apprenantes et apprenants représentatifs et leurs superviseuses/superviseurs :**
 - *de la situation locale/nationale des droits humains, le rôle de la formation aux droits humains pour y faire face et les principaux publics cibles*
 - *des profils des apprenantes/apprenants et ce qu'elles/ils et leurs superviseuses/superviseurs pensaient qu'elles/ils devaient apprendre, afin de renforcer leurs capacités en tant que formatrices/formateurs en droits humains.*
- **a examiné les documents pertinents** fournis par les apprenantes et apprenants représentatifs et leurs superviseuses/superviseurs

³² Comme l'identité des participantes et participants réels au cours peut ne pas être confirmée au début de la phase de planification de la formation, des apprenantes et apprenants « représentatifs » du public cible du cours (par exemple des officiers de police d'une unité de police dans un pays spécifique, dont certains membres seront formés) pourraient être identifiés et impliqués dans le processus d'évaluation des besoins en formation.

- **a recensé les programmes de formation antérieurs** proposés aux apprenantes et apprenants, afin d'identifier les lacunes et éviter les redites
- **bien avant le cours, a demandé à chaque apprenante et apprenant de remplir le formulaire d'inscription** qui comprenait un questionnaire complet d'évaluation des besoins en formation avec des questions relatives à leurs connaissances et à leur expérience dans le domaine de la méthodologie de formation aux droits humains ainsi qu'à leurs attentes par rapport au cours.

L'évaluation pendant la phase de conception de la formation

Au fur et à mesure que le programme ou le cours de formation prend forme, **l'évaluation formative** aide les éducateurs et éducatrices dans le domaine des droits humains à identifier les domaines à améliorer dans le projet de plan, à faire les ajustements nécessaires et à valider le plan final. Les outils permettant de mener une évaluation formative comprennent, entre autres, l'examen par des experts en la matière et par des experts en méthodologie de formation, des discussions informelles avec des apprenantes et apprenants représentatifs et des tests pilotes.

La formation du HCDH sur la conception, la gestion et la prestation de la formation aux droits humains à Bamako, au Mali (2017)

- *L'équipe de formation a impliqué un apprenant représentatif en tant que membre de l'équipe de formation et co-facilitateur, ce qui a permis à l'équipe de recevoir une rétroaction continue pendant la conception du cours.*
- *L'équipe de formation a continué à discuter avec les apprenant-e-s représentatif-ve-s et leurs superviseur-e-s pour s'assurer que le contenu et la méthodologie de la formation, ainsi que les aspects organisationnels, étaient appropriés et adaptés au public visé. Par exemple, des ajustements ont été effectués pour prendre en compte les questions liées à la pratique religieuse ainsi que les horaires locaux.*
- *Les retours d'expérience des autres éditions du programme de formation des formateur-ric-e-s du HCDH a également été pris en considération afin de s'assurer que les préoccupations et les retours d'expérience pertinents étaient pris en compte.*

L'évaluation pendant la phase de prestation de la formation

Pendant le cours de formation, la formation peut continuer à être affinée, par exemple, par l'observation, les débriefings et les commentaires des apprenants et apprenantes à la fin de chaque journée (**évaluation formative en temps réel**). À la fin du cours, une évaluation finale (**évaluation sommative de fin de formation**) est réalisée pour déterminer si les objectifs d'apprentissage ont été atteints et si la formation a été efficace. Les outils pour ce faire comprennent, entre autres, des questionnaires, l'examen des produits générés pendant la formation (plans d'action, plans de cours, etc.), les exercices/ tests finaux, les jeux de rôle, l'auto-évaluation et les discussions informelles avec toutes les personnes impliquées dans la formation (apprenantes et apprenants, formatrices et formateurs, autres personnes ressources).

La formation du HCDH sur la conception, la gestion et la prestation de la formation aux droits humains à Bamako, au Mali (2017)

- **Au début de chaque journée**, les apprenantes et apprenants ont été invités à **récapituler** les principales questions abordées la veille. C'était l'occasion pour les formatrices et formateurs de comprendre si l'apprentissage avait eu lieu et/ou si des questions devaient être clarifiées.
- **À la fin de chaque journée**, les apprenantes et apprenants ont été invités à remplir un formulaire d'évaluation quotidienne spécifique à la session, couvrant le contenu et la méthodologie de la session. En outre, les apprenantes et apprenants ont été invités à fournir **une rétroaction par le biais de techniques participatives**, notamment :

- Qu'est-ce qui fonctionne, qu'est-ce qui ne fonctionne pas ?

Les apprenantes et apprenants étaient invités à former un cercle, à réfléchir aux activités de la journée et à choisir des moments particuliers qu'ils/elles souhaitaient partager avec le groupe. Lorsqu'ils/elles communiquaient des moments positifs de la journée, ils/elles commençaient leurs commentaires par « cela fonctionnait bien quand... » et pour les moments moins positifs, « cela ne fonctionnait pas quand ... ».

- Avons-nous atteint notre objectif ?

L'équipe de formation a préparé une cible contenant quatre déclarations concernant les activités de formation de la journée. Les apprenantes et apprenants ont ensuite indiqué leurs réponses en plaçant des points de couleur sur la cible.

Plus les points étaient placés près du centre, plus les apprenantes et apprenants avaient une opinion positive de l'affirmation en question.

- Vérification

L'équipe de formation a fourni à chaque apprenante et apprenant deux notes adhésives. L'équipe leur a demandé d'écrire sur l'une d'elles une leçon apprise ce jour-là et sur l'autre, un aspect qu'ils/elles ont apprécié lors des événements de la journée. Les apprenantes et apprenants ont ensuite été invités à placer chaque note sur le tableau de conférence approprié en quittant la salle. Après le départ de toutes et tous, l'équipe de formation a examiné et regroupé les résultats.

- **Au cours de chaque journée**, au-delà de l'observation continue du processus d'apprentissage, l'équipe de formation a cherché diverses occasions de recueillir **la rétroaction informelle** des apprenantes et apprenants, pendant les pauses café et déjeuner, par exemple.



- **L'exercice final du cours** consistait à élaborer un plan de session détaillé sur un sujet donné, les apprenantes et apprenants travaillant en groupes de travail, et à faire un débriefing en plénière sur le plan de chaque groupe. Cet exercice a permis aux formateurs et formatrices de vérifier si tous les points principaux abordés pendant le cours avaient été compris et si les apprenantes et apprenants pouvaient mettre en pratique ce qu'ils avaient appris.
- **Le dernier jour du cours**, l'équipe de formation a fait remplir à chaque apprenante et apprenant un **formulaire d'évaluation finale écrit**, contenant des questions fermées et ouvertes relatives à divers aspects du contenu et de la méthodologie du cours, y compris la réalisation des objectifs d'apprentissage et la logistique. Une séance plénière **d'évaluation finale orale** a également été organisée pour permettre aux participantes et participants de partager leurs commentaires et suggestions.
- L'équipe de formation a organisé **des séances de bilan approfondies** entre ses membres, à la fois à la fin de chaque journée et à la fin du cours, afin de recueillir et de discuter des réactions et des améliorations possibles pour le jour/cours suivant.

L'évaluation pendant la phase de suivi de la formation

Après le cours, à moyen (**évaluation du transfert**) et à plus long terme (**évaluation de l'impact**), l'évaluation de la formation doit se poursuivre pour déterminer si les apprenantes et apprenants ont mis en pratique ce qu'elles et ils ont appris, et si le cours de formation a eu un impact sur leur travail et sur leur institution/communauté. Les outils pour ce faire comprennent, entre autres, des questionnaires de suivi, l'observation sur le lieu de travail, l'examen des produits développés par les apprenantes et apprenants, des entretiens de suivi avec toutes les personnes impliquées dans la formation ainsi que l'examen des dossiers de performance des organisations, des nouvelles dans les médias et des rapports des organisations gouvernementales et de la société civile.

La formation du HCDH sur la conception, la gestion et la prestation de la formation aux droits humains à Bamako, au Mali (2017)

- Les membres locaux de l'équipe de formation ont continué à être en contact avec les apprenant-e-s et ont pu **observer** leur travail de formation après le cours.
- Dans le cadre du programme de formation des formateur-riche-s du HCDH, l'équipe de formation envoie, après six mois, **un questionnaire post-formation** afin de recueillir des informations sur l'application par les apprenant-e-s des connaissances et des compétences acquises pendant le cours dans leur travail. Le questionnaire comprend également des questions ouvertes visant **à recueillir des histoires d'impact** (c'est-à-dire de courts récits illustrant la manière dont l'apprentissage du cours a été appliqué et les résultats obtenus).

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique?

Cette pratique est :

- **efficace** car elle encourage une approche systématique intégrant l'évaluation et l'amélioration continue tout au long du cycle de formation aux droits humains, dès la phase de planification. Cette approche permet de vérifier si l'équipe accomplit ce qu'elle s'est fixée pour le cours et de répondre à toute préoccupation connexe, améliorant ainsi l'efficacité du cours.
- **adaptable**, car cette méthode d'évaluation peut être facilement intégrée à toute activité d'éducation et de formation aux droits humains
- **participative**, car elle implique les différentes parties prenantes du cours de formation, notamment l'équipe de formation, les apprenantes et apprenants, les superviseuses et superviseurs, les personnes ressources, etc.

Adapter la pratique

Comme mentionné ci-dessus, l'intégration de l'évaluation tout au long du cycle de formation est régulièrement mise en œuvre dans toutes les éditions du programme de formation des formateurs et formatrices du HCDH. Au cours des dix dernières années, des cours ont été organisés dans différents endroits du monde et dans plusieurs langues, ce qui permet d'améliorer continuellement le programme du cours - tout en l'adaptant de manière flexible.

Toute activité d'éducation et de formation aux droits humains peut bénéficier de cette pratique. Pour ce faire, il est important de considérer l'évaluation comme une partie intégrante du processus de formation et de consacrer suffisamment de temps et de ressources pour la mener tout au long de l'activité.

LE TABLEAU DE BORD COMMUNAUTAIRE: UN PROCESSUS D'ÉVALUATION PARTICIPATIVE POUR L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

- 2 Cet exemple illustre la façon dont un processus d'évaluation appelé le tableau de bord communautaire peut être utilisé dans le cadre de l'ÉDH pour aborder la relation entre les débiteurs d'obligations (dans ce cas, les prestataires de services alimentaires) et les détenteurs de droits (les utilisateurs de services) dans une perspective de responsabilité partagée pour garantir que la communauté reçoit des services de base de qualité.

Organisation

L'Institut international Coady (Canada)

[L'Institut international Coady](#) de l'Université St. Francis Xavier en Nouvelle-Écosse est un chef de file dans l'étude et la pratique du développement communautaire mené par les citoyens, piloté par la communauté et fondé sur l'actif.

Titre de la pratique

Faire de l'éducation aux droits humains à travers l'utilisation d'outils de responsabilisation menée par les citoyens : les tableaux de bords communautaires à l'Institut Coady

Description de la pratique

L'Institut Coady utilise un processus d'évaluation appelé le tableau de bord communautaire dans le cadre de son cours de certificat de trois semaines intitulé *La responsabilisation menée par les citoyennes et citoyens : Stratégies et Outils*. Les participantes et participants à ce programme sont des praticiennes et praticiens issus d'organisations de la société civile et de mouvements sociaux, ainsi que le personnel de ministères et d'agences de développement engagés dans le plaidoyer et la gouvernance.

Le tableau de bord communautaire est utilisé au niveau international, par de nombreuses organisations, comme outil d'évaluation.

Les objectifs du processus de du Tableau de Bord Communautaire (TBC) sont les suivants :

- **Informers les citoyennes et citoyens**/utilisatrices et utilisateurs du service sur leurs **droits et responsabilités**
- Donner aux citoyens **une plateforme** sûre et efficace **pour exprimer** leurs préoccupations et recommandations
- Promouvoir un **dialogue direct** entre les utilisatrices et utilisateurs et les prestataires de service
- Clarifier les rôles et **planifier les actions collectives**
- **Contrôler et améliorer** la qualité des services et projets publics

Le personnel de l'Institut Coady a présenté la pratique par le biais d'une activité expérientielle qui a amené les participantes et participants à la conférence à simuler le processus du tableau de bord communautaire, en leur faisant évaluer la qualité de la conférence sur l'éducation aux droits humains

à laquelle ils assistaient. Pour les besoins de l'activité, les participantes et participants jouaient le rôle « d'utilisateurs ou utilisatrices de services » et le personnel de Coady celui de prestataire de services. Dans le cadre de son programme de certificat, l'Institut utilise leurs services de cantine comme « prestataire de services ».

Le processus du tableau de bord communautaire comporte cinq étapes, qui se déroulent au stade de la réalisation d'un projet

Étape 1 : Travail préparatoire

Identification de la portée du service évalué, du secteur concerné et de la région géographique.

Étape 2 : Contrôle des normes et des droits

Informar les participantes et participants de leurs droits humains liés au service en question, par exemple : *l'accès à des services alimentaires de qualité.*

Étape 3 : Réunion des utilisateurs et utilisatrices du service et réunions des prestataires de service

Organiser deux réunions distinctes, l'une avec les utilisateurs et utilisatrices du service et l'autre avec les prestataires de services, où chacun procède à l'évaluation du tableau de bord. Cela implique que :

- Les participantes et participants génèrent des indicateurs/critères, en répondant à la question « Quelles sont les caractéristiques nécessaires pour que ce service soit bon/idéal ? »
- Les participantes et participants classent les critères, les 5-6 premiers étant transférés sur un grand tableau de bord
- Les participantes et participants évaluent le service en fonction des critères, sur une échelle de 5 points
- Les facilitateurs et facilitatrices calculent le score moyen pour chaque critère et invitent les participantes et participants à commenter les forces et les faiblesses mises en évidence et à formuler des recommandations d'amélioration.
- Les facilitateurs et facilitatrices clôturent les réunions et expliquent que les recommandations seront présentées lors des réunions d'interface.

Étape 4 : Réunion d'interface

Les facilitateurs et facilitatrices réunissent les deux groupes et présentent les tableaux de bord des « utilisatrices et utilisateurs » (détenteurs de droits) et des « prestataires » (débiteurs d'obligations) à l'ensemble du groupe, un représentant ou une représentante de chaque groupe expliquant les scores et les recommandations. Les utilisatrices et utilisateurs et les prestataires peuvent poser des questions pour obtenir des éclaircissements et discuter.

Étape 5 : Plan d'action

Classer les recommandations/actions prioritaires et codévelopper une action commune pour améliorer le service sur la base de ces recommandations.

Étape 6 : Suivi

Publier les résultats et former un comité conjoint pour le suivi du plan d'action.

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique ?

La pratique des tableaux de bord communautaires :

- favorise **une participation communautaire significative** et un dialogue ouvert entre les débiteurs d'obligations (prestataires de services) et les détenteurs de droits (utilisateurs de services) en les amenant à analyser conjointement les questions qui sous-tendent les problèmes de prestation de services, à trouver des moyens communs et partagés de traiter ces questions et à suivre les résultats
- est **facile à utiliser** et peut être adapté à tout secteur où la prestation de services est impliquée
- est **efficace**, ce qui est démontré par le fait qu'environ un tiers de leurs participantes et participants élaborent des plans d'action pour mettre en œuvre la pratique du TBC lorsqu'ils/elles retournent à leur travail. Les participantes et participants soulignent que l'énoncé de la pratique permettra de combler les lacunes en matière de responsabilité entre les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations dans leurs propres contextes.

Adapter la pratique

Le processus des tableaux de bord communautaire a été développé pour la première fois par CARE Malawi en 2012 dans le cadre d'un projet visant à concevoir des modèles innovants et durables pour améliorer les services de santé. Il a maintenant été adapté à différentes réalités sociales, culturelles, politiques et juridiques et a été mis en œuvre dans de nombreux pays différents. L'utilisation de cette pratique par l'Institut Coady est un bon exemple de comment la pratique peut être adaptée pour être enseignée dans un programme de formation grâce à une méthodologie d'apprentissage expérientiel. Une adaptation efficace de la pratique nécessitera **une compréhension du cadre administratif local** à différents niveaux, de solides compétences en matière de facilitation participative pour soutenir le processus, un solide processus de sensibilisation pour assurer une participation maximale de la communauté et des autres parties prenantes locales, et une bonne planification en amont du processus.

LA RECHERCHE D'ACTION PARTICIPATIVE (RAP) POUR MENER UNE ÉTUDE DE RÉFÉRENCE DANS LES PROJETS D'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

- 3 Cet exemple illustre comment une étude de référence participative peut être utilisée pour garantir l'adhésion des parties prenantes et établir les conditions préalables à des interventions pour la participation des femmes, des groupes marginalisés, des enfants et des jeunes dans les sphères de prise de décision de leurs communautés. Il montre également comment cette étude fournit un point de référence pour le suivi continu et le rapport des résultats de projet.

Organisations

TUSONGE Organisation de développement communautaire (République-Unie de Tanzanie)

[TUSONGE](#) est une organisation à but non lucratif qui travaille dans la région du Kilimandjaro en République-Unie de Tanzanie depuis 2010. Elle est née du constat que de nombreuses communautés sont confrontées à des défis tels que la pauvreté et l'injustice sociale.

Equitas - Centre international d'éducation aux droits humains (Canada)

[Equitas](#) œuvre à la promotion de l'égalité, de la justice sociale et du respect de la dignité humaine à travers des programmes d'éducation aux droits humains grâce à des programmes d'éducation destinés à susciter des transformations dans le Canada et partout dans le monde.

Titre de la pratique

Comment la recherche d'action participative peut éclairer les projets dans le domaine de l'éducation aux droits humains

Description de la pratique

Equitas et TUSONGE, travaillant en partenariat, ont utilisé une approche de recherche d'action participative (RAP) pour mener une étude de référence dans différentes communautés. L'objectif de l'étude était d'évaluer la perception des acteurs et actrices locaux sur la participation des femmes, des groupes marginalisés, des enfants et des jeunes dans les sphères de prise de décision dans leurs communautés.

Le personnel de TUSONGE et les membres de la communauté, travaillant ensemble dans des communautés ciblées, ont utilisé des techniques de collecte de données de recherche d'action participative pour étudier le niveau de participation des femmes, des enfants et des jeunes, et des groupes marginalisés dans les décisions qui affectent leur vie.

Ces mêmes membres de la communauté et TUSONGE ont aidé à valider les données et à diffuser les résultats de l'étude de référence dans les différentes communautés en utilisant des visites de galeries. En plus de veiller à ce que les résultats soient présentés d'une manière accessible à tous et à toutes, ces visites ont permis de recueillir des informations supplémentaires sur les problèmes abordés. Par exemple, en République unie de Tanzanie, la violence à l'égard des femmes et des enfants a été

mentionnée à plusieurs reprises au cours des discussions dans les galeries comme un obstacle à leur capacité à participer à la prise de décision, alors qu'elle n'avait pas été soulevée de manière significative dans l'étude de référence. Certains facteurs explicatifs étaient que l'étude de référence se concentrait principalement sur la participation et le fait que la violence n'est pas un sujet facilement discuté dans une société normalisée.

Les visites de galeries, étant un processus moins formel, ont permis aux membres de la communauté de discuter plus facilement de la question de la violence. Les membres de la communauté ont également déterminé les obstacles à la participation des femmes, des enfants et des groupes marginalisés qu'il était le plus important d'éliminer. Cela a permis de définir l'orientation du projet, les activités de renforcement des capacités et le contenu d'une boîte à outils d'éducation aux droits humains.

Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu des étapes :

- **Réalisation d'une étude de référence**

Tous les aspects de l'étude de référence ont été réalisés conjointement par Equitas et TUSONGE, l'une ou l'autre organisation prenant la direction des activités.

- **L'implication des partenaires de la communauté** dans tous les aspects du processus de RAP est essentielle pour créer une compréhension et une appréciation communes de l'objectif et du processus de l'étude de référence, ainsi qu'une adhésion au projet.
- Avant l'étude de référence, **une formation et un accompagnement** ont été offerts au personnel de TUSONGE et à certains membres de la communauté qui avaient démontré leur capacité à collecter et à valider des informations concernant le niveau de participation des groupes marginalisés et en particulier des femmes, des enfants et des jeunes.
- **Des outils de collecte de données** appropriés permettant la collecte de données pertinentes, y compris des données ventilées par genre, ont été développés et validés par Equitas et TUSONGE.
- **De multiples sources** d'information ont été utilisées pour assurer des perspectives diverses. Cela comprend :
 - Une analyse documentaire du contexte et des problèmes actuels en matière de droits humains
 - Des groupes de discussion avec des responsables locaux et des membres de la communauté, y compris des enfants et des jeunes
 - Des entretiens avec les responsables communautaires
 - Les observations et expériences des organisations partenaires locales et des contacts dans la région
- **L'analyse des données** a été réalisée par Equitas et TUSONGE, en veillant à ce qu'elles soient ventilées par genre.³³
- **Des visites de galerie**³⁴ ont été organisées dans chacune des communautés pour **partager et valider** les résultats avec tous les membres de la communauté, ainsi que pour recueillir des informations supplémentaires afin de compléter l'étude de référence.

³³ Les données ventilées par genre sont des données qui sont collectées et présentées séparément pour les genres différents.

³⁴ L'expression « visite de galeries » désigne une pratique consistant à afficher des affiches de grande taille présentant les conclusions de l'étude de références ainsi que des infographies dans un espace public où les membres de la communauté peuvent se promener librement d'une affiche à l'autre et discuter entre eux/elles.

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique?

Cette pratique :

- est **appropriée** car elle est conforme à une approche fondée sur les droits humains et à une méthodologie participative, permettant aux praticiennes et praticiens et aux parties prenantes de formuler les problèmes auxquels ils/elles sont confrontés en termes de droits humains.
- **vise une large participation et l'autonomisation des membres de la communauté et en particulier des plus marginalisés**
- **garantit l'adhésion** de la communauté locale et donne aux parties prenantes l'occasion de renforcer leurs compétences en matière de collecte, d'analyse et de partage des données, ainsi que d'utiliser la recherche pour informer, planifier et mettre en œuvre leurs actions d'éducation aux droits humains en vue du changement social.
- a été un moyen **efficace** d'engager la communauté locale dans les pays cibles pour identifier les opportunités et les obstacles à une participation significative des groupes marginalisés aux décisions qui affectent leur vie.
- a également été un moyen efficace de **contribuer à l'appropriation et la durabilité des résultats**. Cette pratique peut être facilement adaptée, car le processus de RAP est conçu pour être inclusif de toutes les parties prenantes potentielles (par exemple, la communauté, l'école ou le groupe de jeunes, les groupes d'autonomisation économique des femmes). En outre, sa mise en œuvre nécessite de modestes ressources.

Adapter la pratique

Cette pratique a été adaptée aux contextes de la République unie de Tanzanie, de la Colombie, du Sénégal et en Haïti. Elle est adaptable car elle utilise une approche basée sur les droits humains et participative. Les participantes et participants locaux sont les experts.

Pour adapter cette pratique, il est important d'avoir **le temps de s'engager** dans un projet à long terme et **la capacité de s'adapter** aux contextes et aux besoins locaux. **La langue** est une considération importante dans ce processus. Il serait important de s'assurer que les personnes qui collectent les données peuvent le faire dans la langue du public cible, ou peuvent se procurer les services d'un traducteur local ou traductrice locale. Il est très important de disposer **d'un soutien local** au sein des communautés pour obtenir l'accès aux données et aux participantes et participants à l'étude.

L'approche de la RAP peut être nouvelle pour les membres de la communauté qui aident à collecter les données et les organisateurs et organisatrices doivent être conscients **des obstacles potentiels à l'approche participative**, comme la capacité ou l'aisance des femmes à participer à des discussions en groupes mixtes. Des mesures doivent être prises pour s'assurer que les préjugés et les hypothèses des personnes qui collectent les données ne constituent pas un obstacle à l'approche participative non hiérarchique. Si les personnes chargées de l'analyse des données ne se trouvent pas dans **le même lieu géographique** que la communauté cible, il faut prévoir plus de temps dans le processus de communication des données (par exemple, pour obtenir des clarifications, recueillir plus d'informations).

4

DES RESSOURCES EN LIGNE ET UNE APPLICATION MOBILE POUR ÉVALUER LES ÉVÉNEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

Cet exemple illustre comment les outils en ligne peuvent rendre le processus d'évaluation de grands événements – comme une conférence – participatif, accessible et efficace.

Organisations

Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains (Canada)

[Equitas](#) œuvre à la promotion de l'égalité, de la justice sociale et du respect de la dignité humaine à travers des programmes d'éducation aux droits humains destinés à susciter des transformations dans le Canada et partout dans le monde.

Titre de la pratique

Utiliser des questionnaires en ligne et une application mobile pour évaluer un événement dans le domaine de l'éducation aux droits humains – la Conférence internationale sur l'éducation aux droits humains : « Rapprocher nos diversités » (30 novembre – 3 décembre 2017, Montréal, Canada).

Description de la pratique

Comme mentionné ci-dessus, la conférence – coorganisée avec le HCDH et des partenaires universitaires – visait à créer des espaces où les praticiennes et praticiens, les décideurs et décideuses et les universitaires pourraient explorer comment l'éducation aux droits humains peut construire des communautés plus pacifiques et équitables et apporter des solutions efficaces aux défis nationaux et mondiaux actuels. **L'indicateur de succès** de ce résultat global était le suivant :

« 75 % des participantes et participants ont une opinion positive de la qualité des connaissances acquises et partagées pendant l'événement. »

Au nom de tous les organisateurs et organisatrices de la conférence, Equitas a élaboré une série de **questionnaires** en utilisant **une plateforme en ligne gratuite** pour recueillir des informations sur les attentes et l'expérience des participantes et participants à la conférence. Ces questionnaires ont été diffusés par courriel avant la conférence et via l'application mobile de la conférence pendant l'événement. Compte tenu des ressources nécessaires à **la production, la diffusion, la collecte et l'analyse des questionnaires pour plus de 300 participantes et participants**, Equitas a estimé qu'une plateforme en ligne accessible par téléphone mobile serait le moyen le plus efficace de recueillir les commentaires des participantes et participants sur la conférence.

L'utilisation d'un système de rétroaction intégré dans l'application a également permis de recueillir des informations précieuses sur les expériences individuelles des participantes et participants pendant les sessions de la conférence.

Les questionnaires en ligne

Pour la conférence, les questionnaires en ligne ont été utilisés en deux étapes : **avant** et **pendant** l'événement.

1. **Questionnaires d'évaluation préalables à la conférence** – ils ont été envoyés par courriel aux participantes et participants inscrits trois semaines avant la conférence. Ils ont été utilisés pour présenter le concept de renforcement et de partage des connaissances aux participantes et participants, dans le but de créer une compréhension commune de sa signification. **Des données de base** concernant les attentes des participantes et participants à l'égard de la conférence ont également été recueillies, à l'aune desquelles les résultats finaux de la conférence ont pu être mesurés. Enfin, bien que les répondants aient eu à choisir parmi des réponses à choix multiples prédéterminées concernant ce qu'ils/elles attendaient de la conférence, ils/elles ont également eu la possibilité de fournir des informations. Les idées récurrentes ont ensuite été intégrées dans les questionnaires ultérieurs à la conférence, soutenant ainsi l'approche participative de l'évaluation.
2. **Questionnaires d'évaluation de la conférence** – les questionnaires finaux évaluant l'expérience globale des participantes et participants à la conférence ont été distribués le dernier jour de la conférence lors de la session de clôture. Au cours de cette session, le lien vers le questionnaire a été **diffusé via l'application de la conférence** et a également été présenté sur les écrans de la salle où se déroulait la session. Les participantes et participants ont eu environ 10 minutes pour répondre au questionnaire d'évaluation finale et les résultats en direct ont été projetés sur l'écran principal de la salle. En distribuant le questionnaire final pendant la session de clôture, Equitas a pu obtenir les réponses d'un grand nombre de participantes et participants et répondre immédiatement à tout problème technique.

L'application mobile

L'application de la conférence a pris en charge deux fonctions d'évaluation essentielles : **la diffusion du questionnaire** et **la rétroaction** des participantes et participants **pour les sessions individuelles**.

1. **La diffusion des questionnaires** – l'application a été utilisée pour partager le lien Internet vers les questionnaires de la conférence pendant la conférence, ce qui a facilité l'accès des participantes et participants à l'outil d'évaluation. Les participantes et participants ont reçu une notification sur leurs appareils mobiles les amenant directement aux questionnaires en ligne pendant la session d'évaluation en direct.
2. **La rétroaction sur les sessions individuelles** – les organisateurs et organisatrices de la conférence ont décidé d'opter pour une fonction supplémentaire de l'application permettant aux participantes et participants de fournir une rétroaction sur les sessions individuelles de la conférence auxquelles ils/elles ont assisté. Les informations fournies ici ont donné aux organisateurs et organisatrices un aperçu des bonnes pratiques partagées lors de la conférence et ont attiré leur attention sur les sessions qui ont été considérées comme particulièrement utiles par les participantes et participants.

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique?

Cette pratique a été **innovante dans son utilisation de la technologie pour effectuer l'évaluation** d'un événement d'ÉDH, et ensuite rapporter ces résultats en direct aux participantes et participants de cet événement lors d'une session interactive. Plus de cent personnes ont répondu au questionnaire et l'analyse des résultats était disponible immédiatement, ce qui prouve que la technique est **efficace** pour rendre compte de la satisfaction des participantes et participants à la conférence. L'utilisation d'une technologie de base et gratuite a rendu l'outil d'évaluation **facile à utiliser** pour les participantes et participants à la conférence, ainsi que les résultats de l'évaluation faciles à analyser pour l'équipe

d'évaluation de la conférence. La création d'un questionnaire d'évaluation de la conférence intégrant les contributions des participantes et participants a rendu le processus **participatif**.

Adapter la pratique

Lorsque vous utilisez des questionnaires en ligne pour évaluer un événement d'éducation aux droits humains, vous devez tenir compte de certains aspects importants. Il est tout d'abord important d'évaluer si l'organisation dispose **des ressources humaines et des compétences nécessaires pour utiliser la technologie**. Si les membres de l'organisation ne sont pas familiers avec les plateformes en ligne et n'ont pas le temps et les compétences pour se familiariser, alors un tel outil peut créer des complications inutiles dans la préparation de l'événement.

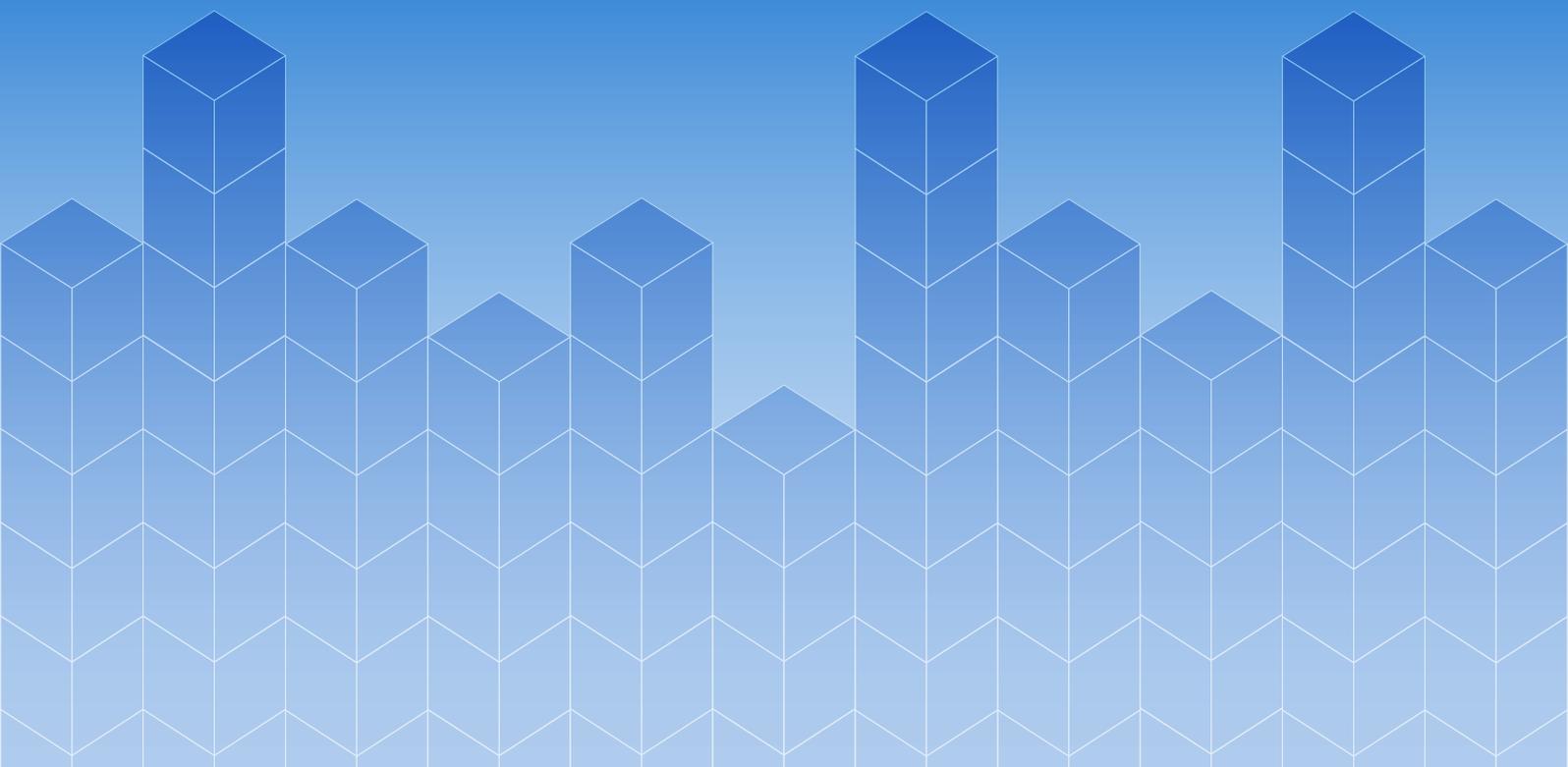
Il en va de même pour la mise en œuvre d'une application. Tenez compte de **l'obstacle financier** que représente l'achat de l'outil, et demandez-vous si les participantes et participants à la conférence disposeront **d'appareils** permettant l'installation de l'application. De nombreuses applications ne fonctionnent que sur des appareils mobiles relativement récents (généralement pas plus de trois ans).

Il est également important de s'assurer que les participantes et participants seront en mesure d'utiliser les outils en ligne et à cette fin **d'identifier tout aménagement raisonnable** nécessaire.

Il est également important de tenir compte du **nombre de participantes et participants**. Si l'événement ne compte qu'un petit nombre de participantes et participants, il peut être plus efficace et moins coûteux de procéder à une évaluation manuelle, en distribuant des questionnaires et des enquêtes sur papier.



Mobiliser les décideurs et décideuses



Introduction

Les décideurs et décideuses peuvent être définis comme des personnes qui occupent des positions de pouvoir à différents niveaux et qui participent à la prise de décisions qui affectent les autres. Les décideurs et décideuses peuvent être des élus et élues à différents niveaux, des responsables d'organisations ou d'institutions, des responsables syndicaux, des directrices et directeurs d'école et d'université et des responsables religieux.

Il est essentiel d'impliquer les décideurs et décideuses dans les engagements au niveau local ou national, étant donné leur rôle dans le processus politique. Parfois, obtenir l'implication des décideurs et décideuses peut être un défi. Cela est dû aux obstacles perçus ou réels rencontrés lors du premier contact avec les décideurs et décideuses ou lorsqu'on essaie de poursuivre une relation avec eux/elles à long terme. Dans certaines communautés, par exemple, les gens ne font pas confiance à certaines décideuses ou certains décideurs. Dans d'autres cas, les décideurs et décideuses eux/elles-mêmes peuvent être réticents à s'impliquer dans des projets liés aux droits humains et à l'éducation aux droits humains. Engager les décideurs et décideuses dans et/ou par **l'éducation aux droits humains** peut contribuer de manière significative à l'avancement des droits humains.

Leçons apprises et bonnes pratiques

Le thème de la mobilisation des décideurs et décideuses dans le domaine de l'éducation aux droits humains est abordé à travers les leçons apprises et bonnes pratiques décrites ci-dessous :

1. **L'éducation juridique du public** est un moyen efficace de **développer la capacité des organisations et des individus à collaborer avec les décideurs et décideuses**. Il s'agit de prendre des processus, des politiques ou des documents juridiques complexes et basés sur un langage spécialisé et de les transposer dans un langage simple et clair et dans des formats accessibles, tels que des infographies ou des vidéos informatives. Cela permet aux gens de prendre conscience, de connaître et de comprendre les droits et les questions juridiques, ainsi que de renforcer leur confiance et les compétences nécessaires pour régler les litiges et accéder à la justice. Un exemple d'éducation juridique du public pourrait être une brochure d'une page sur le droit aux prestations sociales et la procédure d'accès à ces prestations.
2. **Les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies** peuvent et doivent être utilisés par les organisations de la société civile pour soutenir les efforts d'ÉDH et surveiller la mise en œuvre nationale des engagements d'ÉDH pris par les autorités nationales aux Nations Unies ou dans d'autres contextes intergouvernementaux. Cela peut se faire en :
 - Participant à l'Examen périodique universel³⁵ en :
 - Aidant à préparer les rapports de l'État
 - En soumettant des informations sur l'ÉDH dans le pays pour les contributions au 'Résumé des communications des parties prenantes' préparé par le HCDH

³⁵ L'examen repose sur trois rapports, à savoir : 1) **les rapports des États**, qui comprennent les informations fournies par les États examinés; 2) **la compilation des informations des Nations Unies**, qui sont des informations contenues dans les rapports des experts et groupes indépendants des droits de l'homme, tels que les procédures spéciales, les organes conventionnels des droits de l'homme et d'autres entités des Nations Unies; et 3) **le résumé des contributions des parties prenantes**, qui contient des informations obtenues d'autres parties prenantes, notamment des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales.

- Fournir aux organes conventionnels des Nations Unies³⁶ des informations supplémentaires, ou des « rapports parallèles », et participer aux audiences de présession des organes conventionnels. Après ces sessions, il est également important de diffuser les observations finales de ces sessions et d'en assurer le suivi.
3. L'utilisation de **la couverture médiatique** qui affecte l'image publique d'un décideur ou d'une décideuse ou sa position dans les relations publiques peut être une stratégie d'engagement efficace. L'utilisation des mécanismes des Nations Unies et la navigation dans les organes conventionnels en tant qu'OSC peuvent être très utiles si le gouvernement est préoccupé par son image au niveau international. L'utilisation stratégique des organes d'information pour soutenir les efforts des organisateurs et organisatrices communautaires visant à faire progresser les politiques sociales ou publiques, ou « plaidoyer médiatique », est un moyen efficace de diffuser des informations au public sur les politiques relatives à l'éducation aux droits humains.
 4. Il est important d'effectuer **une analyse contextuelle** pour s'assurer que les efforts visant à impliquer les décideurs et décideuses sont aussi efficaces que possible. Cela comprend :
 - **L'identification des décideurs et décideuses pertinents**
 - **La cartographie des décideurs et décideuses** déjà présents dans l'organisation ou le réseau de leur personnel
 - **La détermination des valeurs personnelles des décideurs et décideuses** avec lesquels l'organisation travaille ou les valeurs de ceux qu'ils/elles représentent et aligner son action ou son programme sur les valeurs communes. Par exemple, pour les décideurs et décideuses qui peuvent considérer les droits humains comme un concept occidental importé, présentez le programme d'éducation aux droits humains comme un programme qui promeut des valeurs telles que la « cohésion sociale » ou la « citoyenneté ». En Afrique du Sud, par exemple, la Commission sud-africaine des droits humains a aligné son travail sur les priorités et politiques économiques du gouvernement en faveur des pauvres.
 5. Il est important **d'entretenir des relations** avec les décideurs et décideuses et de reconnaître qu'il s'agit d'un processus qui prendra du temps à se développer. Cela implique :
 - **D'accorder suffisamment de temps** aux contacts pour répondre
 - **De faire preuve de flexibilité** pour s'adapter aux emplois du temps chargés
 - **De communiquer des objectifs clairs** avant les réunions ainsi que des idées précises de la façon dont ils/elles peuvent aider
 - **Assurer le suivi** avec les décideurs et décideuses, que ce soit au sujet des engagements qu'ils/elles ont pris ou de l'avancement des activités
 6. Il est souvent nécessaire de créer **des espaces protégés et neutres** où le dialogue entre les acteurs étatiques et les membres de la communauté peut avoir lieu, en travaillant à l'établissement des relations et à la compréhension entre des groupes qui peuvent en temps normal avoir une relation conflictuelle. Cela peut se faire par des actions telles que **l'invitation d'acteurs étatiques à des initiatives de l'organisation** (par exemple, des forums régionaux ou des formations communautaires).

³⁶ **Les organes conventionnels** – un comité d'experts qui supervise l'application **des traités relatifs aux droits de l'homme**, examine les rapports des États et adopte des observations finales pour le suivi.

7. L'un des principaux obstacles auxquels une organisation peut être confrontée est **l'obtention de l'autorisation des autorités gouvernementales** pour mettre en œuvre des programmes d'éducation aux droits humains dans les écoles. Les stratégies permettant d'obtenir le soutien des décideurs et décideuses dans ce contexte sont les suivantes :
- **Adapter les programmes pour qu'ils s'intègrent aux structures éducatives** ou aux programmes d'études existants
 - **Utiliser la réforme des programmes d'études locaux ou nationaux** comme point d'entrée pour travailler avec le gouvernement à l'intégration du contenu des droits humains dans le système d'éducation publique. Ces occasions peuvent donner l'opportunité aux organisations d'ÉDH d'agir en tant que consultants auprès des institutions responsables des réformes.
8. Si les décideurs et décideuses ne peuvent pas contribuer financièrement, il est possible de rechercher **un partenariat avec le monde des affaires et les organisations régionales et internationales** pour financer les programmes d'éducation aux droits humains.

Des exemples pratiques

Cette section donne des exemples concrets de la mise en œuvre des bonnes pratiques identifiées précédemment par les praticiennes et praticiens sur le terrain.

CRÉER DES ESPACES DE DIALOGUE AVEC LES DÉCIDEURS ET DÉCIDEUSES À TRAVERS L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

1

Cet exemple illustre la manière dont **l'ÉDH peut être utilisée pour créer des espaces de dialogue protégés** entre les acteurs étatiques et les membres de la communauté afin **d'aborder des questions controversées**. Cette pratique peut finalement permettre de passer de la confrontation à un dialogue constructif entre les parties concernées. Cette pratique est très pertinente dans des contextes où il existe traditionnellement un niveau de méfiance élevé entre le gouvernement et les citoyens.

Organisation

Programme sur la citoyenneté engagée (Haïti)

[Programme sur la citoyenneté engagée](#) est un collectif composé d'organisations de la société civile, d'institutions et d'individus qui travaillent ensemble, en Haïti, pour promouvoir une citoyenneté inclusive et engagée fondée sur des valeurs communes en matière de droits humains.

Titre de la pratique

La citoyenneté engagée comme stratégie pour le changement social : expériences et succès en Haïti

Description de la pratique

Depuis 2012, le Programme sur la citoyenneté engagée travaille, en partenariat avec Equitas, sur l'utilisation de l'éducation aux droits humains pour développer une citoyenneté inclusive et une démocratie participative en Haïti. Ils se consacrent à réduire la violence, à faire progresser l'égalité des genres, à promouvoir la participation démocratique et à assurer un meilleur respect des droits humains dans les communautés haïtiennes.

Les questions clés liés à l'engagement avec les acteurs étatiques et gouvernementaux abordées dans ce projet étaient les suivantes :

- Le déséquilibre du pouvoir et les relations conflictuelles entre les organisations de la société civile et les acteurs étatiques en Haïti.
- L'attentisme des citoyennes et citoyens et des organisations de la société civile à l'égard de l'action et de la responsabilité du gouvernement
- La méfiance du public à l'égard de la capacité ou du désir des acteurs et des institutions de l'État de fournir un soutien ou une aide.

Les activités d'ÉDH mises en œuvre dans le cadre de ce projet ont permis aux acteurs étatiques et aux membres de la communauté de s'éloigner d'une relation essentiellement conflictuelle et de se réunir pour discuter des stratégies, ainsi que de leur mise en œuvre, pour protéger les groupes marginalisés en Haïti. Ce type de dialogue a été décrit par beaucoup comme un « changement de paradigme » dans la manière dont les communautés s'engagent avec l'État et dont les acteurs étatiques s'engagent avec les communautés.

Vous trouverez ci-dessous les activités d'éducation aux droits humains qui ont aidé les acteurs étatiques et les membres de la société civile à se réunir pour améliorer le dialogue.

1. Des forums communautaires

Pour préparer les membres de la communauté à s'engager efficacement auprès des autorités locales et nationales, ceux-ci ont d'abord eu besoin **d'un espace pour discuter et s'organiser**. Le Programme sur la citoyenneté engagée a facilité la tenue de forums communautaires dans trois communautés haïtiennes, permettant aux membres de discuter et de se concentrer sur les défis les plus pertinents à leurs communautés. Dix déléguées et délégués de chacun de ces forums communautaires se sont réunis dans un forum intercommunautaire pour faire avancer les préoccupations et les recommandations de leurs communautés respectives.

2. Un forum intercommunautaire

Le forum intercommunautaire a réuni des déléguées et délégués sélectionnés des trois communautés pour regrouper leurs discussions. Au cours du forum intercommunautaire, quatre thèmes ont été identifiés comme étant les plus pertinents pour toutes les communautés. Ces thèmes étaient les suivants :

- **La faible participation des femmes** aux postes électifs et dans les institutions publiques
- **La violence et les abus** commis sur des enfants et des jeunes
- **Le manque d'accessibilité et la discrimination** contre les personnes handicapées
- **La discrimination à l'égard des personnes LGBTI**

Lorsque vous organisez un forum communautaire ou intercommunautaire, **créez un espace protégé**, où tous les membres de la communauté se sentent libres d'exprimer leurs pensées et leurs idées.

Veillez à ce que le processus **inclue les personnes marginalisées** (par exemple les personnes LGBTI, les personnes vivant avec un handicap) et que leurs voix soient représentées au sein de ces forums.

3a. Une formation au niveau communautaire

Avant de s'engager auprès des acteurs étatiques, il était essentiel que les représentantes et représentants des trois communautés cibles **développent leurs connaissances des lois et politiques existantes** liées à chacun des quatre thèmes identifiés lors du forum intercommunautaire. Par conséquent, une formation a été dispensée aux membres de la communauté dans chacune des trois communautés cibles afin de les préparer au dialogue national et de les aider à mieux comprendre les obstacles qui entravent l'application des lois et politiques existantes dans leurs communautés.

Le Programme sur la citoyenneté engagée a également offert une formation sur les processus et l'approche permettant d'impliquer les décideurs et décideuses. Ils ont formé les membres de la communauté à la réalisation d'une recherche d'action participative axée sur la conduite d'enquêtes et d'entretiens avec des personnes occupant des postes d'autorité (maires et mairesses, élus et élues, juges, officiers et officières de police, autorités sanitaires, directeurs et directrices d'école, enseignantes et enseignants) afin d'évaluer leurs connaissances et leur capacité à mettre en œuvre les lois et politiques existantes. Les résultats de ces évaluations ont été présentés lors du dialogue national.

3b. Des enquêtes communautaires

Les membres de la communauté qui avaient participé à la formation ont interrogé les autorités locales sur leur connaissance des lois et sur l'application de ces lois, en particulier celles qui existent pour protéger les groupes marginalisés. La recherche d'action participative et les enquêtes ont permis de **renforcer la capacité des communautés et des acteurs étatiques** à explorer le droit public relatif à l'égalité et à la non-discrimination et à identifier les écarts entre les lois nationales et leur application dans leurs communautés.

3c. Une préparation supplémentaire

Parallèlement à la formation des communautés et aux enquêtes communautaires, le Programme sur la citoyenneté engagée a travaillé à **l'établissement de relations avec les autorités nationales**. Cette mise en réseau a permis au Programme sur la citoyenneté engagée d'inviter les autorités au dialogue national.

4. Une session d'orientation pour le dialogue national

Afin de préparer les membres de la communauté au dialogue national, où les résultats des enquêtes menées dans les trois communautés seraient présentés, une session d'orientation d'une journée a été organisée. La session d'orientation a servi à **préparer les membres de la communauté à s'engager dans des discussions avec les acteurs étatiques** au cours du dialogue national, ainsi qu'à être en mesure de formuler des recommandations spécifiques et réalistes concernant l'application des lois nationales pertinentes.

5. Le dialogue national

Le dialogue national a réuni les membres de la communauté et les autorités locales et nationales. Le Programme sur la citoyenneté engagée a joué le rôle de modérateur pour s'assurer que les discussions portent sur le sujet. Une synthèse des résultats des enquêtes communautaires, y compris les recommandations de chacune des communautés cibles, a été présentée lors du dialogue national intitulé *Les communautés en dialogue avec l'État pour une application des lois et politiques nationales sur la non-discrimination*. **Des stratégies visant à mettre en œuvre les recommandations de manière collaborative ont été élaborées conjointement** par les participantes et participants au dialogue.

6. Des initiatives de mobilisation sociale

Des initiatives ou des actions concrètes, basées sur les stratégies élaborées au cours du dialogue national, ont été mises en œuvre dans chacune des communautés. **L'inclusion des acteurs étatiques dans ces initiatives**, qui impliquaient le développement de structures, la mise en œuvre de mesures et de pratiques concrètes pour la protection des groupes marginalisés ciblés, a permis de garantir leur engagement continu. Par exemple, une communauté a créé un « comité de surveillance » pour faire pression en faveur de la participation des femmes dans les institutions publiques et au gouvernement. Ce comité a travaillé à ce que sa communauté respecte la constitution haïtienne, qui stipule que les femmes doivent occuper au moins 30 % des postes électifs et des nominations au sein des gouvernements nationaux et locaux.

7. Garantir le succès

Les éléments suivants ont contribué au succès de la pratique :

- **Le renforcement des capacités** par la formation et l'accompagnement des membres de la communauté pour qu'ils/elles s'engagent dans un processus qui mène au changement.
- **L'accent mis sur les valeurs des droits humains** qui contribue à changer les pratiques et les relations (par exemple, le dialogue par rapport à la confrontation, l'engagement par rapport à l'attentisme).

- **Des outils et méthodologies efficaces.** Des boîtes à outils bien conçues, du matériel de formation et une bonne planification ont été essentiels à la réussite du projet.
- **L'utilisation d'une approche participative** en :
 - incorporant les expériences de toutes les parties prenantes dans le processus
 - renforçant la capacité des membres de la communauté à analyser l'application des lois locales et nationales, et leur mise en œuvre effective
 - accroissant le dialogue avec les acteurs étatiques aux niveaux local et national.

Les activités d'éducation aux droits humains ont permis aux membres de la communauté de mieux définir leurs responsabilités concernant le développement inclusif et durable de leur communauté et de mieux comprendre les responsabilités et les pouvoirs des acteurs étatiques en ce qui concerne les problèmes identifiés. En même temps, les activités ont permis aux acteurs étatiques de mieux comprendre leurs rôles et leurs responsabilités envers leurs électrices et électeurs.

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique?

Cette pratique est :

- **appropriée** dans son utilisation de l'éducation aux droits humains pour faciliter le respect et la compréhension mutuels entre les communautés, les acteurs locaux et les groupes marginalisés
- **innovante** car elle engage systématiquement les acteurs étatiques à différentes étapes et activités du projet, et pas seulement dans le cadre du dialogue national. L'implication des acteurs étatiques dans ces activités a augmenté leur interaction avec les communautés locales, en particulier avec les groupes marginalisés. Il s'agit d'une réalisation révolutionnaire dans la société haïtienne
- **participative** car les membres de la communauté ont été inclus dans toutes les étapes et activités, des sessions de formation au niveau communautaire au dialogue national, ce qui a entraîné de profonds changements dans la relation traditionnelle entre les membres de la communauté et les autorités locales et nationales
- **efficace** car les acteurs étatiques étaient disposés à collaborer sur une longue période pour trouver des solutions aux problèmes de marginalisation et de discrimination dans les communautés haïtiennes.

Adapter la pratique

Si vous cherchez à appliquer cette pratique à un contexte spécifique, il est important **d'utiliser le réseau préexistant de partenaires et d'alliés** déjà impliqués dans un projet pour faciliter le dialogue avec les acteurs étatiques. Il est également important **de renforcer la capacité des membres de la communauté à s'engager et à assurer un suivi avec les acteurs étatiques** avant et après les réunions, afin de garantir leur présence et leur engagement, et de créer une dynamique autour des changements. Il est également essentiel que les membres de la communauté **restent informés des changements politiques et administratifs** qui peuvent avoir un impact sur la capacité des acteurs étatiques à s'engager dans le projet. Impliquez à la fois **des représentantes et représentants élus et des fonctionnaires** en charge de l'application des lois, des normes et des politiques ; apprenez les responsabilités spécifiques des acteurs étatiques avant de les rencontrer. Cela garantira qu'ils/elles seront en mesure d'agir et de s'engager dans le sujet ciblé. Fixez **un calendrier flexible** pour vous adapter à la disponibilité des acteurs étatiques.

FAIRE PROGRESSER L'AGENDA DE L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS EN UTILISANT LES ORGANES ET MÉCANISMES DES NATIONS UNIES

2

Cet exemple illustre comment les organisations de la société civile peuvent être des acteurs clés dans la modification de l'agenda national de l'ÉDH **en utilisant les organes et mécanismes existants des Nations Unies** pour faire pression sur les représentantes et représentants de l'État et les responsabiliser.

Organisation

L'Institut pour le développement et les droits humains (Brésil)

L'[Institut pour le développement et les droits humains \(IDDH\)](#) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif au Brésil. Avec un siège au Comité national d'éducation aux droits humains, l'IDDH est également membre du Groupe de travail des ONG sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme (à Genève, en Suisse) actif au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, et a un statut consultatif auprès des Nations Unies.

Titre de la pratique

Le plaidoyer pour l'éducation aux droits humains à travers les organes et mécanismes des Nations Unies

Description de la pratique

Depuis la Constitution démocratique de 1988, il y a eu beaucoup de nouvelles politiques publiques et de législations au Brésil concernant le droit à l'éducation et, depuis 2003, le droit à l'éducation aux droits humains. Cependant, selon le IDDH, il y a eu un manque de volonté politique pour mettre en œuvre ces politiques et, pour cette raison, il y a eu peu de pratiques systématiques concrètes dans l'éducation formelle et informelle.

Afin de promouvoir l'inclusion des politiques d'éducation aux droits humains dans l'agenda prioritaire du Brésil, l'IDDH a utilisé un certain nombre de mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme pour encourager le gouvernement à respecter ses engagements en matière d'éducation aux droits humains. Certaines stratégies de plaidoyer utilisées par l'IDDH pour renforcer la relation entre la société civile et le gouvernement brésilien incluaient :

- **La rédaction de rapports parallèles** pour sensibiliser sur l'état de l'égalité des genres au Brésil
- **La participation à des réseaux nationaux et internationaux de défense des droits humains** pour s'assurer que l'agenda de l'ÉDH est inclus dans les stratégies de plaidoyer, comme le Comité national de l'ÉDH et la Plate-forme pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies³⁷ (Genève).

³⁷ La Plate-forme pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme est un groupe informel interrégional d'États dans le cadre du Conseil des droits de l'homme qui soutient l'éducation et la formation aux droits humains, et promeut la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme (2011) et le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (2005-en cours), disponible ici <https://previous.ohchr.org/FR/Issues/Education/EducationTraining/Pages/UNDHREducationTraining.aspx> et <https://www.ohchr.org/fr/resources/educators/human-rights-education-training/world-programme-human-rights-education/phase4>, respectivement.

- **La promotion de la création et du renforcement de mécanismes formels de participation sociale** à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques brésiliennes en matière de droits humains et d'éducation aux droits humains, comme le Comité brésilien des droits humains et des affaires étrangères³⁸.
- La création d'opportunités de **dialogue entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux** impliqués dans la politique étrangère, comme l'organisation du Cours annuel avancé sur les droits humains (CADH), où les OSC et le gouvernement peuvent débattre de la mise en œuvre de l'agenda international du pays en matière des droits humains par le biais d'ateliers interactifs.
- **L'établissement d'un dialogue avec les ambassades et les institutions internationales** afin de promouvoir les thèmes de l'ÉDH dans les mécanismes d'évaluation par les pairs de l'ONU, tels que l'Examen périodique universel (EPU).
- **La promotion d'activités d'éducation aux droits humains et de politique étrangère ainsi que la diffusion à grande échelle d'informations sur la politique étrangère du Brésil en matière de droits humains** afin de la rendre plus connue et transparente, par le biais d'initiatives telles que la production et la diffusion, dans tout le pays, d'un guide sur l'EPU et la société civile.
- **Le traitement des questions d'éducation aux droits humains par le biais des organes et mécanismes conventionnels** (organes conventionnels) **et extra-conventionnels** (EPU, rapporteurs spéciaux, représentants, experts et groupes de travail des Nations Unies).
- **L'assurance que la société civile est incluse dans le développement d'un plan de suivi de la mise en œuvre des recommandations des Nations Unies en matière d'éducation aux droits humains** et la garantie que ces recommandations sont effectivement suivies et que les délais de mise en œuvre sont respectés

En s'engageant dans ces actions, l'IDDH a pu influencer l'agenda de l'ÉDH au Brésil. Cela peut être observé dans les résultats suivants :

- L'inclusion du Brésil dans la Plate-forme pour l'éducation et la formation aux droits humains, comme le préconise l'IDDH
- L'ÉDH est devenue un thème prioritaire de l'agenda interne
- Les thèmes de l'ÉDH sont inclus dans la planification stratégique et lors des audiences publiques de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.
- L'acceptation par le gouvernement brésilien des recommandations spécifiques concernant l'ÉDH formulées par les organes et mécanismes des Nations Unies (par exemple, les rapporteurs spéciaux des Nations Unies, l'EPU) et prise en compte de ces recommandations dans leurs rapports aux Nations Unies.

En quoi cet exemple constitue-t-il une bonne pratique ?

Les stratégies de cette pratique sont **appropriées**, car elles peuvent renforcer le dialogue entre le gouvernement et les OSC afin de mieux engager le gouvernement dans la mise en œuvre de l'ÉDH. Le fait qu'elles soient mises en œuvre dans le pays par des diplomates brésiliens et étrangers, des

³⁸ Le Comité brésilien des droits humains et des affaires étrangères a été créé en 2005 par des organisations de la société civile et des institutions étatiques pour suivre la politique étrangère brésilienne quand il est question de droits humains, disponible ici www.dhpoliticaexterna.org.br

fonctionnaires des Ministères des Droits humains et de la Justice, des institutions nationales des droits humains et des organisations de la société civile démontre **l'efficacité** des stratégies.

Puisque les stratégies se rapportent aux mécanismes internationaux des droits de l'homme, ces pratiques sont **adaptables** aux différents contextes nationaux qui font partie du système des droits de l'homme des Nations Unies.

Étant donné que la politique étrangère est souvent menée par les pays sans participation ni contrôle de la société, cette pratique propose des stratégies **innovantes** pour promouvoir un dialogue plus participatif et transparent entre les gouvernements et les OSC sur les questions de droits humains.

Adapter la pratique

Lorsqu'on envisage de plaider en faveur de l'éducation aux droits humains par l'intermédiaire des organes et mécanismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, il est important de se faire une idée complète de la situation du pays vis-à-vis de ces organes et mécanismes (les organes conventionnels établis en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ainsi que les procédures spéciales et l'examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies). [L'Index universel des droits de l'homme](#) facilite l'accès aux recommandations en matière de droits humains formulées par ces organes et mécanismes.

Pour un aperçu des opportunités à venir concernant chaque pays, visitez le [site Web du HCDH](#).



8^e Conférence internationale sur l'éducation aux droits humains

Annexes



ANNEXE I : À propos de la conférence

Les praticiennes et praticiens de l'ÉDH, les décideurs et décideuses politiques et les universitaires du monde entier se sont réunis lors de la Conférence internationale sur l'éducation aux droits humains : « *Rapprocher nos diversités* » (30 novembre – 3 décembre 2017, à Montréal, au Canada) pour explorer comment l'éducation aux droits humains peut construire des communautés plus pacifiques et équitables et apporter des solutions efficaces aux défis nationaux et mondiaux actuels.

Partenariats

La conférence a été organisée conjointement par [Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme](#).

La conférence a bénéficié de la collaboration de quatre institutions académiques, notamment l'Université Concordia, le Centre pour les droits de la personne et le pluralisme juridique de McGill, l'Université de Québec à Montréal et *Western Sydney University*, rassemblant plus de 300 participantes et participants venus de 58 pays.

Parmi les autres principaux contributeurs figurent Affaires mondiales Canada, le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, la Ville de Montréal, la Commission canadienne des droits de la personne et Amnistie internationale.

La structure de la conférence

La conférence comprenait 70 sessions, qui se sont déroulées selon les trois formats suivants :

1. **Des sessions plénières** au cours desquelles d'éminents panélistes ont présenté les thèmes clés de la conférence, stimulé la réflexion des participantes et participants et leur ont permis de mieux appréhender les sujets des ateliers. Les interventions des panélistes étaient suivies d'une interaction avec le public par le biais d'une période **question-réponse** en direct à l'aide d'une application de conférence. L'application a été utilisée pour permettre aux participantes et participants de se connecter entre eux/elles et avec les présentateurs et présentatrices de la conférence. Elle a également permis de recueillir les commentaires des participantes et participants sur leur expérience tout au long de la conférence.
2. **Des ateliers pratiques** dans lesquels les présentateurs et présentatrices ont partagé les bonnes pratiques d'ÉDH et ont collaboré avec les participantes et participants pour partager et développer les pratiques existantes ou les connaissances des stratégies et pratiques d'ÉDH efficaces et innovantes.
3. **Des exposés** dans lesquels deux à quatre intervenants ou intervenantes présentaient les résultats de leurs recherches en lien avec les thèmes de la conférence.

La conférence s'est déroulée **en français et en anglais**.

La représentation géographique

Les praticiennes et praticiens de l'ÉDH sont venus de toutes les régions géographiques.

Le tableau ci-dessous montre la représentation géographique des présentateurs et présentatrices des ateliers, des plénières et des présentations :

| Région | Ateliers* | Plénières | Présentations | Total |
|-----------------|-----------|-----------|---------------|-----------|
| Afrique | 8 | 1 | 2 | 11 |
| Asie Pacifique | 4 | 1 | 2 | 7 |
| Canada/EUA | 36 | 10 | 10 | 56 |
| Europe | 7 | 2 | 4 | 13 |
| Amérique latine | 6 | 2 | 2 | 10 |
| Moyen-Orient | 5 | 0 | 0 | 5 |

Les discours liminaires de la conférence

Andrew Gilmour

Ancien Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme



Andrew Gilmour a parlé des réactions politiques négatives croissantes aux droits humains dans le monde. Il a souligné les tendances politiques mondiales qui voient des candidates et candidats plus autoritaires accéder au pouvoir et ce que cela signifie pour les défenseurs et défenseuses des droits humains dans le monde entier. Parmi les problèmes les plus urgents, citons : les fonds de plus en plus limités accordés aux ONG; le ciblage des défenseurs et défenseuses des droits humains et les représailles à leur encontre; les réactions contre les droits des femmes et les droits des LGBTI; la désignation des minorités comme boucs émissaires; et le mépris des droits humains au nom de la lutte contre le terrorisme.

M. Gilmour a réitéré l'importance de l'ÉDH en tant qu'outil permettant de relever ces enjeux planétaires. Il a souligné que l'ÉDH est pertinente pour tous et toutes. Les partisans de l'ÉDH doivent résister aux tendances politiques répressives et les repousser. Pour ce faire, cependant, les défenseurs et défenseuses des droits humains doivent penser de nouveaux moyens d'atteindre un public plus large. À titre d'exemple, M. Gilmour a parlé du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits humains, qui se concentre actuellement sur la formation aux droits humains des professionnels des médias et des journalistes. Il a souligné l'importance de ce travail dans le paysage médiatique contemporain, dans lequel les médias informels jouent un rôle important dans la formation de l'opinion publique.

* Certains ateliers comprenaient des présentateurs et présentatrices venus de plusieurs régions géographiques, telles que classées par Equitas.

Matt DeCourcey

Ancien Secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères (Canada)

Matt DeCourcey a souligné l'importance de l'ÉDH et l'impact qu'elle a eu sur la scène mondiale. Il a parlé de son expérience de première main en travaillant avec des jeunes du monde entier pour les sensibiliser à l'importance de la diversité et de l'inclusion.

M. DeCourcey a appelé à reconnaître que la diversité est un fait. Si nous sommes tous et toutes égaux en termes de droits humains, nous avons tous des talents et des forces uniques, et nous devons choisir consciemment d'être inclusifs, attentifs et empathiques. Cette compréhension constitue une base nécessaire à partir de laquelle nous pouvons commencer à parler des droits humains.

Il s'est joint à Andrew Gilmour pour souligner l'importance de soutenir les défenseurs et défenseuses des droits humains dans le monde entier et a réaffirmé que les éducateurs et éducatrices aux droits humains et, en particulier, les femmes, ont un rôle important à jouer dans la construction d'un monde plus pacifique.

Il a souligné que le rôle du gouvernement à cet égard implique des initiatives tant politiques que programmatiques. Il a souligné que la politique étrangère devrait être fondée sur le féminisme et soutenir les populations vulnérables, et que l'aide au développement devrait viser à garantir que les femmes et les filles aient les mêmes opportunités que les hommes et les garçons dans le monde entier.

Julie Miville-Dechêne

Ancienne Émissaire aux droits et libertés de la personne pour le gouvernement du Québec



Julie Miville-Dechêne a mis l'accent sur les impacts à long terme de l'ÉDH, affirmant qu'il ne s'agit pas d'une activité dont les résultats sont immédiats, mais qu'elle a un impact réel et mesurable à long terme. Elle a insisté sur le fait que l'ÉDH doit se faire chez soi et au sein de sa propre communauté. Elle a parlé des efforts pour mobiliser et éduquer les citoyennes et citoyens québécois sur les questions de droits humains internationaux.

Elle s'est jointe à Andrew Gilmour et Matt DeCourcey pour demander le soutien aux défenseurs et défenseuses des droits humains dans le monde entier. Elle a souligné l'importance de créer des occasions pour les jeunes de participer à des activités pratiques et de s'engager dans des discussions en face à face.

ANNEXE II: Déclaration et Recommandations



**8^e Conférence internationale
sur l'éducation aux droits humains**

RAPPROCHER NOS DIVERSITÉS

Déclaration et recommandations

Montréal, Québec — Canada

Du 30 novembre au 3 décembre 2017

Déclaration

- 1.1** Nous, les 300 participantes et participants et plus, rassemblés à l'occasion de la **CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS – « Rapprocher nos diversités »**, organisée à Montréal, Québec, Canada, du 30 novembre au 3 décembre 2017, et représentant les autorités publiques nationales, les organisations de la société civile, les institutions nationales des droits humains, les établissements d'enseignement ainsi que les organisations internationales, avons partagé des bonnes pratiques et exploré des stratégies en vue de renforcer la place de l'éducation aux droits humains en tant que réponse efficace aux enjeux planétaires.
- 1.2** **Nous reconnaissons et comprenons** que nous sommes rassemblés sur le territoire traditionnel du peuple Kanien'kehá:ka sur une île appelée « Montréal », également connue sous le nom de Tiotia:ke dans la langue des Kanien'kehá:ka, et que traditionnellement ce lieu était un lieu de rassemblement pour les nations autochtones.
- 1.3** **Nous exprimons notre reconnaissance** envers Equitas-Centre international d'éducation aux droits humains, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Université Concordia, l'Université du Québec à Montréal et le Centre des droits de la personne et de pluralisme juridique de l'Université McGill pour avoir mis sur pied cet important rassemblement. Nous exprimons aussi notre gratitude envers la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada pour leur accueil chaleureux.
- 1.4** **Nous nous inspirons de la Déclaration universelle des droits de l'homme** qui proclamait avec force, il y a près de 70 ans, que « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde », et nous croyons à l'incalculable contribution de l'éducation aux droits humains pour réaliser les principes de la Déclaration universelle à l'échelon planétaire.
- 1.5** **Nous nous préoccupons** du fait que dans toutes les régions du monde, de graves défis en matière de droits humains désagrègent le tissu social et la cohésion sociale de nos sociétés. Nous nous inquiétons de la hausse des inégalités, de l'exclusion, de la discrimination et de la polarisation ; de la pauvreté chronique et de l'escalade des conflits ; des discours populistes et nationalistes de plus en plus nombreux ; de la désillusion quant aux processus démocratiques traditionnels, et de l'érosion de l'État de droit aux niveaux international et national ; de la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent ; et, du modeste progrès réalisé pour surmonter les obstacles à l'inclusion et à la participation des nombreuses communautés qui composent nos sociétés – notamment les jeunes, les personnes migrantes et réfugiées, les peuples autochtones, les minorités ; les personnes vivant avec un handicap, les personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, transsexuelles, queer, intersexes ;
- 1.6** **Nous déplorons** l'absence de progrès et le recul alarmant dans la réalisation de l'égalité des genres et de la protection des droits humains des femmes et des filles, de même que les défis soulevés par le concept même d'égalité des genres dans plusieurs parties du monde. Nous reconnaissons l'existence de pratiques discriminatoires et d'autres violations des droits humains à l'égard des femmes et des filles dans toutes les sphères de leur vie, et nous reconnaissons que ces pratiques et violations sont profondément enracinées dans des structures sociales inégalitaires et des notions patriarcales quant aux rôles des femmes dans la famille et la société.

- 1.7** Dans ce contexte, ***nous croyons fermement*** que l'éducation aux droits humains promeut un sentiment commun d'humanité et de respect pour la diversité. Nous savons par expérience que l'éducation aux droits humains favorise l'égalité, l'inclusion, la solidarité et la participation engagée et qu'elle consolide ces pratiques dans le quotidien des gens ; qu'elle redonne à chaque personne le pouvoir de revendiquer ses droits humains ; qu'elle offre aux membres des groupes discriminés et exclus dans le passé les outils pour devenir des leaders et susciter un changement positif ; qu'elle prévient la violence et les conflits en proposant des solutions en accord avec les normes des droits humains ; et qu'elle constitue un investissement essentiel pour vivre ensemble et bâtir un futur plus pacifique et plus équitable pour toutes et tous.
- 1.8** ***Nous reconnaissons*** que l'éducation et la formation aux droits humains concernent toutes les sphères sociales à tous les niveaux, y compris le préscolaire, le primaire, le secondaire et l'enseignement supérieur, et qu'elle prend en compte, au besoin, la liberté d'enseignement et toutes les formes d'éducation, de formation et d'apprentissage, que ce soit dans un contexte public ou privé, formel ou non formel. Cela inclut, entre autres choses, la formation professionnelle — surtout la formation de formatrices et de formateurs, d'enseignantes et d'enseignants, et de hauts fonctionnaires — la formation continue, l'éducation populaire, ainsi que des activités d'informations et de sensibilisation pour le public.
- 1.9** ***Nous reconnaissons*** que les jeunes, qui constituent un pourcentage croissant de la population mondiale actuelle, sont une ressource humaine majeure pour le développement et des agents de premier plan pour le changement social, et nous estimons que leur contribution devrait être diligemment appuyée, sollicitée et considérée comme étant essentielle pour faire face aux enjeux planétaires et bâtir des communautés équitables et inclusives.
- 1.10** ***Nous nous engageons***, en tant que praticiennes et praticiens, défenseuses et défenseurs des droits humains, à poursuivre nos efforts en matière d'éducation aux droits humains et à travailler conjointement auprès et au sein de nos communautés, institutions et organisations respectives, en accord avec les cadres et instruments internationaux connexes, notamment la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, et la cible 4.7 de l'Agenda 2030 du développement durable.

Recommandations

1.1 Par conséquent, en tant que participantes et participants à la **CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS – « Rapprocher nos diversités »**, nous demandons à toutes les parties prenantes concernées de renouveler leur engagement envers l'éducation aux droits humains et de renforcer leur travail en lien avec l'éducation aux droits humains en souscrivant aux recommandations ci-après et en les mettant en œuvre, au meilleur de leurs compétences. Ces recommandations, à la fois **générales et particulières**, se fondent sur des documents existants¹ lesquels appuient les thèmes de la conférence ci-après :

- **Renforcer la contribution de l'éducation aux droits humains** pour faire face aux enjeux planétaires actuels
- **S'assurer que l'éducation aux droits humains devienne une priorité majeure** pour les gouvernements et organisations de la société civile
- **Renforcer l'impact de l'éducation aux droits humains** quant à l'édification de sociétés équitables et inclusives

2.2 Recommandations générales pour toutes les parties prenantes

2.2.1 À la lumière des changements rapides dans les domaines politique, social, économique, technologique et environnemental, l'éducation aux droits humains (ÉDH)² devrait favoriser l'analyse des problèmes chroniques et émergents en matière de droits humains, notamment l'inégalité des genres, la pauvreté, les conflits violents et la discrimination, ce qui mènerait à des réponses ainsi qu'à des solutions en accord avec les normes des droits humains (PMEDH, Plan d'action, 3^e phase, par. 9).

2.2.2 L'ÉDH devrait s'appuyer sur les principes des droits humains intégrés dans la culture et les pratiques de contextes différents, entre autres les traditions autochtones, et prendre en compte les développements historiques et sociaux dans chaque pays (PMEDH, Plan d'action, 3^e phase, par. 9). La conception, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des stratégies, des plans d'action politique et des programmes en matière d'éducation aux humains devraient concerner toutes les parties prenantes impliquées, y compris les agences gouvernementales, le secteur privé, la société civile et les institutions nationales des droits humains, et promouvoir, au besoin, les initiatives des multiples parties prenantes (Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, par. 8).

2.2.3 L'ÉDH devrait être accessible et disponible pour tous et tenir compte des défis et obstacles particuliers, ainsi que des besoins et attentes des personnes et groupes défavorisés et en situation de vulnérabilité, y compris les personnes vivant avec un handicap, afin de promouvoir

¹ Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, 2011; Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (PMEDH), Plan d'action, 1^{re}, 2^e et 3^e phases; Programme d'action mondial pour la jeunesse de l'ONU, 2010; Résolution des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité, 2015; Déclaration de Graz, 2003; Rapport sur le Séminaire de Genève sur l'ÉDH, 2017; Rapport sur la Conférence internationale sur l'éducation aux droits de l'homme, pour les secteurs civil et public, 2013; Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 5, Mesures générales d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6), 2003 ; Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs de droits de l'homme, 1998.

² Les recommandations ont été numérotées afin de s'y reporter facilement, et non pour établir un ordre de priorité.

l'autonomisation et le développement humain, de contribuer à éliminer les causes de l'exclusion ou de la marginalisation, et permettre à tous d'exercer leurs droits (Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, par. 5.2).

- 2.2.4** Des possibilités devraient être explorées et renforcées pour que les jeunes puissent connaître leurs droits et responsabilités, promouvoir leur participation sociale, politique, développementale et environnementale, briser les obstacles qui les empêchent de contribuer pleinement à la société, et respecter, entre autres choses, la liberté d'association. (Programme d'action mondial pour la jeunesse 2010, p. 43). De plus, l'éducation aux droits humains devrait promouvoir le leadership des jeunes et inclure des mesures pour s'assurer qu'ils s'engagent en tant que partenaires égaux dans la société. L'ÉDH devrait soutenir les organisations au service des jeunes et les organismes dirigés par des jeunes en tant que partenaires dans la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et l'amélioration continue des programmes, ces organisations et organismes étant très bien placés pour engager les jeunes marginalisés et s'appuyer sur la diversité de leurs expériences.
- 2.2.5** Les méthodologies de formation devraient inclure des approches participatives, expérientielles, centrées sur l'apprenante ou l'apprenant et axées sur l'action, aborder des sujets tels que la motivation, l'estime de soi, l'empathie et le développement émotionnel, et engendrer la sensibilisation aux droits humains et à l'action (PMEDH, Plan d'action, 3^e phase, par. 22).
- 2.2.6** L'ÉDH devrait favoriser l'apprentissage entre pairs, lequel permet d'apprécier le vécu d'autres personnes qui ont affronté des défis similaires, et l'expertise des personnes qui prennent part à la formation. L'apprentissage entre pairs intensifie le sentiment de légitimité et l'assentiment chez les participantes et participants (Dublin, rapport postconférence, 3.2.2, p. 30).
- 2.2.7** L'évaluation devrait être introduite dans tout le processus de formation, et la capacité d'évaluation des praticiennes et praticiens des droits humains devrait être développée pour pouvoir démontrer dans quelle mesure leur travail d'ÉDH a contribué au changement social dans leur société (PMEDH, Plan d'action, 3^e phase, par. 22). L'évaluation devrait promouvoir la réflexion critique et l'apprentissage pour toutes les parties prenantes quant aux objectifs des programmes d'ÉDH et les bonnes pratiques qui en découlent.
- 2.2.8** Des recherches sur les ressources et le matériel existants, les programmes, les méthodologies et l'évaluation des résultats connexes devraient être entreprises, et les leçons apprises ainsi que les exemples de bonnes pratiques devraient être partagés en vue d'améliorer les programmes en cours et d'en d'inspirer de futurs (PMEDH, Plan d'action, 3^e phase, paragr. 23-24).
- 2.2.9** Les praticiennes et praticiens, défenseuses et défenseurs des droits humains, devraient poursuivre leurs efforts en matière d'ÉDH en travaillant conjointement auprès et au sein de leurs communautés, institutions ou organisations respectives, en accord avec les cadres et instruments internationaux pertinents pour passer à l'action, notamment la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, et la cible 4.7 de l'Agenda 2030 du développement durable.
- 2.2.10** Les droits humains, en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant, devraient faire partie de la formation professionnelle et des conditions d'accréditation pour toutes les personnes qui travaillent auprès des enfants et leur fournissent des services, surtout le personnel enseignant, les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux ainsi que le personnel du système judiciaire pour mineurs (Comité des droits de l'enfant, Observation générale no. 5, Mesures d'application générale de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6) paragraphe 53).

3 – Recommandations particulières³

3.1 Autorités gouvernementales nationales/provinciales/locales

3.1.1 Les États, et autres autorités gouvernementales concernées, devraient **s'assurer que l'éducation et la formation aux droits humains se développent et soient mises en œuvre dans un esprit de participation, d'inclusion et de responsabilité** (Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, Art. 7.1).

3.1.2 Les États, et autres autorités gouvernementales concernées, devraient **promouvoir l'intégration et la mise en pratique de l'éducation aux droits humains dans les systèmes scolaires aux niveaux primaire et secondaire**, notamment : adopter une approche holistique, aborder les politiques éducatives et les mesures de mise en œuvre qui s'y rattachent, apprendre et enseigner les processus et les outils, se familiariser avec le milieu d'apprentissage et de formation, et assurer le développement professionnel du personnel enseignant et autre personnel éducatif. (PMEDH, Plan d'action, 1^{re} phase, annexe).

3.1.3 Les États, et autres autorités gouvernementales concernées, devraient **instaurer un environnement sûr et propice** à l'engagement de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes dans l'éducation et la formation aux droits humains, et où les droits humains et les libertés fondamentales de toutes et tous, y compris des personnes impliquées dans le processus, sont pleinement protégés. (UNDHRET, Art. 7.2; Résolution 2250 (2015) : la résolution de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité, Art. 10).

3.2 Établissements d'enseignement supérieur⁴

3.2.1 Dans le cadre de leurs principales fonctions (enseignement, recherche et services à la communauté), les établissements d'enseignement supérieur **devraient assurer l'éducation de citoyennes et citoyens responsables et engagés dans la consolidation de la paix, la défense des droits humains et des valeurs de la démocratie, et générer des connaissances globales pour affronter les défis actuels en matière de droits humains**, tels que l'élimination de la pauvreté et de la discrimination, la reconstruction après un conflit, le développement durable et l'interculturalité (PMEDH, Plan d'action, 2^e phase, par. 21).

3.2.2 Afin d'**intégrer efficacement l'ÉDH**, les établissements d'enseignement supérieurs devraient passer à l'action dans les domaines ci-après :

a) Politiques et mesures de mise en œuvre connexes. Les politiques de l'enseignement supérieur—législation, plans d'action, programmes d'études, politiques en matière de formation, et ainsi de suite—devraient expressément promouvoir l'ÉDH et introduire les droits humains dans tout le système d'enseignement supérieur.

b) Processus et outils d'enseignement et d'apprentissage. Les droits humains devraient être introduits en tant que sujet transversal dans toutes les disciplines et dans des cours/programmes spéciaux sur les droits humains – des programmes multidisciplinaires et interdisciplinaires relatifs aux droits humains devraient être introduits. Les pratiques et méthodologies devraient être démocratiques et participatives. Le matériel et les manuels devraient promouvoir les valeurs des droits humains. Le soutien et les ressources appropriés devraient être en place.

³ Les quatre groupes de parties prenantes ÉDH listées ici sont particulièrement ciblés car ce sont les principaux intervenantes et intervenants et formateurs et formatrices qui font avancer l'agenda de l'ÉDH à travers le monde.

⁴ « L'enseignement supérieur », regroupe « tous les genres d'études, de formations ou de formations à la recherche au niveau postsecondaire, offerts par les universités ou autres établissements d'enseignement approuvés comme établissement d'enseignement supérieur par les autorités compétentes de l'État ». (PMEDH, Plan d'action 2^e phase, par. 16). Dans le secteur de l'enseignement supérieur, on retrouve des établissements pour la formation et la certification d'enseignantes et d'enseignants à tous les niveaux, de travailleurs et travailleuses sociaux, de même que des professionnels de la santé et du droit.

3 – Recommandations particulières

3.1 Autorités gouvernementales nationales/provinciales/locales

3.1.4 Les États devraient **faire rapport sur le progrès accompli** pour mettre en pratique l'ÉDH dans les mécanismes des droits humains de l'ONU, notamment les organes conventionnels, les procédures spéciales et l'examen périodique universel, ainsi que d'autres organes intergouvernementaux internationaux ou régionaux (PMEDH, Plan d'action, 3^e phase, par. 61).

3.1.5 Les États, et autres autorités gouvernementales concernées, devraient assurer l'intégration de l'ÉDH dans les plans d'action nationaux/provinciaux/locaux relatifs aux droits humains; dans les plans d'action nationaux pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, de même que l'homophobie; dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté; dans les stratégies pour promouvoir l'égalité des genres, l'autonomisation des jeunes et les efforts de réconciliation avec les peuples autochtones; et, assurer la cohérence, les liens et les synergies entre les différents plans et leurs sections respectives sur l'ÉDH. On devrait également établir un lien entre les politiques d'ÉDH et d'autres politiques sectorielles (par exemple, les secteurs judiciaire, social, de la jeunesse, de la santé) (PMEDH, Plan d'action, 1^{re} phase, appendice, par. 5d).

3.2 Établissements d'enseignement supérieur

c) Recherche. Les établissements d'enseignement supérieur devraient développer de nouvelles connaissances et faire avancer la réflexion critique dans le domaine des droits humains, ce qui, en retour, permet d'alimenter les politiques et pratiques en matière de droits humains et d'éducation aux droits humains.

d) Le milieu d'apprentissage. La liberté de l'enseignement devrait permettre de soutenir le milieu d'apprentissage des établissements d'enseignement supérieur, où l'ÉDH promeut la mise en pratique des droits humains au quotidien en favorisant la compréhension mutuelle, le respect et la responsabilité. Des énoncés de politiques clairs et communs devraient protéger les droits humains des intervenantes et intervenants. Le personnel enseignant devrait avoir l'autorisation de soutenir l'ÉDH, et les étudiantes et étudiants devraient être libres d'exprimer leurs points de vue, de participer à la vie universitaire, et avoir de nombreuses possibilités d'interagir avec la communauté au sens large.

e) Éducation et développement professionnel du personnel enseignant au niveau supérieur. Le personnel enseignant et autre personnel devraient pouvoir transmettre et incarner les valeurs des droits humains. L'éducation et le développement professionnel doivent favoriser chez les éducateurs et éducatrices l'acquisition de connaissances, l'engagement et la motivation quant aux droits humains. De plus, en tant que détenteurs de droits, les membres du personnel enseignant doivent travailler et apprendre dans un contexte où leur dignité et leurs droits sont respectés. (PMEDH, Plan d'action, 2^e phase, par. 21-33).

3.2.3 Les personnes qui travaillent auprès des enfants et leur offrent des services, surtout le personnel enseignant, les travailleurs et travailleuses sociaux, et le personnel du système judiciaire, devraient être formés en matière de droits humains, et surtout connaître la Convention relative aux droits de l'enfant. (Comité des droits de l'enfant, Observation générale no. 5, Mesures d'application générale de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6) paragraphe 53).

3 – Recommandations particulières pour différentes parties prenantes

3.3 Organisations de la société civile

3.3.1 Les OSC devraient **plaider en faveur de l'ÉDH** auprès des autorités appropriées et **suivre de près le respect des engagements en matière d'ÉDH** contractés par les autorités nationales à l'ONU ou lors de forums intergouvernementaux.

3.3.2 Les OSC devraient **inciter les autorités concernées à collaborer pour renforcer la capacité des détenteurs de droits à respecter, à protéger et à réaliser les droits humains** des personnes sous leur juridiction.

3.3.3 Les OSC axées sur l'ÉDH devraient **explorer des stratégies systémiques (au-delà de l'ÉDH)** et favoriser les investissements à long terme élaborés pour renforcer la mise en pratique des valeurs et principes des droits humains dans la société.

3.3.4 Les programmes des OSC relatifs à la justice sociale devraient **toujours intégrer une composante d'ÉDH** afin d'habiliter les apprenantes et apprenants à trouver des solutions en accord avec les normes des droits humains.

3.3.5 Les OSC devraient **renforcer leurs efforts collectifs entre elles**, surtout pour mettre sur pied des programmes d'ÉDH novateurs concernant les populations vulnérables vivant dans des contextes particuliers.

3.4 Organisations intergouvernementales (OIG)

3.4.1 Les OIG (ONU, UNESCO, organisations régionales) devraient **collaborer davantage dans le cadre de leurs programmes liés à l'ÉDH** (citoyenneté mondiale, éducation pour la justice, etc.) et promouvoir des synergies dans le contexte du suivi mondial de la mise en œuvre des ODD, cible 4.7 (Rapport - Séminaire de Genève sur l'ÉDH, 30 mai 2017).

3.4.2 Les OIG devraient également **appuyer l'ÉDH en surveillant et en s'assurant que les éducateurs et éducatrices et les apprenantes et apprenants en droits humains ne sont pas persécutés ni opprimés** en raison de leurs activités d'ÉDH (Déclaration de Graz, 2003, Art. 20, p. 5).

3.4.3 Dans le cadre de leur mandat, les mécanismes onusiens de défense des droits humains devraient **appuyer les efforts nationaux en faveur de l'ÉDH**. Au moment d'examiner les rapports des États parties, les organes conventionnels des Nations Unies devraient **réviser la mise en application des dispositions liées à l'ÉDH, et aviser**. Les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme (thématiques ou par pays) devraient, dans le cadre de leurs mandats respectifs, **examiner le progrès de l'ÉDH, et aviser**. Les efforts nationaux en faveur de l'ÉDH devraient également être **révisés régulièrement dans le contexte du mécanisme de l'examen périodique universel** (PMEDH, Plan d'action, 3^e phase, par. 64).

3 – Recommandations particulières pour différentes parties prenantes

3.3 Organisations de la société civile

3.4 Organisations internationales et régionales

3.4.4 Les OIG devraient :

a) Appuyer les gouvernements dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de stratégies nationales en matière d'ÉDH.

b) Offrir du soutien à d'autres intervenantes et intervenants nationaux impliqués surtout dans des organisations non gouvernementales locales et nationales, des associations professionnelles, des établissements d'enseignement supérieur, des institutions nationales des droits humains, et autres organisations de la société civile.

c) Favoriser le partage de l'information à tous les niveaux en identifiant, recueillant et diffusant de l'information sur les bonnes pratiques au moyen de banques de données et la remise de prix, sur le matériel offert ainsi que sur les institutions et programmes pertinents.

d) Soutenir les réseaux d'ÉDH existants et former les intervenantes et intervenants, et promouvoir la création de nouveaux réseaux à tous les niveaux.

e) Soutenir la formation efficace aux droits humains, surtout pour les éducateurs et les éducatrices et formatrices et formateurs, ainsi que le développement de matériel connexe basé sur les bonnes pratiques (PMEDH, Plan d'action, 3^e phase, par. 67).



**8^e Conférence internationale
sur l'éducation aux droits humains**



**Haut-Commissariat des Nations Unies
aux droits de l'homme (HCDH)**

Palais des Nations
CH 1211 Genève 10, Suisse
Téléphone: +41 (0) 22 917 92 20
Courriel : ohchr-infodesk@un.org
Site Web : www.ohchr.org/FR

**Equitas – Centre international
d'éducation aux droits humains**

666 Sherbrooke Ouest, Suite
1100 Montréal, Québec H3A
1E7, Canada
Courriel : info@equitas.org
Site Web : www.equitas.org



equitas